

CNE

L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET - SAINT-ÉTIENNE

R A P P O R T  
D'ÉVALUATION



L'évaluation de l'Université Jean Monnet a été placée sous la responsabilité de Rose **Katz** et de Claude **Froehly**, membres du Comité, de Guy **Fleury**, consultant, et réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand** et Jean-Loup **Jolivet**, respectivement président et délégué général du Comité national d'évaluation.

Ont participé à l'évaluation :

Joseph **Baixeras**, directeur de recherche au CNRS ;  
Jean **Bourdon**, directeur de recherche au CNRS ;  
Christian **Cathelineau**, professeur à l'Université d'Orléans ;  
Guy **Fleury**, professeur à l'Université du Havre ;  
Jacques **Fontanille**, professeur à l'Université de Limoges ;  
Serge **Huard**, ancien directeur de l'ENSPM, professeur à l'ENSPM ;  
Philippe **Malon**, ancien secrétaire général de l'Université d'Orléans ;  
Hugues **Moussy**, chargé de mission au CNE ;  
Christian **Paquin**, consultant au CNE ;  
Sylvain **Tranoy**, professeur stagiaire à l'IUFM de Lille, élu étudiant au CNESER.



ORGANISATION

Nisa **Balourd** a assuré l'illustration statistique et la présentation matérielle de ce rapport.

Le CNE remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité. Il tient à souligner que l'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.



**PRÉSENTATION**

7

**ÉVALUATION TRANSVERSALE**

17

I - Le gouvernement

19

II - La gestion

24

III - La vie étudiante

34

IV - Le service aux étudiants

40

V - Les formations et la recherche

47

**ANALYSE SECTORIELLE**

67

I - La médecine

69

II - Les STAPS

73

III - Les secteurs du droit, des sciences économiques et de la gestion

75

IV - Lettres, langues et sciences humaines

86

V - Les sciences

92

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

105

**RÉPONSE DU PRÉSIDENT**

109

TABLE  
DES  
MATIÈRES



CNE

L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET - SAINT-ÉTIENNE

PRÉSENTATION





## I - L'ÉVALUATION

Cette évaluation de l'Université Jean Monnet intervient plus de dix ans après la publication du premier rapport de son évaluation par le CNE (mai 1989). C'est donc une université très différente que le CNE évalue à nouveau : l'influence du pôle lyonnais s'est réduite pendant cette période et les coopérations de l'UJM avec les universités lyonnaises se sont transformées. La recherche s'est renforcée, des services ont été créés : valorisation et école doctorale, centre multimédia ; des composantes de l'UJM ont été développées.

Le CNE a décidé d'examiner cette université en s'appuyant sur les termes du contrat d'établissement et non pas, comme souvent dans les secondes évaluations, de privilégier quelques thématiques.

La première étape du processus consista, pour l'université, à rédiger un rapport d'évaluation interne, dressant l'état des lieux et l'évolution de l'établissement, un bilan de son activité, fournissant des informations qualitatives et quantitatives, interprétées et analysées.

Pour aider l'établissement et pour garder un référentiel commun à toutes les évaluations, le CNE lui a adressé en avril 2001 un guide, conçu et rédigé par le CNE.

L'université a envoyé son rapport au CNE en juillet 2001. Le CNE a désigné huit experts qui, les 13, 14 et 15 novembre 2001 ont rencontré, sur place, un grand nombre de membres de la communauté universitaire, des élus et des partenaires économiques.

Le projet de rapport d'évaluation, rédigé à partir des différents rapports de ces experts a été adopté par le Comité le 19 septembre 2002, puis envoyé à l'université pour lui permettre de présenter ses remarques. Le rapport final a été adopté par le Comité le 6 mars 2003.

## II - PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET - SAINT-ÉTIENNE

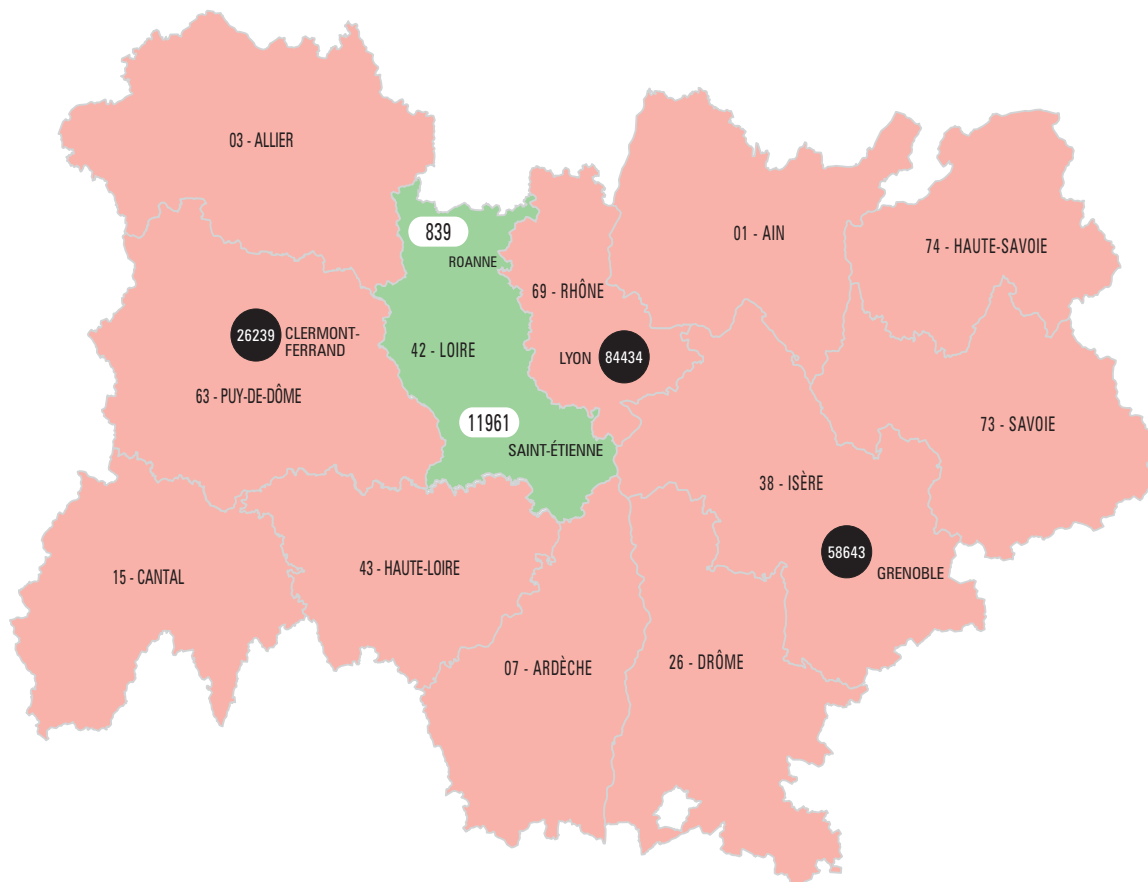
L'Université Jean Monnet est un établissement relativement jeune, créé par l'arrêté constitutif du 27 mars 1969. Elle comprend dix composantes pédagogiques implantées à Saint-Étienne ou Roanne :

- cinq UFR : UFR de Sciences et Techniques ; UFR de Droit ; UFR de Médecine (+ STAPS) ; UFR d'Art, Lettres et Langues ; UFR des Sciences humaines et sociales ;
- quatre instituts selon l'article 33 : l'IUT de Saint-Étienne, ouvert en 1967 et qui, historiquement, a marqué le développement de l'enseignement supérieur dans la ville ; l'IUT de Roanne ; (l'IUP Ingénierie de la vision a été dissout et ses formations intégrées, en juin 2001, à d'autres composantes de l'université) ; l'Institut supérieur d'économie, d'administration et de gestion (ISEAG) ; l'Institut supérieur des techniques avancées de Saint-Étienne (ISTASE), école d'ingénieurs qui a connu des développements récents considérables et que le président de l'université considère comme *"un atout majeur pour le futur"*. L'UJM co-délivre un diplôme (reconnu par la Commission des titres d'ingénieur) avec l'institut partenarial : l'Institut supérieur des techniques productives (ISTP), spécialité génie industriel.

Le Centre universitaire roannais a poursuivi son développement et propose désormais les formations de DEUG SM et AES, de capacité en droit et de management (antenne de l'IUP Management intégré à l'ISEAG).

À Saint-Étienne, l'université dispose de nombreux sites éclatés géographiquement : quatre campus urbains et des sites satellites.

La carte ci-dessous montre bien le poids énorme des effectifs de Lyon, Grenoble et même Clermont-Ferrand.



Cette implantation mono-départementale explique l'influence forte de l'histoire et de l'économie du département de la Loire sur le développement de l'enseignement supérieur à Saint-Étienne et Roanne. Le bassin stéphanois est un des plus anciens (1815) producteurs d'acier en France (en 1860, la Loire fournissait les deux tiers de la production d'acier français).

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle seront marquées par une diversification croissante de l'activité industrielle. Les innovations se multiplient et les produits manufacturés se généralisent : le catalogue de la manufacture d'armes et de cycles de Saint-Étienne, créé en 1894, en témoigne. L'industrie textile se développe. Mais, à partir du début des années 60, les industries traditionnelles s'essouffent et subissent une concurrence internationale croissante. Les emplois dans le textile s'effondrent, l'activité des houillères décline. La Loire se spécialise pour perdurer, mais l'emploi industriel continue à baisser, entraînant un déclin démographique entamé dans les années 70 et qui se poursuit : le taux de variation annuel de la population entre 1990 et 1999 est négatif : -0,27 %, à l'opposé de celui de la région Rhône-Alpes (+0,59 %), à laquelle il appartient, et de celui de la France entière : +0,36 %. En 1998, la Loire perd encore des emplois, mais relativement peu (-0,5 %). Cependant, le taux de chômage y est encore de 12,6 %.

Les difficultés rencontrées localement par les jeunes pour leur insertion sur le marché du travail imposent à l'université des exigences d'adaptation de nouvelles filières de production de connaissances permettant de meilleures ouvertures sur la vie professionnelle. L'expérience des mutations des emplois offerts dans le département ces dernières années encourage l'université à poursuivre le développement de ses activités de formation continue.

En 2001-2002 l'UJM propose 348 diplômes, dont 46 d'université.

#### Les diplômes préparés en 2001-2002

FACULTÉS ET INSTITUTS	1 <sup>er</sup> cycle		2 <sup>e</sup> cycle		3 <sup>e</sup> cycle		TOTAL	
	DN	DU	DN	DU	DN	DU	DN	DU
CENTRE UNIVERSITAIRE ROANNAIS	2		2				5	
FACULTÉ DE DROIT	2		9	1	4	1	15	2
ISEAG	2	1	15	2	6	1	23	4
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	3		12	1	4		19	1
FACULTÉ ARTS - LETTRES - LANGUES	16	3	30	3	8		54	6
FACULTÉ DE MÉDECINE	1	3	4	1	52	20	57	24
FACULTÉ DE SCIENCES ET TECHNIQUES	7	2	13		2		22	2
ISTASE			5	2			5	2
IUT DE SAINT-ÉTIENNE	11		8	4			19	4
IUT DE ROANNE	10		1	1			11	1
ÉCOLE DOCTORALE					72		72	
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>9</b>	<b>99</b>	<b>15</b>	<b>76</b>	<b>22</b>	<b>302</b>	<b>46</b>

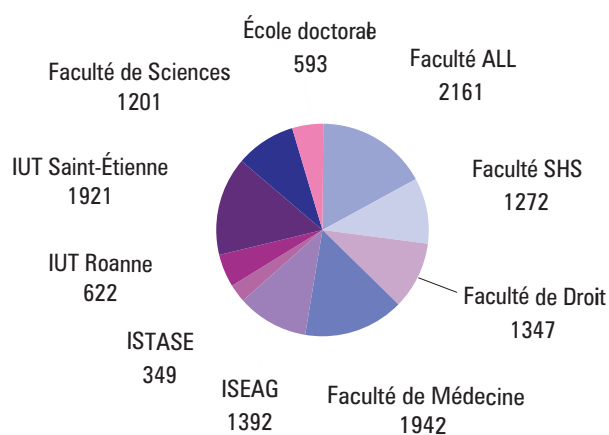
DN = Diplômes nationaux

\* DEA (habilité et cohabilité) + mentions de doctorat

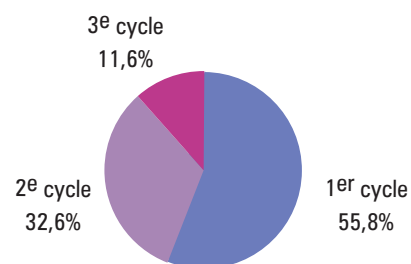
DU = Diplômes d'université

L'UJM compte 12 800 étudiants dont la répartition est donnée par les représentations sectorielles ci-après.

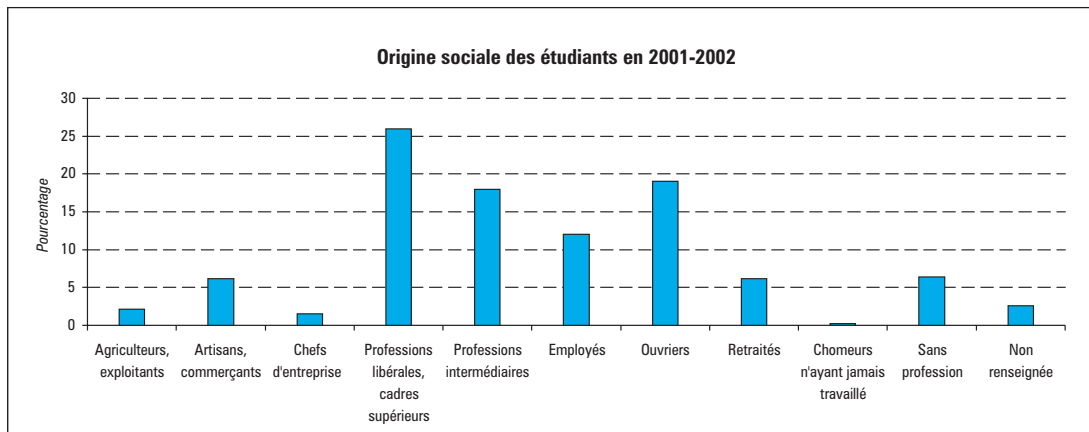
#### Répartition des étudiants par composante



#### Répartition des étudiants par cycle



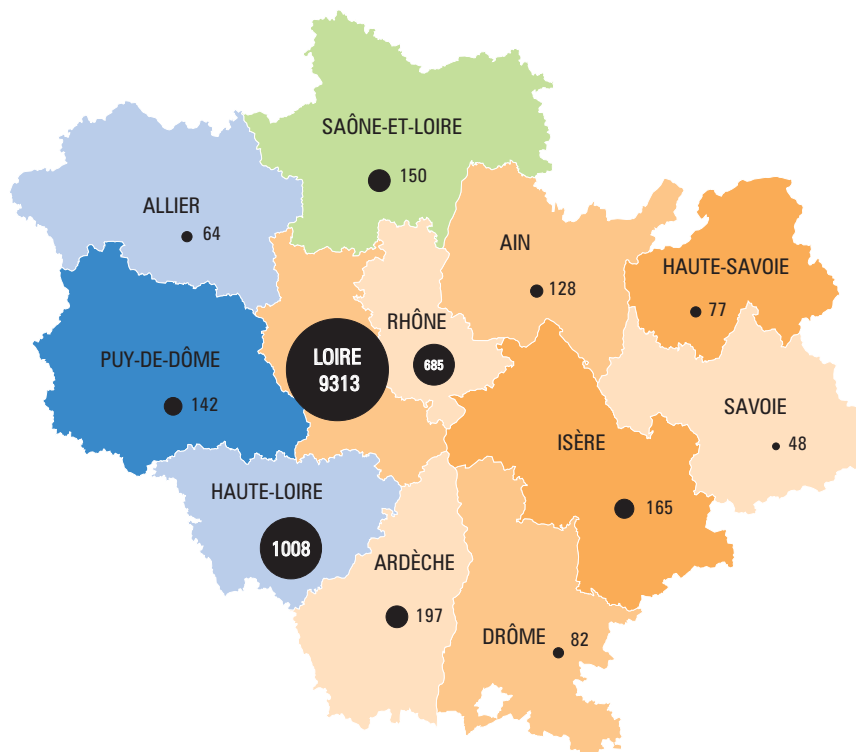
29,5 % des étudiants sont boursiers (contre 23 % nationalement). Cela peut s'expliquer par l'histogramme "Professions et catégories socioprofessionnelles des parents", qui montre que l'UJM recrute 31 % de ses étudiants parmi les enfants d'employés et d'ouvriers, pourcentage très supérieur à la moyenne nationale (22 % environ).



Source : Université Jean Monnet

L'origine géographique des étudiants confirme que la principale zone de recrutement de l'université est l'ensemble Loire - Haute-Loire.

**Origine géographique des étudiants en 2001-2002**



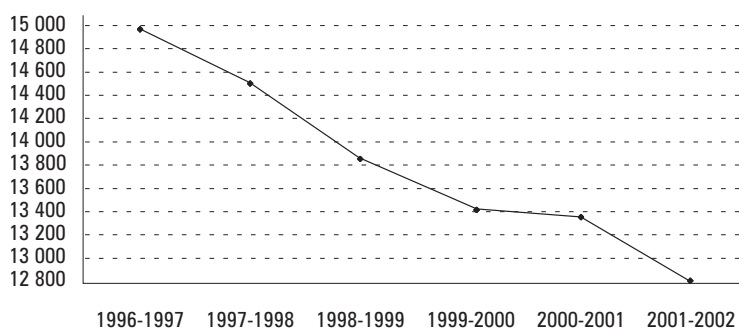
Source : Université Jean Monnet

Cependant, 206 étudiants originaires de la Loire et 871 étudiants originaires de la Haute-Loire étaient inscrits dans les universités de Clermont-Ferrand pour l'année 2001-2002, 3 502 originaires de la Loire et 503 originaires de la Haute-Loire étaient inscrits dans les universités de Lyon, 324 provenant des deux départements étaient inscrits dans les universités de Grenoble.

La courbe ci-après, qui récapitule l'évolution des effectifs étudiants, montre que le nombre des étudiants est en diminution sensible, surtout en premier cycle.

#### Évolution des effectifs étudiants sur six ans

1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
14 966	14 498	13 851	13 432	13 352	12 800



Source : Université Jean Monnet

Les raisons principales sont la baisse démographique (particulièrement forte dans la Loire et la Haute-Loire) des classes d'âge correspondant aux actuels bacheliers, ainsi que l'attrait croissant pour les classes préparatoires aux grandes écoles et pour les formations post-bac courtes et professionnalisées.

#### Évolution des effectifs de bacheliers (département de La Loire)

Effectifs présents						
Séries	1997	1998	1999	2000	2001	Variation 1997/2001
Littéraires	1159	1062	982	865	800	-30,97%
Scientifiques	2192	2180	2169	2145	1980	-9,67%
Éco. et soc.	1383	1298	1247	1276	1273	-7,95%
<b>Total bacs généraux</b>	<b>4734</b>	<b>4540</b>	<b>4398</b>	<b>4286</b>	<b>4053</b>	<b>-14,39%</b>
STI	640	674	654	673	622	-2,81%
STL	69	62	57	59	49	-28,99%
STT	956	989	908	1061	1049	9,73%
SMS	449	458	451	461	447	-0,45%
HOT	11	9	16	10	11	0,00%
F12	30	33				-100,00%
<b>Total bacs techniques</b>	<b>2155</b>	<b>2225</b>	<b>2086</b>	<b>2264</b>	<b>2178</b>	<b>1,06%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6889</b>	<b>6765</b>	<b>6484</b>	<b>6550</b>	<b>6231</b>	<b>-9,55%</b>

Le nombre des enseignants (hors médecine) de l'Université Jean Monnet est passé de 453 à 660 entre 1988 et 2001. Le tableau ci-après décrit la répartition des postes. Le recrutement externe est important : 60 % pour les maîtres de conférences et près de 70 % pour les professeurs ; l'objectif du contrat, qui était une politique allant dans le sens d'un recrutement externe, peut donc être considéré comme atteint.

**Répartition des postes et des personnels enseignants de l'enseignement supérieur  
par corps ou nature du poste (hors médecine)**

Corps ou nature du poste	Postes	Personnes	% d'occupation personnes/postes
Professeurs des universités	165	148	80,70%
Maîtres de conférences et assistants	301	279	92,69%
Sous-total enseignants-chercheurs	466	427	91,63%
% PR/enseignants-chercheurs	35,4	34,7	
Professeurs agrégés	87	46	87,36%
Professeurs certifiés et assimilés	67	73	108,96%
Autres second degré	1	1	100,00%
Sous-total second degré	155	120	96,77%
% PRAG/second degré	56,13	50,67	
% second degré/enseignants titulaires et stagiaires	24,8	25,82	
Sous-total enseignants titulaires ou stagiaires	621	577	92,91%
Enseignants associés	12	22	183,33%
ATER		61	
<b>TOTAL</b>	<b>633</b>	<b>660</b>	

Les enseignants hospitalo-universitaires sont au nombre de 137.

**Dotations Médecine**

Maître de conférences	1
Praticiens hospitalo-universitaires	2
Professeurs des universités-praticiens hospitaliers	60
Maîtres de conférences-praticiens hospitaliers	22
Assistants en médecine	51
Personnel associé de médecine générale	1
<b>Total</b>	<b>137</b>

Le tableau ci-après fait apparaître que les proportions entre les différentes catégories A, B, C d'IATOS sont équilibrées. Il convient cependant de noter que, si plus de 71 % des IATOS sont des femmes, celles-ci ne représentent que 47,5 % des IATOS de catégorie A.

**Répartition des emplois administratifs par type et catégorie d'emploi  
au 1<sup>er</sup> septembre 2000**

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
État	Statutaire	81	90	182	<b>353</b>
	Gagés	2	7**	4	<b>13</b>
	Objecteurs			20	<b>20</b>
Établissement	Permanents	9	20	27	<b>56</b>
	Vacataires, saisonniers*		1,9	3,5	<b>5,4</b>
	Emplois jeunes	8	1	1	<b>10</b>
	CES			64	<b>64</b>
	Apprentis-Contrats qualif. - CEC			20	<b>20</b>
<b>Grands organismes (CNRS, INSERM, etc.)</b>		4	4	1	<b>9</b>
<b>Collectivités territoriales</b>		1	3	1	<b>5</b>
<b>Total</b>		<b>105</b>	<b>126,9</b>	<b>323,5</b>	<b>555,4</b>

\* en équivalent temps plein ramené à l'année

\*\* dont 2 inoccupés

Source : Université Jean Monnet

Entre la rentrée 1991 et la rentrée 2000, les surfaces de l'Université Jean Monnet ont augmenté de 64 % (cf. tableau ci-après). Les opérations immobilières ont été de plusieurs ordres : constructions, restructurations, réhabilitations, extensions et mises à disposition de locaux (sites satellites).

**L'apport du schéma U 2000  
et du contrat de plan État-Région 1995-1999**

Surfaces en m <sup>2</sup>	Rentrée 1991	Rentrée 2000	Gain	
			en m <sup>2</sup>	en %
Université (hors IUT et Roanne)	43 200	73 100	29 900	69
IUT Saint-Étienne	18 500	23 500	5 000	27
<b>Total site Saint-Étienne</b>	<b>61 700</b>	<b>96 600</b>	<b>34 900</b>	
IUT Roanne	3 700	8 800	5 100	137
CUR	800	2 000	1 200	150
BU Roanne	200	1 300	1 100	550
<b>Total site Roanne</b>	<b>4 700</b>	<b>12 100</b>	<b>7 400</b>	<b>157</b>
<b>Total université</b>	<b>66 400</b>	<b>108 700</b>	<b>42 300</b>	<b>64</b>

Dans la fiche de synthèse publiée le 22 mai 1998 par la direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale sur l'Université Jean Monnet dans le cadre de la vague contractuelle 1999-2002, on relève :

*"Le contrat de l'établissement est un contrat cohérent et mesuré que sous-tend une connaissance fine du tissu productif local et régional dans lequel l'université est fortement intégrée.*

*La volonté de l'établissement est d'adapter la formation et la recherche aux besoins de l'économie locale, nationale, puis européenne et aux caractéristiques de la population étudiante, tout en maintenant sa spécificité par rapport aux pôles scientifiques lyonnais et grenoblois. Cette volonté se traduit par deux premiers axes essentiels du contrat :*

**. la recherche, la valorisation et le transfert de technologie**

*La recherche s'appuie sur une école doctorale de site pluridisciplinaire et sur une structuration en 3 pôles forts qui lui confèrent sa lisibilité (pôle optique et vision, pôle exercices et technologies médicales, pôle de développement territorial).*

*Pour impulser une politique de valorisation, l'établissement a créé une antenne de la filiale de valorisation de l'Université Lyon I (SA EZUS Lyon I). Elle participe par ailleurs à l'incubateur pour la création d'entreprises.*

**. la formation**

L'université a fait le choix :

- d' étoffer et de rationaliser le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> cycles professionnalisants, tout en gardant l'équilibre entre un contenu fort de culture générale et une réponse aux besoins du milieu socio-économique ,
- de développer la formation continue et de devenir une université ouverte, favorisant l'accès et le retour permanent à l'enseignement supérieur. Cela implique pour l'établissement un repérage des adultes inscrits en formation initiale, un aménagement des cursus et un dispositif de soutien intégrant les techniques d'enseignement à distance. Cette volonté s'accompagnera d'une prise en compte des dispositifs de validation des acquis professionnels par les enseignants.

*Pour accompagner sa politique pédagogique et renforcer la réussite dès le premier cycle, l'université :*

- améliorera les dispositifs existants : tutorat et réorientation notamment s'appuyant sur un engagement renforcé des enseignants,

- élargira l'accès aux nouvelles technologies,
- inscrira 3 priorités pour sa politique documentaire : le renforcement des collections, l'extension des horaires d'ouverture et l'informatisation.

Le **3<sup>e</sup> axe** du contrat a pour objectif de donner aux étudiants et aux personnels un cadre de vie agréable qui leur donne le sentiment d'appartenir à une communauté. Cette volonté se traduit :

- en matière patrimoniale, par une restructuration des sites ;
- pour les étudiants, par une adhésion à la commission de site et par un engagement à favoriser les conditions d'une meilleure participation à la vie démocratique de l'établissement, conduisant, le cas échéant, à la création d'une vice-présidence étudiante ;
- pour les personnels, par une politique de redéploiement et de formation pour les personnels enseignants, par une politique de formation et de requalification pour les personnels administratifs."

Dès cette présentation, on voit quelques problèmes majeurs qui se posent à l'UJM.

Il lui faut faire face à la décroissance des effectifs étudiants, d'abord en conservant son vivier traditionnel (Loire, Haute-Loire), ensuite en poursuivant l'adaptation de ses formations initiale et continue.

Son patrimoine immobilier est en partie inadapté et disséminé. Sa concentration et sa réhabilitation doivent être complétées par des constructions nouvelles. Ces travaux, dont certains sont déjà en cours, doivent être menés dans des délais mieux adaptés à la satisfaction des besoins de l'UJM.

La plupart des axes mentionnés ci-dessus ont fait l'objet de cette évaluation détaillée du CNE. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont été étudiées plus brièvement. Par contre, la politique documentaire et ses réalisations n'ont pas été examinées par le CNE.



CNE

L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET - SAINT-ÉTIENNE

ÉVALUATION  
TRANSVERSALE



## I - LE GOUVERNEMENT

L'Université Jean Monnet (UJM) fonctionne en conformité avec la loi de 1984, avec quelques particularités liées à sa structure géographique (multiplicité des sites) et à son histoire.

On peut constater l'existence d'un réel gouvernement de l'université avec une équipe de direction resserrée autour du président, un bureau qui comprend les vice-présidents institutionnels, les vice-présidents délégués, le chargé de la communication (directeur de cabinet), le secrétaire général, l'agent comptable, un représentant des personnels IATOS et un étudiant. Cette composition montre un souci d'efficacité et une volonté de transparence des décisions prises.

La réunion est élargie tous les mois aux directeurs et doyens de composante.

### 1 - LES CONSEILS

Les instances délibératives, dont la plus importante, le Conseil d'administration, sont des lieux de réelles discussions et de recherche d'un consensus permettant à l'institution de fonctionner. Ainsi, par exemple, le contentieux avec l'ancienne direction de l'IUP Vision a-t-il été traité, certes dans un climat difficile, mais de manière cohérente. La décision adoptée a permis d'intégrer une partie de cette entité dans l'UFR des Sciences et Techniques et l'autre dans une composante dérogatoire (art. 33) de l'université : l'ISTASE.

#### **Le Conseil d'administration**

Il est confronté à la difficulté classique que connaissent de nombreuses universités : des ordres du jour parfois trop longs qui conduisent à une certaine désaffection des personnalités extérieures et des étudiants. Il convient, dans ces conditions, de souligner la difficulté de faire évoluer les statuts, ce qui nécessiterait la majorité des 2/3 des membres des conseils.

Certaines réflexions pourraient avantageusement être conduites en amont et des propositions de décision préparées pour être soumises au CEVU en ce qui concerne les problèmes pédagogiques, ou au Conseil scientifique en ce qui concerne les aspects liés à la politique de recherche. Deux commissions ont été mises en place au CA : une commission des finances et une commission des statuts et règlements. Si la première est tout à fait classique, la seconde montre bien la complexité réglementaire dans laquelle se trouve l'UJM. Des UFR de plein droit, mais ayant une culture facultaire très forte (même si la situation évolue lentement) avec des gestions parfois très conservatrices, cohabitent avec des UFR dérogatoires comme les IUT et les deux instituts art. 33 de l'UJM, l'ISTASE, école d'ingénieurs, et l'ISEAG, Institut d'administration des entreprises de Saint-Étienne.

À cette situation institutionnelle s'ajoute l'existence du pôle roannais comportant un IUT et un centre universitaire délocalisé, sans statut d'UFR, considéré comme un service commun de l'université. Si l'on y ajoute le fait que l'université est éclatée sur un nombre important de sites dans la ville de Saint-Étienne, et qu'elle est vraiment pluridisciplinaire, on comprend que gouverner et administrer une telle institution n'est pas chose facile.

#### **Le Conseil scientifique**

Il semble plus cantonné dans son rôle consultatif réglementaire et peu enclin à définir et mettre en oeuvre une politique active de la recherche, même si son action en matière de valorisation doit être soulignée. Les composantes de l'université n'ayant pas de politique propre de recherche, les assesseurs VP recherche sont censés relayer les orientations du Conseil scientifique, dans chaque composante et auprès des laboratoires.

En pratique, le Conseil scientifique distribue le BQR (environ 92 K€), qui vient généralement conforter les subventions régionales et les dotations accordées par le Conseil général et la communauté d'agglomération. Ces montants devraient servir à favoriser les équipes émergentes dans des secteurs bien ciblés. Ce dernier point ne transparaît pas très clairement de l'analyse des équipes de recherche.

Le vice-président (recherche) a mentionné la difficulté que rencontre le Conseil scientifique pour opérer des arbitrages entre les grands domaines SHS, Médecine et Sciences. Il considère la faible implication locale des EPST comme une difficulté supplémentaire pour développer la recherche car elle ne permet pas d'avoir un encadrement suffisant en chercheurs confirmés, ce qui entraîne l'attribution d'un faible nombre d'allocations de recherche, et donc le recrutement d'un trop petit nombre de doctorants.

Peut-être l'université devrait-elle inverser le sens de ses réflexions et s'interroger sur les raisons de cet éloignement des organismes nationaux de recherche.

En effet, les conditions de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de recherche susceptible de faire émerger de nouvelles équipes prometteuses ne semblent pas tout à fait réunies à l'UJM, même si une évolution peut être constatée dans la période récente. À titre d'exemple, en chimie, on a créé une équipe dans le seul but de regrouper quelques enseignants-chercheurs plutôt que d'essayer d'intégrer ceux-ci dans l'équipe de rhéologie des matières plastiques, qui bénéficie d'une reconnaissance. Cela illustre un manque de lignes directrices de développement de la recherche.

La création d'une école doctorale pluridisciplinaire en commun avec l'École des mines (ENSMSE), disposant d'une autonomie institutionnelle, directement reliée à la direction de la Recherche, pourrait affaiblir la portée des délibérations du CS. De plus, cette structure contractuelle non pérenne, nécessaire à une politique doctorale de qualité, ne devra pas se substituer au Conseil scientifique dans sa vision prospective sur les activités de recherche de l'université. En d'autres termes, on peut raisonnablement se poser la question de savoir où se décide la politique scientifique de l'université : au CS, dans l'école doctorale, dans les conseils des six UMR associées au CNRS, à l'extérieur de l'université ?

Ce point paraît devoir être éclairci par l'université.

La création de l'école doctorale a cependant permis de renforcer la coopération entre équipes des deux établissements et le développement du volet insertion professionnelle des doctorants.

Le rôle du Conseil scientifique dans une université pluridisciplinaire comme l'UJM est évidemment de nature très différente de celui qu'il joue dans une université à dominante scientifique ou juridique. Il est intéressant de noter que la valorisation de la recherche est un axe fort de la politique de l'université. La création d'une commission Valorisation correspond aux recommandations de la précédente évaluation du CNE.

**Actions structurantes.** Parmi les actions structurantes, l'accent a été mis sur le thème de l'optique et de la vision. Issu d'une réflexion sur la restructuration industrielle de Saint-Étienne, appuyé sur la présence d'industries de pointe aux niveaux national et international, et sur la qualité de laboratoires de l'UJM dans ces disciplines, le choix de cette action structurante en matière d'enseignement et de recherche est à souligner.

Après des difficultés, nées de projets concurrents en matière de formation d'ingénieurs dans le domaine, et un conflit entre l'ancienne direction de l'IUP Vision et la présidence de l'université, la signature d'une convention avec l'IOTA (Institut d'optique théorique et appliquée) d'Orsay, qui va installer une antenne de formation des ingénieurs opticiens (École supérieure d'optique), a permis de stabiliser la situation de manière cohérente :

- la formation, hors ingénieurs, issue de l'IUP Vision est intégrée dans la faculté des Sciences et Techniques ;
- la formation des ingénieurs est intégrée dans l'ISTASE en tant que nouvelle filière ;
- le transfert de technologie a lieu dans le cadre d'une plate-forme technologique gérée par l'UJM.

Enfin, et cela est loin d'être négligeable, le contentieux UJM-ENISE, né de la concurrence sur le projet de formation d'ingénieurs, est maintenant réglé du point de vue de l'UJM. Il reste néanmoins à oeuvrer pour la mise en place d'une collaboration loyale et constructive entre deux établissements complémentaires et non concurrents. Le statut d'EPA de l'ENISE permet à celle-ci d'être rattachée par convention à un établissement public d'enseignement

supérieur. Il serait regrettable pour Saint-Étienne que cette convention ne soit pas, pour le moins envisagée, et au mieux négociée, dans le respect mutuel des identités, des missions et des cultures très différentes des deux établissements. La participation du président de l'université au Conseil d'administration de l'ENISE permettrait de faciliter ce dialogue. La forte composante en génie mécanique de l'IUT de Saint-Étienne alliée à la compétence en matière de formation d'ingénieurs de terrain de l'ENISE devrait être utilisée comme un atout fort dans le contexte local et régional.

### **Le Conseil des études et de la vie universitaire**

Son fonctionnement apparaît comme normal pour ce qui concerne la pédagogie et les demandes d'habilitation. Il convient cependant de veiller à ce que les problèmes de la vie étudiante, traités dans la commission sociale de la vie étudiante, soient validés par ce conseil et qu'un débat d'orientation régulier en fixe les objectifs.

## **2 - LES COMPOSANTES ART. 33**

Deux IUT (Saint-Étienne et Roanne) et deux instituts (ISTASE et ISEAG) de statut art. 33 existent à l'UJM. Si l'IUT de Roanne, étudié plus loin, ne pose pas de problèmes particuliers dans ses relations avec la présidence, celui de Saint-Étienne, plus ancien et fortement implanté dans le paysage stéphanois, présente un caractère particulier. Comme tous les IUT, ayant eu jadis tous ses moyens directement dispensés par la tutelle, celui de Saint-Étienne peut apparaître comme un bastion jaloux de son indépendance relative dans la gestion de ses moyens financiers et humains. En respectant la spécificité de cette composante, il serait très souhaitable que certains services soient regroupés avec les services centraux, sans nuire au bon fonctionnement de l'IUT et qu'une meilleure synergie existe dans les domaines de la formation continue. Outre une économie d'échelle certaine, cette opération tendrait à une meilleure intégration de l'ensemble des personnels, en particulier des enseignants-chercheurs, dans la vie de l'université, où ils doivent trouver toute leur place. Certains points ont déjà fait l'objet d'une concertation : en matière de communication (site Web en cohérence avec celui de l'université) et en matière de recherche en incitant les enseignants-chercheurs de l'IUT à s'intégrer dans les équipes de l'université, l'IUT n'ayant pas vocation à mener une recherche académique de nature classique. Cependant, la création d'une direction de la Technologie et la mise en place des ERT peuvent être l'occasion de créer autour de thèmes fédérateurs, et dans le cadre de la politique de l'université, des équipes de recherches au sein de l'IUT. Cette démarche pourrait entrer dans une vision prospective des activités de recherche de l'université au sein de son Conseil scientifique.

## **3 - L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ROANNAIS**

Dans une ville particulièrement touchée par les restructurations industrielles et qui a vu sa population décroître notablement durant les trois dernières décennies, des enseignements supérieurs ont été créés à la demande de la Ville à partir de 1970. Ces créations ont été confiées à l'UJM, Lyon I, Lyon II ou sont le résultat d'initiatives du secteur privé.

### **L'Institut des sciences et techniques de l'ingénierie (ISTIL)**

Ouverte aux bac + 2, cette école d'ingénieurs prépare aux métiers de la maintenance, des méthodes et de la qualité. Elle est une émanation de l'ISTIL Lyon I dont les élèves effectuent leur première année à Lyon, puis, en fonction des options, peuvent ensuite choisir Roanne.

### **L'École d'ingénieurs textile et chimique (ITECH)**

École d'ingénieur privée, spécialisée dans le textile, l'ITECH, qui coopère avec Lyon II, a transféré sa spécialité textile depuis 1999 à Roanne. Elle accueille des bac + 2.

### **L'IUT de Roanne**

En ce qui concerne l'IUT de Roanne, élément dynamique du Grand Roanne, les liens avec la maison mère sont forts malgré l'éloignement géographique. On constate même une baisse de l'identité roannaise et l'émergence d'un réel sentiment d'appartenance à l'UJM, surtout chez les jeunes enseignants MC. Plusieurs personnels participent à la vie de l'UJM dans les différents conseils, mais aucun n'appartient à l'équipe dirigeante de l'université. Les relations de l'institut avec sa tutelle ministérielle passent naturellement par l'intermédiaire de la présidence de l'université. Néanmoins, la marge de manœuvre de l'IUT est grande compte tenu de sa spécificité, de sa position géographique et de son rôle dans le contexte du Grand Roanne.

Le corps enseignant ne comporte qu'un seul professeur des universités, ce qui est très peu dans un IUT comptant quatre départements. La présence d'une jeune équipe de recherche dynamique et motivée pourrait être le germe de cristallisation pour attirer des enseignants de rang A, dont l'apport serait nécessaire tant en matière d'évolution pédagogique et d'animation d'équipes que de soutien à la bonne marche de l'établissement.

Un point négatif est cependant à relever dans les relations locales de l'IUT : pratiquement aucune n'existe avec le Centre universitaire roannais, distant de 100 m de l'IUT (si ce n'est l'invitation du directeur de l'IUT au conseil du Centre). Dans une ville telle que Roanne où les autorités locales souhaitent maintenir une vie universitaire, souvent avec difficulté, une structure d'harmonisation des recrutements de type STS/CPGE/IUT/CUR permettrait une meilleure insertion d'une majorité d'étudiants, sans frustrations ni rancœurs inutiles et une meilleure lutte contre l'échec en 1<sup>ère</sup> année par une meilleure orientation. Cette remarque n'est pas spécifique à l'IUT mais s'applique également au CUR.

La mise en place d'une telle structure pourrait être demandée au recteur chancelier des universités.

Parmi les poursuites d'études, un nombre significatif d'étudiants suivent un cursus d'ingénieurs. Il conviendrait que l'IUT ait des contacts quasi-institutionnels avec les écoles d'ingénieurs de la région, à commencer par l'ENISE dont le département Génie mécanique de l'IUT de Saint-Étienne pourrait être un débouché naturel pour les bons DUT du département correspondant de l'IUT. Cette collaboration contribuerait à un climat de confiance entre l'ENISE et l'UJM au travers d'une composante professionnelle de l'université.

### **Le Centre universitaire roannais (CUR)**

Cette composante est un cas particulier dans l'organisation de l'université de Saint-Étienne. Ce centre, dont l'origine est une délocalisation d'enseignements en 1978, n'est pas une UFR de plein exercice mais un service commun de l'université. Sur le plan pédagogique, il dépend de deux composantes : l'UFR de Sciences et Techniques pour le DEUG SM, et l'ISEAG pour l'AES. Le directeur est nommé par le président sur proposition du Conseil du Centre. Bien que le CUR soit, dans les faits, sensiblement traité comme une UFR, cette structure est complexe et peu efficace dans un contexte de délocalisation où le poids des collectivités locales est important.

Bien que des personnels enseignants soient affectés à plein temps au CUR (6 MC et un PRCE) on peut s'étonner qu'aucun professeur n'y soit en poste. De plus, très peu d'entre eux résident à Roanne (présence des laboratoires à Saint-Étienne) et il arrive même qu'un enseignant ne vienne qu'un jour par semaine pour dispenser son enseignement. Cette situation est difficilement justifiable en termes pédagogiques. En ce qui concerne les personnels IATOS, ce sont des personnels municipaux mis à disposition (Grand Roanne). Les frais de fonctionnement sont répartis équitablement entre l'UJM et le Grand Roanne.

Le problème majeur de cette structure réside dans une chute dramatique des effectifs. Les raisons en sont multiples. On peut citer la diminution de la population roannaise au cours de ces dernières années, la présence de l'IUT qui attire davantage les étudiants avec ses filières technologiques courtes, l'attrait de plus grandes villes (Lyon, Saint-Étienne pour les jeunes bacheliers) et les sections de techniciens supérieurs. Cependant, les pressions locales pour le maintien du CUR sont très fortes.

À l'heure de l'ouverture européenne, des échanges d'étudiants, du mixage social et culturel, la question du maintien de ce centre est réellement posée. Peut-on maintenir un DEUG SM avec moins de 40 étudiants ? Un enseignement universitaire sans enseignant de rang A peut-il perdurer ? L'absence de laboratoire de recherche est facteur de désaffection pour les enseignants-chercheurs. On peut objectivement s'interroger sur le maintien d'une telle structure isolée sous la forme actuelle. Ne serait-il pas plus rationnel de faciliter les déplacements hebdomadaires et le logement des étudiants de DEUG à Saint-Étienne ? Dans le cas d'un maintien sur site, l'IUT pourrait être partie prenante dans certains enseignements scientifiques de DEUG dans ses locaux, en utilisant, par exemple, ses laboratoires d'enseignement. La création de licences professionnelles pourrait être l'occasion d'une plus forte coopération entre CUR et IUT pour peu que le corps A de l'IUT soit renforcé.

La solution à ce problème ne pourra venir que d'une concertation constructive et réaliste entre l'UJM, les collectivités locales, l'IUT en tant qu'établissement, et également des universités régionales implantées sur le site de Roanne, avec lesquelles un partenariat pourrait être mis en place.

#### **4 - LA COMMUNICATION DE L'UNIVERSITÉ**

L'UJM a mis en place une structure de communication directement rattachée à la présidence de l'université. Le chargé de la communication est le directeur de cabinet du président. Le cumul des deux fonctions ne pose pas de problème dans la mesure où elle sont conçues comme complémentaires de celle du secrétaire général.

L'objectif visé par cette communication est l'interactivité et le dialogue plutôt qu'un plan de présentation précis. Les actes en sont multiples, et, parmi les plus importants, on peut citer la diffusion de la politique et des décisions prises, la valorisation de tous les domaines d'activités en veillant à la cohérence avec les actions des composantes (en particulier article 33), le renforcement de la cohésion de l'institution, l'affirmation de la place de l'UJM comme élément majeur du développement régional.

En termes de communication interne, cela se traduit par une publication hebdomadaire, *L'université communique*, avec des numéros spéciaux mensuels plus ciblés utilisés également comme une communication externe afin de valoriser l'université. À l'intention des étudiants existe une publication mensuelle d'octobre à avril, *l'Écho des campus*. Il est à noter que ces publications sont en ligne sur le site Web de l'UJM.

La communication vers les futurs étudiants passe, via le SCUIO, par des rencontres université/lycéens et des entretiens avec certains d'entre eux pour faciliter leur orientation. À l'inverse - et ce point est une faiblesse du dispositif de communication vers les étudiants futurs diplômés -, peu d'actions sont conduites, si l'on excepte l'enseignement, en matière de poursuite d'études.

Les moyens humains mis à disposition de cette structure sont modestes, mais la motivation de l'équipe est manifeste et les réalisations intéressantes.

#### **5 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'UNIVERSITÉ**

Sur le plan administratif l'université apparaît comme centralisée (excepté l'IUT de Saint-Étienne), malgré l'éclatement sur 13 sites. Le siège central de l'université est peu visible sur le plan institutionnel de même que sur le plan matériel. Un projet d'aménagement d'une maison de l'université est à l'étude.

L'ensemble des problèmes de personnel est traité par les services centraux, sauf pour les congés, organisés dans les composantes. La gestion pédagogique des étudiants est, par contre, très déconcentrée dans les composantes. Les droits spécifiques d'inscription reviennent intégralement aux composantes. Les heures complémentaires sont traitées par l'administration centrale à partir des informations issues des composantes.

La gestion financière et comptable, la passation des marchés et la gestion immobilière sont très centralisées (sauf en ce qui concerne l'IUT de Saint-Étienne qui traite directement avec les instances régionales). Une régie existe

dans chaque composante. Cette situation particulière de l'IUT de Saint-Étienne tient à l'histoire. Néanmoins, un IUT est une composante à part entière de l'université, qui ne possède pas la personnalité juridique et morale d'un établissement. Que l'IUT n'apparaisse pas comme un établissement en soi améliorerait la lisibilité de l'institution universitaire stéphanoise vis-à-vis des autorités locales et régionales. En ce qui concerne la partie du projet d'établissement relative aux services centraux, une cellule qui assure le suivi du budget a été mise en place. L'ensemble des logiciels de gestion utilisés sont les produits de l'AMUE dont l'introduction s'est faite progressivement dans les services. Toutes leurs possibilités ne sont pas actuellement utilisées dans les composantes. Un dispositif complémentaire de pilotage global à partir d'indicateurs est en cours d'élaboration. En ce qui concerne les évolutions dans les affectations des personnels, cela est géré par la division des personnels : le redéploiement des enseignants entre composantes semble particulièrement difficile (comme dans toutes les universités pluridisciplinaires) ; en ce qui concerne les IATOS, le redéploiement ne se fait pratiquement pas afin de ne pas créer des tensions dans l'université.

## **6 - LES RELATIONS INTERNATIONALES**

Le Service commun des relations internationales gère l'ensemble des échanges de l'UJM avec des antennes dans les composantes régies par l'article 33 (IUT et instituts). Outre le responsable enseignant, le service comprend deux titulaires (A+B) et deux contractuels (B+C).

Un décalage important existe entre le discours officiel, qui fait de l'international un axe stratégique de développement de l'université, et la réalité des échanges : nombre de conventions signées sont en fait sans contenu, la mobilité des étudiants stéphanois reste faible, de même que l'accueil organisé (109 étudiants dont 78 ERASMUS/SOCRATES). Le CILEC (Centre international de langue et civilisation), qui accueille 588 étudiants étrangers dans ses stages linguistiques, semble constituer dans l'université une entité à part ayant son propre fonctionnement et des modalités d'accueil spécifiques, et dont l'activité est distincte du département de Français langue étrangère.

## **7 - RECOMMANDATIONS**

Afin d'accroître la participation des personnalités extérieures et des étudiants aux différents conseils, il convient d'améliorer leur fonctionnement en procédant à un travail approfondi préalable en commission et en évitant les ordres du jour pléthoriques. (cf. infra : le chapitre "Vie étudiante").

Un effort doit être fait en matière d'élaboration de la politique de recherche de l'université et une clarification des compétences de chacune des instances - Conseils de gestion, école doctorale, CS, etc. - entreprise.

Un effort doit être fait en matière de relations internationales afin de favoriser et d'organiser la mobilité des étudiants dans toutes les disciplines.

Une meilleure intégration de l'IUT de Saint-Étienne dans l'université, respectant ses spécificités, doit être recherchée.

La politique de mobilité et de redéploiement des personnels doit être dynamisée afin de mieux servir les projets de l'université.

# **II - LA GESTION**

## **1 - UNE APPROCHE GLOBALE ET COHÉRENTE DE LA GESTION**

Les responsables de l'UJM se sont saisi des problèmes d'organisation et de fonctionnement de manière rationnelle et cohérente en les insérant dans une dynamique prospective prédéterminée. Ils s'inscrivent ainsi dans la logique de ce qu'il est convenu de désigner par l'expression "démarche de projet", dont l'économie générale peut se résumer en cinq points.



### **La définition d'objectifs politiques**

Le projet d'établissement distingue trois grandes orientations politiques qui, grosso modo, correspondent aux missions du service public d'enseignement supérieur définies par l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 et que l'UJM a adaptées à ses spécificités. Elles consistent, dans l'ordre, à :

- renforcer la recherche et la valorisation ;
- développer l'offre de formation pour une meilleure insertion professionnelle et améliorer les conditions de la vie étudiante ;
- accroître l'ouverture de l'université sur le monde économique et social, et sur l'environnement international.

### **Le choix d'un cadre de gestion adapté**

Au service des ces trois grands objectifs, le projet d'établissement prévoit une évolution du cadre général de gestion, également déclinée selon trois axes forts :

- la mobilisation des ressources humaines ;
- la restructuration du patrimoine immobilier ;
- la modernisation de la gestion.

Ces points seront évalués dans la deuxième partie de ce rapport.

À l'intérieur de ce cadre tri-dimensionnel, l'établissement a entrepris une réflexion en vue de se restructurer, de se moderniser, et de rationaliser l'utilisation de ses moyens pour parvenir à ses objectifs.

### **Une organisation redessinée et centralisée**

Le souci d'atteindre les objectifs politiques s'est traduit, sur le plan organisationnel des services centraux, par :

- la création d'une direction de la Recherche et des Études doctorales incluant une cellule de valorisation ;
- la nomination d'un responsable de la modernisation de la gestion directement rattaché à l'équipe présidentielle ;
- la mise en place d'un Service culturel et d'action sociale ;
- la réorganisation de la fonction budgétaire, financière et comptable, qui se caractérise par l'émergence d'un véritable service financier et d'une cellule budget directement rattachée au vice-président du Conseil d'administration en charge des moyens.

Au-delà de ce mouvement de restructuration, le mode de fonctionnement général de l'UJM est de type centralisé.

C'est en particulier le cas de la gestion des ressources humaines puisque la plupart des actes sont traités par la division du personnel et, hormis les IUT, il n'y a pas de cellule spécialisée dans les composantes, pas même de correspondant du service central. Seules la préparation de listes de promotion ou d'avancement et la préparation des mouvements des agents sont prises en charge par les responsables administratifs des composantes. C'est dire que le service de proximité est réduit à sa plus simple expression.

Le service de l'équipement et celui des finances sont également centralisés, même s'ils disposent de correspondants fonctionnels dans les composantes, ces derniers restant placés sous l'autorité du directeur de l'unité dont ils relèvent.

L'option prise de centraliser la gestion apparaît la meilleure. Plusieurs considérants la justifient :

- le souci des responsables d'affirmer l'identité de l'université ;
- la taille de l'établissement, qui ne s'accorde pas avec un large mouvement de décentralisation ;
- les caractéristiques d'implantation : l'excessive dispersion des sites stéphanois appelle un système de gestion concentré.

Le partage des responsabilités et des tâches entre les services centraux et les composantes n'a pas fait apparemment l'objet d'un document officiel. Il est cependant établi de façon implicite par le système de délégation de pouvoirs et de signature récemment remis à jour. L'arrêté du président en date du 25 octobre 2001 apporte d'utiles éclaircissements en la matière.

### **L'adoption d'outils modernes de gestion**

Concomitamment au mouvement d'évolution de son organisation générale, l'UJM s'est progressivement dotée d'outils modernes de gestion. Elle a acquis les quatre grands logiciels développés par l'Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur (AMUE).

Parallèlement, l'UJM a réalisé ou adapté quelques produits informatiques spécifiques, portant notamment sur la gestion des heures complémentaires, ou acquis des logiciels existant sur le marché auprès de sociétés de services informatiques.

Enfin, l'université s'est engagée dans un ambitieux projet Intranet administratif comportant un volet d'aide au management de l'établissement qui prévoit, entre autres, la réalisation d'un véritable tableau de bord de l'équipe dirigeante. Il s'agit du chantier OPUS (Outils de pilotage de l'Université de Saint-Étienne).

### **La rationalisation de l'affectation des moyens**

Dernier maillon de la chaîne logique, l'affectation des moyens (humains, financiers, matériels) entre les composantes, les services communs et les services centraux, et leur adéquation aux grandes orientations stratégiques sont autant de préoccupations permanentes.

En ce qui concerne les ressources humaines, la réflexion dépasse le stade de leur répartition pour englober les questions de formation, de façon à parvenir à doter les diverses unités des emplois nécessaires, pourvus par des personnels aptes à les tenir avec efficacité.

En conclusion, la gestion de l'UJM a fait l'objet d'un important travail. On observe d'ailleurs qu'elle occupe une place importante dans le projet d'établissement (dix des vingt-huit pages lui sont consacrées). Aussi peut-on regretter en comparaison qu'elle ne soit pas mieux considérée dans les documents contractuels, le dernier en particulier. La gestion vient donc en appui aux orientations politiques dans une logique de projet qui a conduit l'établissement à :

- définir un cadre d'actions prioritaires tripartite ;
- arrêter un schéma organisationnel adapté, tant sur le plan de l'architecture générale que sur celui de la dévolution des responsabilités et des compétences respectives entre les services centraux et les autres composantes ;
- faire le choix d'outils modernes et performants ;
- doter les diverses structures en fonction de leurs besoins reconnus eu égard à l'exercice de leurs missions propres.

Le chapitre suivant tend à apprécier la pertinence des choix opérés sur ces divers points. Pour une meilleure compréhension, il respectera la logique de présentation du projet d'établissement.

## **2 - L'ÉVALUATION DES ACTES DE GESTION INSCRITS DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS**

### **La mobilisation des ressources humaines**

Le premier volet du cadre d'action du projet d'établissement vise à mobiliser les ressources humaines. Il s'articule autour de trois thèmes :

- l'organisation de la mobilité des personnels ;
- le desserrement des contraintes budgétaires liées aux heures complémentaires et à la rémunérations de certains personnels IATOS ;
- la formation.

### ***L'organisation de la mobilité du personnel***

*Les personnels enseignants et enseignants-chercheurs.* Projet et contrat marquent la même volonté d'impulser une dynamique de rééquilibrage des emplois entre les disciplines afin de réduire le volume d'heures complémentaires. Le projet se donne même une cible quantifiée, à savoir procéder à une moyenne de cinq redéploiements par rentrée.

Le bilan établi sur les cinq dernières années (de 1997 à 2001) fait apparaître que les transformations interdisciplinaires ont porté sur 18 supports (4 PU, 12 MC, 1 PRAG, 1 PRCE) sur un total d'emplois vacants qui s'élève à 154. Sur la période considérée, le taux de redéploiement s'établit ainsi à près de 12 % des emplois disponibles. Cet effort, même s'il est difficile, doit être poursuivi car, rapportés au nombre global d'emplois, les déplacements entre les sections du CNU restent modestes et l'équilibre disciplinaire (potentiel/charge) à parfaire.

*Les IATOS.* En parallèle, l'UJM entendait encourager la mobilité des personnels IATOS. Jusqu'en 1997, le nombre de mutations internes de ces agents était en moyenne de 5 lors de chaque rentrée. Les actions incitatives mises en oeuvre récemment (description claire des postes vacants, définition des profils recherchés, développement de l'information) ont permis une progression : pour les quatre dernières années, la moyenne des mouvements intra-universitaires est passée à 8,25.

Rentrée	Nombre de mutations internes		Taux de satisfaction
	Demandées	Obtenues	
1998	9	7	78%
1999	13	8	68%
2000	18	10	56%
2001	18	8	44%

Certes avérée, l'amélioration demeure d'ampleur limitée, si l'on considère que le mouvement annuel interne porte en définitive sur 2 % seulement des personnels sur emplois d'État. Quand on élargit le champ de l'observation aux mutations externes, le caractère de sédentarité de la population IATOS s'amplifie encore : 22 agents ont quitté l'UJM depuis 1998, soit une moyenne de 4,5 départs par rentrée. Au total, ce sont 13 changements qui interviennent chaque année, soit 3,5 % de l'effectif concerné.

Il serait de bonne gestion d'améliorer ces scores. L'institution doit y être d'autant plus attentive que les agents semblent avoir entendu les appels à la mobilité : les demandes de mutation interne ont augmenté. Or, le taux de satisfaction ne cesse de diminuer comme le montre le tableau ci-dessus. En outre, lors de leur rencontre, les élus IATOS dans les trois conseils ont confirmé le fait que cette question provoquait des attentes fortes. Il faut donc prendre garde à ne pas causer des déceptions après avoir suscité des espoirs. Une politique volontariste reste de mise, car on ne saurait tout attendre des mouvements naturels de départ à la retraite. Ils vont sans doute favoriser le phénomène de mobilité, mais moins qu'ailleurs. Ce sont 45 IATOS qui vont atteindre 60 ans d'ici à 2005 et tous ne cesseront pas nécessairement leur activité durant cette période.

### ***Le desserrement des contraintes budgétaires***

*La limitation du volume des heures complémentaires.* L'UJM est parmi les premiers établissements à s'être penchés sur cette question. Un système de contrôle est en place depuis 1992. Amendé périodiquement, il s'appuie sur un produit informatique adapté au plan local. Pour une bonne maîtrise du phénomène, le mode de gestion retenu est centralisé dans ses phases de décision et de contrôle. En revanche, il préserve une large plage d'autonomie pour les composantes de caractère pédagogique. La procédure adoptée est la suivante :

- en amont de la rentrée, chaque composante se voit notifier, pour l'année à venir, sa charge d'enseignement autorisée exprimée en heures. C'est le fruit de calculs intégrant un certain nombre de paramètres prédéfinis par la

politique d'établissement en la matière et de négociations avec les directeurs de composante. Cette charge peut être éventuellement corrigée en novembre en fonction des variations d'effectifs réellement constatées. Les retouches ainsi opérées restent en général de faibles amplitudes. Dans les semaines qui entourent la rentrée, une fiche individuelle et prévisionnelle de service est établie pour tout enseignant-chercheur et enseignant statutaire. Après agrégation des services on est en mesure, par rapprochement avec la charge officiellement reconnue, de déterminer le volume global d'heures complémentaires susceptibles d'être confiées aux divers personnels vacataires extérieurs.

À partir du troisième trimestre, les heures complémentaires sont mises en paiement, sur la base :

- pour les personnels statutaires, d'un état des services définitifs intégrant, par rapport à la fiche prévisionnelle, les aléas divers qui ont pu se produire en cours d'année. À noter que :
  - . la vérification des états individuels de liquidation des heures complémentaires et la certification du service fait avant mise en paiement par l'agent comptable ont donné lieu à une décision de délégation de signature du président aux directeurs des composantes d'enseignement ;
  - . le contingent d'heures complémentaires est limité à 192 HETD par enseignant, hors formation continue ;
- pour les vacataires, le paiement intervient en fonction d'un justificatif renseignant sur le volume horaire de la formation dispensée.

La grille ci-après indique le nombre d'heures complémentaires financées par les services centraux depuis 1997.

Année	1997	1998	1999	2000	2001
Heures complémentaires	49 160	47030	44 500	45 500	42 000

La politique de maîtrise des heures complémentaires mise en oeuvre par l'UJM a permis, depuis la rentrée 1997, de réduire le contingent de 15 %. Depuis le maximum enregistré en 1994-1995 (52 000 heures), la réduction avoisine 10 000 heures.

Il convient cependant de rappeler que durant la même période, le nombre d'étudiants a décliné de 14 498 en 1997 à 12 800 en 2001, soit -11,7 %, et que simultanément l'université a obtenu la création de 28 postes d'enseignant-chercheur et de 8 postes de type secondaire, ce qui a accru le potentiel de 8 400 heures.

La baisse constatée entre 1997 et 2001 de 7 160 heures complémentaires doit être comparée à l'accroissement de potentiel de 8 400 heures durant la même période et à la diminution de 11,7 % des effectifs. Il faut poursuivre cette évolution favorable tout en tenant compte de la mise en place de nouvelles formations.

*Le coût des personnels IATOS sur budget propre.* En dépit de sa volonté déclarée, l'UJM ne parvient pas à régler le problème de l'allègement de l'effectif de personnels IATOS rémunérés par l'établissement lui-même. Ce poste continue d'obérer le budget des services centraux pour un montant annuel de 458 K€, alors que 43 créations d'emplois sont intervenues sur les cinq dernières années.

### **La formation**

Déjà largement évoquée dans les précédents documents contractuels, la formation des personnels continue d'être présentée comme un enjeu prioritaire par l'université. Il y a là assurément un fort levier pour rapprocher des personnes dispersées dans un établissement multi-sites et leur faire partager des valeurs et une culture identiques. La formation pourrait favoriser la création d'un esprit communautaire et se révéler comme un ciment fort de l'institution.

Chaque année, un plan de formation est élaboré et largement diffusé. Celui de 2001 confirme les options des années précédentes. Il propose :

- des actions de préparation aux concours. Elles sont destinées à permettre la promotion des agents fonctionnaires et l'accès à la fonction publique des contractuels ;
- des stages d'adaptation à l'emploi pour les nouveaux personnels et de perfectionnement des connaissances pour les agents ayant une certaine ancienneté. Les champs sectoriels sont classiques et correspondent à :
  - . l'utilisation des outils informatiques et bureautiques ;
  - . la maîtrise des domaines de gestion, finances, hygiène et sécurité ;
  - . l'enseignement de langues vivantes (en réalité l'anglais) ;
  - . l'exercice de responsabilités administratives (management d'une équipe, animation et conduite de réunion...).

À noter une orientation originale : plusieurs stages sont ouverts en vue d'unifier le langage. Ils ont pour intitulé : "Utiliser les mêmes concepts en bibliothèque, ou en gestion des personnels ou en comptabilité...". De telles actions sont de nature, au-delà du simple partage des notions techniques, à accroître l'efficacité professionnelle, à homogénéiser le traitement des dossiers et à fluidifier les échanges.

Les bilans que l'université produit dans son rapport d'évaluation interne ou dans le document OPUS sont difficilement exploitables. Pour quantifier avec pertinence le volume des activités, il faut mesurer chaque stage en jours x stagiaires et agréger les données obtenues.

On peut néanmoins constater que le public s'accroît chaque année. Il a été multiplié par 2,5 en 5 ans. Le temps total de formation, quant à lui, reste stable.

Sur les deux derniers contrats, l'UJM a consacré en moyenne 36 K€ par an à la formation. La prise en charge par le Ministère est constante (23 K€ par an). La part d'autofinancement annuel est donc seulement de 13 K€. L'affichage prioritaire de la formation devrait s'accompagner d'un engagement budgétaire à la hauteur des enjeux.

Le bilan ne renseigne pas sur le statut, ni sur l'origine des stagiaires. Des entretiens sur place, il ressort que le plan de formation ne concerne en réalité que les IATOS. Seules, les formations en anglais drainent quelques enseignants.

En résumé, la formation des personnels est bien structurée. Elle gagnerait toutefois à être développée et ouverte.

En l'an 2000, l'autofinancement a certes été porté à hauteur de 13 K€. Mais cette somme ne représente que 0,12 % de la section de fonctionnement du budget. L'antinomie est patente entre le positionnement fort de la formation dans la démarche contractuelle et la dotation financière afférente ;

L'université doit au moins parvenir, comme le propose son projet, à mobiliser dans ses stages les élus - y compris étudiants - aux Conseils, et les universitaires et enseignants chargés de responsabilités administratives.

S'agissant enfin de l'action de mobilisation des ressources humaines, il aurait été intéressant de connaître, pour chaque rentrée depuis 1998, le nombre des emplois nouveaux d'enseignant dédiés aux trois grandes orientations politiques du projet et, pour les IATOS, la ventilation des créations entre les six grands domaines d'action. L'université pourrait utilement effectuer cette recherche pour la phase d'évaluation de son contrat (cette piste était esquissée dans le document du bilan du précédent contrat).

### **La restructuration du patrimoine immobilier**

Second axe d'amélioration du cadre de la gestion, la restructuration du patrimoine immobilier s'articule autour de deux grands desseins :

**La réorganisation spatiale.** Actuellement l'UJM est éclatée sur 13 sites différents (12 implantations stéphanoises et l'antenne de Roanne). Cette dispersion géographique brouille totalement l'image de l'université jusqu'à la masquer. Elle ne favorise pas la cohésion des équipes, ni la mise en oeuvre de l'inter-disciplinarité. Elle est en outre un obstacle rédhibitoire à la création d'une véritable communauté universitaire.

Pour toutes ces raisons, sans parler des surcoûts inhérents à ce type de situation, le projet d'établissement proposait une évolution de l'organisation spatiale vers quatre campus à Saint-Étienne (Bellevue, Métare, Carnot, Tréfilerie), auxquels s'ajouteraient l'implantation de la Maison de l'université et un campus à Roanne.

Depuis 1998, un site seulement a été supprimé. Plusieurs projets prévus au CPER devraient accélérer ce processus. Il convient que l'université veille à limiter au maximum les reports de la réalisation des opérations prévues au contrat de plan.

**La conservation du patrimoine.** L'UJM dispose d'un parc immobilier de 117 000 m<sup>2</sup> (SHON). Sa physionomie et son état se sont considérablement améliorés avec la réalisation, dans le cadre du schéma U 2000, des opérations suivantes :

Opérations Campus	Constructions Extensions en m <sup>2</sup>	Réhabilitations Restructurations en m <sup>2</sup>	Total
- TRÉFILIERIE	5 233	10 201	<b>15 434</b>
- MÉTARE	11 550	4 114	<b>15 664</b>
- CARNOT	-	1 380	<b>1 380</b>
- ROANNE	8 062	214	<b>8 276</b>
<b>Total</b>	<b>24 845</b>	<b>15 909</b>	<b>40 754</b>

Le schéma U 2000 a bien profité à l'université ; Il lui a permis de disposer de 24 845 m<sup>2</sup> de surfaces nouvelles, soit un "taux de bâtiments neufs" de 21,3 %. Plus d'un cinquième du parc immobilier a moins de 10 ans d'âge. Les surfaces réhabilitées représentent 13,6 % de l'ensemble. Ainsi, la superficie des locaux neufs ou restructurés dépasse le tiers de l'ensemble des bâtiments : 34,9 %.

Les responsables ne se sont pas sentis pour autant exonérés de leurs responsabilités en matière de maintenance. Bien au contraire, ils ont impulsé un important programme d'entretien du patrimoine immobilier. Pour sa réalisation, la division de l'Équipement s'est dotée d'outils efficaces :

- au titre du précédent contrat, l'université a acquis un système informatique associant un logiciel de dessin assisté par ordinateur et un tableur, qui a permis d'établir les plans détaillés de tous les locaux (par implantation, immeuble et niveau) avec mention de leur utilisation. Cette mise à plat de l'existant est fort utile, tant pour la passation des contrats de maintenance et des marchés de nettoyage que pour la gestion des surfaces ou le chiffrage des travaux (le métré est disponible immédiatement) ;

- à l'instigation du rectorat, un schéma directeur immobilier a été réalisé, qui comporte trois volets, dont un "diagnostic technique des bâtiments". Ce document offre un recensement de l'état général de tous les immeubles et décrit leur potentiel technique d'évolutivité, ce qui est précieux pour élaborer les programmes de maintenance ;

- un schéma directeur de sécurité d'avril 2000 dresse la liste des travaux à effectuer pour mettre les bâtiments aux normes des établissements recevant du public. Une synthèse classe les opérations à réaliser selon quatre degrés d'urgence décroissante. L'ensemble des travaux est évalué à 6,45 M€, dont 2 M€ pour le compte de l'urgence n° 1. Il y a là un autre outil utile à la programmation des travaux.

On a synthétisé le bilan financier des opérations de maintenance dans le tableau ci-après :

<b>Année</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>Total</b>
<b>Financement (€)</b>				
Dotation contractuelle	460 000	460 000	460 000	1 380 000
Autofinancement	200 000	198 500	224 500	623 000
<b>Total</b>	<b>660 000</b>	<b>658 500</b>	<b>684 500</b>	<b>2 003 000</b>

*Pour 1999 et 2000 : dépenses réelles*

*Pour 2001 : base budgét en cours*

Cette grille n'inclut pas les deux IUT. La dotation contractuelle est en tout de 0,61 M€ par an. Deux parts sont prélevées pour affectation à ces instituts : 11 506 € pour Saint-Étienne et 42 478 € pour Roanne. L'autofinancement de l'UJM est en fait important, puisque la participation des IUT vient s'y ajouter.

Lors du précédent contrat, le financement ministériel s'élevait à 438 291 € par an au titre de la maintenance générale et à 6 510 € pour la maintenance recherche (IUT compris). Le budget des services centraux abondait ces crédits à hauteur de 200 K€ en moyenne chaque année (hors IUT).

### **La modernisation de la gestion**

C'est le troisième volet d'amélioration du cadre de gestion.

**Les produits de l'AMUE.** L'UJM a progressivement installé les logiciels proposés par l'AMUE :

- NABUCO est utilisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 ;
- APOGEE depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1997 ;
- le produit PAIE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 ;
- enfin HARPEGE a été installé en 2000.

Cet échelonnement dans le temps a permis le lissage de la charge de travail des informaticiens de l'établissement ainsi que la mise en oeuvre des actions d'accompagnement indispensables à la conduite du changement et à l'appropriation des nouveaux produits par les utilisateurs. On doit souligner que, dans leur ensemble, les interlocuteurs rencontrés se sont déclarés satisfaits des logiciels, ce qui atteste leurs qualités intrinsèques, mais justifie également la pertinence de la stratégie générale d'implantation retenue par l'université.

Une réflexion complémentaire sur l'organisation administrative des fonctions pourrait utilement aller de pair avec l'installation des nouveaux logiciels. Ainsi pourrait-on repenser le régime des inscriptions. L'UJM continue de dissocier les inscriptions administratives et les inscriptions pédagogiques. Les premières sont reçues à la Maison de l'université, les secondes dans les composantes. Or, APOGEE permet de procéder aisément et simultanément à ces deux opérations. Il serait bon d'examiner cette opportunité afin d'offrir un meilleur service d'accueil aux étudiants. Toujours en référence à APOGEE, on pourrait revoir le traitement administratif des diplômes en vue de l'allègement des circuits et, d'une manière générale, la question de la dévolution des tâches entre la division de l'Enseignement et les services de scolarité des composantes.

De même, il semble que UJM tirerait avantage à mettre en place, en s'appuyant sur HARPEGE, une gestion dite intégrée de ses personnels. L'introduction de la polyvalence est à même d'apporter de la souplesse dans un service très sollicité.

**Les autres outils informatiques.** En sus des exemples déjà évoqués (heures complémentaires, DAO...), l'université développe ou achète un certain nombre de logiciels. On peut citer le logiciel NEPTUNE pour la gestion des biens donnant lieu à immobilisation, la mise en place d'un environnement *Business Objects* pour HARPEGE... Autant d'initiatives à prolonger et diversifier.



**OPUS.** On a souligné (cf. supra) la cohérence d'ensemble de la démarche. Toutefois, la dernière étape d'un processus parfaitement maîtrisé fait défaut, à savoir le suivi régulier des six grandes lignes d'action du projet.

Ceci n'a pas échappé aux responsables de l'université. C'est précisément pour remédier à cette carence qu'ils ont décidé de se doter d'un outil de pilotage, OPUS. Initialisée l'an dernier, l'opération associe actuellement une quinzaine de structures internes, plusieurs services communs ainsi que les services centraux.

Chaque chef de service est invité à déterminer un nombre réduit d'indicateurs synthétisant les activités principales ainsi que les résultats de son unité. Le choix définitif est arrêté après négociation, le chantier étant conduit par le secrétaire général adjoint sous l'autorité du vice-président du Conseil d'administration. Les indicateurs définitifs ont vocation à être mis en ligne sur l'Intranet administratif de façon à être partagés.

Le bilan d'étape qu'on peut tirer aujourd'hui montre l'adhésion et la participation active des chefs de service à cette initiative. Une dynamique est enclenchée. En revanche, on peut s'interroger sur le bien-fondé du contenu. Dans de nombreux cas, il ne s'agit pas d'indicateurs, mais de simples informations basiques qui ne reflètent pas nécessairement l'activité du service, et moins encore les objectifs stratégiques prioritaires. L'outil devra donc évoluer pour devenir le véritable pivot d'une politique d'évaluation.

Compte tenu de son intérêt, cette opération aurait mérité de bénéficier d'un financement dans le cadre du contrat actuel.

### 3 - LA GESTION BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE (GFC)

Curieusement, les documents contractuels ne font aucune mention de la GFC. Cette omission est-elle intentionnelle ou involontaire ? Quoi qu'il en soit, la fonction est bien organisée. En particulier, l'université a bien intégré la nouvelle approche portée par le décret du 14 janvier 1994. Sur plusieurs points, son action n'est pas loin d'être exemplaire.

#### La préparation du budget

Généralement signée en septembre, la lettre de cadrage définit clairement les orientations, les contraintes et les marges de manœuvre de l'exercice à venir, ainsi que le calendrier. Le budget est voté en décembre.

#### La qualité des prévisions budgétaires

À l'UJM, le budget est réellement un acte de prévision, ainsi qu'en témoignent les données ci-après (en K€) :

Année	Budget initial (1)	DBM (2)	Sous-total (3)	Conventions sur ressources affectées (4)	Total (5)	Dépenses mandatées (6)	1/3 en % (7)	6/5 en % (8)
1990	11 645	4 627	16 272		16 272	11 079	72%	68%
1995	18 581	8 058	26 639		26 639	11 591	70%	70%
1998	19 951	4 557	24 508	1 542	26 050	21 476	81%	82%
2000	19 829	4 089	23 918	6 010	29 928	26 301	83%	88%

L'examen des colonnes 7 et 2 montre la qualité des prévisions. Le ratio budget initial/budget définitif s'améliore de 11 points en 10 ans, passant de 72 à 83 %. Le poids des DBM ne cesse de décroître. À noter que, désormais, leur nombre est limité à 2 par exercice.

#### L'exécution du budget

Le taux d'exécution budgétaire (colonne 8 du tableau) a, pour sa part, gagné 20 points sur la même période décennale. Il est passé de 68 à 88 %

Ces deux ratios témoignent d'une remarquable réhabilitation de la culture budgétaire au sein de l'établissement.



### L'allocation des moyens aux composantes

En 2002, la DGF reçue du Ministère augmente sensiblement après avoir stagné. Une part de cette majoration va être consacrée à l'amélioration de l'équipement pédagogique des composantes. Le complément sera attribué en soutien à des projets devant bénéficier aux étudiants, appréciés en fonction de leur opportunité. C'est en quelque sorte une prime à la qualité qui se substituera à une répartition arithmétique.

Tels sont, avec l'ébauche d'une politique d'amortissements ou d'une analyse financière (projet OPUS final), les points forts d'une gestion financière et comptable bien maîtrisée. On peut seulement regretter que l'architecture budgétaire générale soit trop éclatée, autour de 23 unités budgétaires et surtout de 460 centres de responsabilité. À l'opposé, la structure du budget de gestion apparaît trop concentrée. On pourrait créer des sous-destinations correspondant à des lignes stratégiques du projet et qui, dès lors, pourraient être directement utilisées, en complément d'OPUS, dans le mouvement d'évaluation à instaurer.

Reste un problème qui concerne prioritairement le gouvernement et l'organisation politique générale de l'université, mais qui a un impact fort sur la gestion : le fonctionnement des deux IUT.

Sous l'angle de la gestion, les deux IUT, celui de Saint-Étienne tout particulièrement, apparaissent comme "des états dans l'État" ! C'est parfois caricatural : ainsi, dans les tableaux de ventilation des heures complémentaires, les enseignants des IUT sont classés dans la rubrique "autres vacataires" à côté des "vacataires extérieurs" et non comme des "personnels statutaires UJM" !

Comment, dans ces conditions, évoquer une politique globale d'établissement ? Cette situation contient en outre les germes d'une altération grave du climat social : à titre d'exemple, le régime des congés et des horaires des IATOS de l'IUT stéphanois diffère de celui des mêmes agents en poste à l'UFR de Sciences et Techniques ou à l'ISTASE, alors que tous sont regroupés sur un même campus (La Métare). On imagine les risques de tensions internes qu'induit à tout moment un tel état de choses, à l'époque de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

### 4 - RECOMMANDATIONS

L'UJM appréhende le domaine de la gestion de manière rationnelle. Elle doit maintenant focaliser ses efforts sur l'évaluation qui reste empirique et embryonnaire.

Le chantier OPUS est de nature à apporter la solution, sous réserve de :

- *se généraliser*. La plupart des indicateurs permettant le suivi des objectifs politiques émaneront des composantes pédagogiques et scientifiques, qu'il convient donc d'associer au plus vite à l'opération ;

- *évoluer pour passer d'une logique d'information (ce qu'il est) à une logique d'évaluation (ce qu'il doit devenir)*. Ceci implique que l'équipe dirigeante définisse elle-même, dès son adoption, les modalités de mesure des orientations et des axes du projet d'établissement, et que chaque structure se dote d'une batterie d'indicateurs comme aujourd'hui. Mais le gouvernement doit *a fortiori* disposer, lui aussi, de son propre tableau de bord combinant des informations émanant de toutes les composantes et croisant des données de toute nature (physiques, financières, humaines...) ;

- *être suivi*. Selon une périodicité à définir pour chacun d'eux, les indicateurs choisis par le niveau I, pour reprendre la terminologie de NABUCO, devront être chiffrés, étudiés, rapprochés des objectifs initiaux, afin de permettre une véritable analyse susceptible de déboucher, si nécessaire, sur une décision de caractère politique portant, soit sur des infléchissements des actions mises en oeuvre, soit sur une correction des orientations de départ. Bref, l'université devra sans doute réfléchir à la création d'un véritable contrôle de gestion et à son insertion dans la structure. Ce pourrait être un des points clés du prochain projet d'établissement.

Quant aux IUT, ils doivent davantage être intégrés dans l'université, notamment en matière de gestion des personnels, des heures complémentaires, des travaux, etc.

### III - LA VIE ÉTUDIANTE

#### 1 - LA POLITIQUE DE LA VIE ÉTUDIANTE

##### Le cellule de la vie étudiante

Depuis la préparation du projet d'établissement 1995-1998, l'UJM s'est dotée d'une cellule spécialisée pour traiter les questions relatives à la vie étudiante. Elle comprend le vice-président chargé de la vie étudiante, qui est membre du Bureau de l'université, ainsi qu'une secrétaire chargée de l'accueil des étudiants, du suivi des dossiers, de la correspondance, et un emploi jeune (titulaire d'une maîtrise d'Histoire) sur un poste intitulé "animateur vie étudiante", qui est chargé de l'accueil et des contacts sur le terrain avec les associations étudiantes et qui participe à la communication dans ce domaine.

La cellule prend en charge la définition d'opérations, le suivi sur le terrain et la réflexion sur les orientations à plus long terme ; elle est chargée de préparer et de gérer les budgets de la vie étudiante (FAVE, "Réserve culturelle", "Fonctionnement des associations").

La cellule pourrait devenir le Bureau de la vie étudiante préconisé par la circulaire du 29 août 2001.

##### Les partenaires

La Région est le soutien le plus important, dans le cadre de contrats d'objectifs annuels, et pour les projets immobiliers avec son plan CARA, relayé par le CPER.

La Ville de Saint-Étienne a manifesté son intérêt pour la vie étudiante avec la création d'une délégation sur ce thème et coopère avec l'université sur plusieurs points (carnet culture, salles "clef de voûte", ...).

La Ville de Roanne s'y implique également fortement.

Les relations avec le CLOUS/CROUS sont bonnes, mais le CROUS est peut-être ressenti comme un partenaire un peu trop lointain, bien que certains projets de l'UJM soient co-financés par le CROUS et que des projets du CROUS soient relayés à l'UJM.

Il est regrettable que la commission de site de la vie étudiante n'ait pas vu le jour à Saint-Étienne, et ce malgré l'adhésion affirmée par l'université à la politique de mise en place des commissions de site dans le contrat ! Elle pourrait être un espace pertinent d'échange avec les collectivités locales, par exemple sur les questions de transport (avec l'Agglomération de Saint-Étienne). Mais la Commission sociale et de vie étudiante (CSVE) ne peut être cette commission de site élargie avec un peu plus de représentants des collectivités locales, puisque les établissements extra-universitaires doivent y être représentés.

##### Quelle volonté ?

Quelle place dans le contrat ? Dans le cadre du contrat 1999-2002, la ligne "Fonctionnement des associations" est passée de 12,2 K€ à 15,2 K€ et la ligne "Réserve culturelle" est passée de 15,2 K€ à 30,4 K€. Le centre de vie à l'IUT est en cours de réalisation, financé par la Région (CARA), l'IUT et le FAVE participant au co-financement des premiers équipements.

Mais, pour le reste, l'essentiel des dispositifs en direction de la vie étudiante est financé par le FAVE.

Il semble cependant que les problèmes de la vie et des services aux étudiants, compte tenu de la structure très éclatée du campus, malgré le fort investissement de la cellule de la vie étudiante, auraient nécessité davantage d'investissements humains et matériels. La Maison de l'étudiant est inscrite en 2<sup>e</sup> partie du CPER et la Halle des sports, pour des raisons de localisation, se trouve légèrement décalée dans sa réalisation.

Si l'on excepte le débat pour l'accueil des sportifs de haut niveau et la préparation du contrat de plan, on observe que la politique et les problèmes du SUAPS et de la MPU ne sont pas évoqués au CA, ni au CEVU, ni à la CSVE qui répartit les subventions ;

Enfin, dans le contrat d'établissement 1999-2002, la demande de renforcement de l'action médico-sociale pour améliorer les dispositifs d'aide aux étudiants handicapés n'a pas été prise en compte en ce qui concerne les aménagements d'accès, faute d'un classement convenable parmi les priorités.

## **2 - LA REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE**

### **La participation aux élections**

Le taux de participation aux dernières élections des représentants étudiants dans les différents conseils de l'UJM est de 13,9 %, donc légèrement inférieur à la moyenne nationale (15 % environ). Ce chiffre est cependant inférieur à celui que l'on est en droit d'attendre dans une université de cette taille, chiffre souvent supérieur de plusieurs points à la moyenne nationale.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat :

- une information et une formation insuffisantes des étudiants ; la suppression, pour des raisons d'économie, de l'envoi par la poste des professions de foi à tous les étudiants ;
- l'insuffisance de sensibilisation des étudiants, lors de leur accueil de pré-rentrée, sur les enjeux de leur participation aux différents conseils et commissions ;
- l'offre réduite en matière de listes, qui conduit, dans certaines disciplines ou composantes, au quasi-monopole d'une liste ;
- le choix de collègues distincts par secteur disciplinaire, qui amène certains syndicats à ne pas être en mesure d'avoir une offre dans chacun d'eux et conduit à une participation très inégale ;
- le risque de multiplication des élections partielles en cas de démission ou de changement de cycle d'un élu (qui perd la qualité pour laquelle il a été élu).

Ces quelques raisons, évoquées parmi d'autres, devraient conduire les responsables de l'UJM à analyser ce phénomène afin de mettre en place des dispositifs propres à renforcer la participation étudiante.

### **La participation des étudiants élus**

L'établissement se plaint beaucoup de l'absentéisme des élus étudiants au CA et au CEVU, où il est encore plus important.

Si l'absentéisme des élus étudiants se retrouve dans de très nombreuses universités françaises, absentéisme qui se renforce durant la deuxième année de mandat, il est particulièrement élevé à l'UJM dès la deuxième moitié de la première année de mandat.

Au-delà des raisons conjoncturelles classiques (coïncidences de réunions avec les sessions d'examens de fin de semestre ou de fin d'année), différents éléments explicatifs peuvent être avancés :

- le CEVU n'aborde pas la vie étudiante traitée en CSVE, ou du moins ne débat pas des orientations générales de la vie étudiante ;
- les élus soulignent les ordres du jour souvent pléthoriques, les problèmes propres aux enseignants qui constituent une partie importante des conseils et les longs monologues des uns et des autres qui en découlent, la complexité parfois déroutante de certains dossiers... et la durée insupportable des conseils qui en résulte.

Si la participation des étudiants à la vie de l'établissement est difficile à obtenir, plusieurs facteurs la conditionnent :

- *l'information des étudiants* : comprendre le fonctionnement de l'institution universitaire n'est pas évident et distinguer l'importance de la participation à un conseil plutôt qu'à un autre, les mécanismes des élections, etc. implique une sensibilisation régulière, une information de qualité facilement disponible ;

- *une formation facilement accessible* : la sensibilisation étant effectuée, l'étudiant intéressé doit pouvoir accéder facilement à une formation adaptée ;

- *la formation des élus* : c'est bien un objectif ciblé par le contrat 1999-2002 ; le rapport d'évaluation interne souligne un relatif échec de la participation à ces sessions, sans forcément en tirer les conséquences et formuler des propositions.

La formation des élus après chaque élection générale est nécessaire, et les quelques élus rencontrés en sont conscients. Les nouvelles technologies de la communication et l'enseignement à distance, sous réserve de convivialité et de disponibilité, devraient faciliter cette formation.

- *un régime d'études adapté* : la mise en place d'un véritable dispositif de dispenses d'assiduité, de choix du mode de contrôle des connaissances (continu/terminal), de choix du groupe de TD/TP, d'information des enseignants par l'administration, de suivi des élus par un texte de référence commun aux divers jurys et réglant une valorisation - piste de réflexion pourtant évoquée dans le rapport d'évaluation interne (points présence, points de bonus équivalent au sport, ou encore UE optionnelle) - est indispensable. La valorisation peut certes se décliner différemment selon les composantes et les formations, mais il faut une politique d'établissement dans ce domaine et le centre doit prendre l'initiative, tant pour les élus que pour certains responsables associatifs ;

- *des moyens adaptés* : les moyens mis à disposition des étudiants, des syndicats et des élus durant leur mandat sont notoirement insuffisants ; la construction de la Maison de l'étudiant, hélas reportée à la fin du CPER, devrait résoudre ce problème.

Une subvention de fonctionnement d'environ 3 660 €, répartie au prorata des suffrages, est prévue pour les organisations représentatives (au sens de la loi du 10/07/1989), qui siègent dans les conseils centraux de l'UJM.

Il faut que les critères permettant de bénéficier de ces "crédits syndicaux" soient clairement expliqués et communiqués dès avant les dépôts de liste.

Concernant la participation d'étudiants au gouvernement de l'université, un étudiant est membre du Bureau, sans titre de vice-président étudiant. De fait, la fréquence des réunions (quasi hebdomadaires) de bureau a fait que les deux derniers élus y ont peu participé, l'absence de régime d'études adapté ne facilitant pas cette participation.

Les élus ont toutefois l'impression que l'administration est plutôt à leur écoute, et le sentiment que le CA n'est pas une simple chambre d'enregistrement mais qu'il peut y avoir de vrais débats. Ils souhaiteraient avoir plus de moyens d'information (ne serait-ce que des panneaux d'affichage vitrés sur chacun des sites) et soulignent les difficultés de communication qu'il peut y avoir entre les sites (notamment Métare et médecine un peu à l'écart, sans parler de Roanne).

### **La Commission sociale et de la vie étudiante (CSVE)**

Depuis janvier 2001, la Commission de la vie étudiante, mise en place depuis longtemps à l'UJM, a fusionné avec la CSE (Commission sociale d'établissement). Les circulaires de 1991 leur avaient dévolu la gestion du FAVE. Cette commission comprend théoriquement 46 membres dont 22 étudiants et 2 représentants de collectivités locales (Villes de Saint-Étienne et de Roanne). La moitié de ces étudiants sont des représentants étudiants de "campus" (élus ou responsables associatifs agréés par le conseil de leur composante).

L'effectif global peut apparaître un peu pléthorique. La composition réelle (les personnes désignées pour siéger) peut de fait s'avérer plus fluctuante.

Les étudiants (associatifs et élus) semblent toutefois satisfaits de son fonctionnement. De fait, la CSVE est une instance qui connaît très peu d'absentéisme étudiant. Elle propose au CA, qui ratifie toujours, l'utilisation du FAVE, mais aussi du budget "Réserve culturelle" (30 500 €) et de la ligne "Aide au fonctionnement des associations" (16 800 €).

L'application de la circulaire du 29 août 2001 sur le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) n'induit pas d'évolution de sa composition.

### **3 - LA VIE ASSOCIATIVE**

L'université est dotée d'un tissu associatif étudiant actif et développé, avec une trentaine d'associations de filière (disciplinaires ou catégorielles) et une quinzaine d'associations thématiques diverses (surtout culturelles).

Mais peu d'entre elles ont une taille critique et une assise suffisante pour acquérir une certaine stabilité, mener des activités régulières et être à l'abri des accidents et des aléas liés aux renouvellements des équipes. Il en résulte des temps morts, voire des mises en sommeil provisoires plus ou moins longues. Seules quelques-unes d'entre elles ont atteint la pérennité : l'association des étudiants en médecine, les BDE de l'IUT et de l'ISTASE (ingénieurs), l'association des étudiants chercheurs...

#### **Les locaux associatifs**

La question des locaux est le principal problème des associations étudiantes. Un local est nécessaire pour offrir un lieu d'accueil, un point de ralliement, un espace d'organisation des activités et d'offre de services. Si certaines associations sont dotées convenablement dans leurs composantes (Médecine, IUT, ISTASE), les autres associations sur les sites de Métare/Sciences mais surtout de Tréfilerie manquent de locaux. Dans le secteur arts, lettres, langues et sciences humaines, 7 associations se partagent le même local inter-associatif. Il existe aussi un petit local pour les associations du secteur droit.

Les composantes gérant elles-mêmes l'affectation de leurs salles, un effort est peut-être possible dès maintenant pour dégager quelques surfaces pour les associations étudiantes, d'autant que l'examen de l'utilisation des salles montre une nette sous-occupation le vendredi à Tréfilerie, le restaurant universitaire connaissant ce jour-là une baisse de 32 % de sa fréquentation par rapport aux quatre premiers jours de la semaine. Une meilleure répartition des enseignements du lundi au samedi dégagerait peut-être quelques possibilités !

#### **Les financements associatifs**

Les financements sont essentiellement attribués par la CSVE sur la ligne "Réserve culturelle" pour les projets et activités à dimension culturelle, d'animation ou de communication (journaux), et sur la ligne "Aide au fonctionnement des associations" (cf. supra).

Le FAVE sert essentiellement à financer la politique "d'incitation culturelle" (carnet culture et kiosque culture), abonde le FSU, finance les mesures en direction des handicapés (aménagements et tuteurs) et surtout de l'équipement relatif à la vie étudiante.

Il s'agit là, comme dans un certain nombre d'autres établissements, d'une utilisation en décalage par rapport à la circulaire du 29 août 2001 qui transforme le FAVE en FSDIE. Cette circulaire précise que 70 % du FSDIE doit servir à financer "des projets étudiants" : *"Peuvent être financés, par exemple, les projets des associations culturelles, sportives, des actions de bénévolat étudiant et toutes autres initiatives collectives des étudiants"*.

L'université, pour sa part, considère que tout besoin exprimé collectivement par des étudiants est une initiative étudiante (équipement d'un site, par exemple). De même lorsque ce besoin d'équipement est relayé auprès du CSVE par une composante ou service auprès desquels ils ont exprimé leur besoin.

Concernant les projets associatifs financés (ou co-financés) par la "Réserve culturelle", ils sont très divers ; on peut citer à titre d'exemple :

- des conférences ou cycles de conférences (associations des géographes AEGUSE, association des LEA, association "Mach's gut" des germanistes ....) ;
- le festival/exposition "Chez la Watt" de l'association des étudiants d'arts plastiques ;
- le festival de musique organisé par FAME, l'association des étudiants en musicologie ;
- des expo-photos, ciné-débats (association des historiens Kaloï Gagathoi) ;
- la journée de formation organisée par l'ASEC (association des étudiants chercheurs) ;
- l'édition de journaux étudiants de l'association des géographes ou de la MST Presse et Communication d'entreprise ;
- la participation d'une association de l'ISTASE au concours "Robotique E=M6".

### ***Un cas particulier : la Fédération des étudiants stéphanois (FES)***

Née en 1997, la FES fédère actuellement une quinzaine d'associations étudiantes de la ville.

Ces associations sont majoritairement issues des établissements externes à l'université (ENISE, École des mines, ESC, d'École d'infirmières, BTS, ...). Quelques associations étudiantes de l'université y sont pourtant plus ou moins impliquées : BDE ISTASE, BDE IUT, ADEMS (médecins), LEA, anglicistes. L'initiative de la création de cette fédération est venue de l'ENISE, dont était issu le premier président. Parmi les cinq présidents successifs de la FES, un seul était issu de l'université (c'était un ingénieur de l'ISTASE). Certains membres du bureau actuel sont toutefois universitaires.

La FES se donne notamment comme objectif de développer la vie étudiante à Saint-Étienne en mettant en place des animations diverses, d'être le porte-parole des associations auprès d'institutions diverses et d'offrir aux associations un soutien (logistique, technique).

La FES a conclu avec la Ville de Saint-Étienne une convention pluriannuelle de partenariat (jusqu'en 2003) et se voit ainsi dotée d'une subvention de près de 30,5 K€ par an. Pour la Ville, il s'agit de donner une image de Saint-Étienne qui soit une image de ville étudiante, et donc de développer la vie étudiante à cette fin. Cette subvention a permis à la fédération de louer un vaste local en centre-ville (21, cours Victor Hugo) où elle met en place un point information et prévoit de mettre en place des services ; un emploi jeune doit être recruté prochainement par la fédération pour assurer une permanence plus complète dans ce local.

Outre le guide de rentrée (gratuit grâce aux publicités) distribué à 16 000 exemplaires et l'aide aux associations (en matière de communication, notamment), les principales opérations sont de nature festive, agrémentées, il est vrai, d'une dimension solidaire ou d'une dimension "sécurité routière" ; celles-ci sont encore peu diversifiées, mais d'un impact non négligeable).

### **Formation et reconnaissance/valorisation**

Les sessions de formation organisées par l'université en direction des élus étudiants étaient aussi ouvertes aux responsables associatifs et ces derniers y ont été plus présents que les élus.

Les associations sont favorables à cette formation associative (aspects juridiques et comptables, aide au montage de projets), qui doit être renouvelée régulièrement sur les thèmes les plus demandés, mais qui devrait pouvoir aussi être valorisée.

Il n'existe pas, pour les responsables associatifs, de régime spécial d'études défini par l'établissement, malgré la réglementation en vigueur (arrêté du 9 avril 1997, art 16), carence déjà soulignée pour les élus étudiants.

Un dispositif de dispenses d'assiduité, de choix du mode de contrôle des connaissances, et même de valorisation, serait pourtant nécessaire. La circulaire du 29 août 2001 sur le développement de l'engagement associatif et des initiatives étudiantes pousse d'ailleurs fortement vers la reconnaissance des engagements associatifs par une prise en compte dans le cursus.

Certaines composantes ont toutefois mis en place des dispositifs (projet personnalisé à l'ISTASE ; bonus à l'IUT) y conduisant.

Par ailleurs, "l'Université de la vie associative" - structure créée par l'UJM et diverses associations à l'occasion du centenaire de la loi de 1901 -, qui veut offrir ses services à l'ensemble des associations stéphanoises, a été accueillie par le SUFC (Service universitaire de formation continue) et pourrait proposer des formations aux responsables associatifs étudiants (formations qui pourraient peut-être donner lieu à validation dans l'avenir).

D'une manière plus générale, lorsque le Conseil régional a lancé le plan CARA (rendre les campus rhône-alpins plus accueillants), l'UJM a obtenu que plusieurs de ses projets en matière d'accueil d'étudiants y soient inscrits.

L'un de ceux-ci est bien avancé. Il s'agit du centre de vie de l'IUT de Saint-Étienne (0,88 M€), dont la livraison est prévue fin 2002, la Région et le FAVE participant ensemble aux achats de l'équipement.

Il convient de veiller à la réalisation des opérations prévues dans la 2<sup>e</sup> partie du CPER, qui constitueront pour les étudiants un réel progrès.

#### **4 - À ROANNE**

La Commission de site de la vie étudiante a été mise en place en mai 2000, sous la présidence du recteur de l'académie. Paritaire étudiant/non étudiant, elle comprend notamment des représentants du Centre universitaire de Roanne (le CUR), de l'IUT de Roanne, de l'université, du service des sports de Roanne, du CLOUS et du Grand Roanne (organisme intercommunal de Roanne).

Le FAVE a financé certains équipements et des subventions ("Fonctionnement associations" et "Réserve culturelle") ont été attribuées à des associations étudiantes roannaises (notamment, l'association du CUR et l'association AES).

Concernant la restauration, deux restaurants ont été agréés par le CROUS : le foyer des jeunes travailleurs du centre de jeunesse P. Bérégovoy et le restaurant du lycée Chervé. Les étudiants peuvent donc manger correctement au prix normal du ticket RU.

Pour le logement, outre la résidence universitaire de 86 lits du CLOUS (rue Raoul Follereau), qui comporte un "centre de vie" (avec des activités proposées de 18h à 22h, telles que vidéo, billard, ....), l'ALUR - Association pour le logement universitaire à Roanne (regroupant le Grand Roanne, l'OPAC, l'université et le CLOUS) propose, en convention avec l'OPAC de Roanne, des F1, F2 ou F3 meublés. L'offre semble bien adaptée à la demande.

Il est possible de rencontrer l'assistante sociale du CLOUS certaines demi-journées. Les permanences de la MPU sont assurées un jour par semaine au centre médico-scolaire.

L'antenne du SUAPS est animée par un professeur d'EPS et les équipements de la Ville sont mis à sa disposition gratuitement.

Roanne présente finalement les avantages et les inconvénients classiques d'une antenne, en termes de vie étudiante : les collectivités locales s'impliquent fortement, mais un site où une part très importante des étudiants logent au domicile parental laisse moins de place à la "vie étudiante" et offre plus de continuité avec la vie lycéenne.



## 5 - RECOMMANDATIONS

### Participation étudiante à la vie des Conseils

Une étude doit être conduite par l'université pour améliorer l'information et la formation des étudiants sur l'intérêt de leur participation aux instances réglementaires de l'université, sur les moyens nécessaires à l'exercice des mandats et sur la prise en compte de ces responsabilités dans le déroulement de leur cursus.

### Vie associative

En attendant la réalisation de la Maison de l'étudiant prévue au CPER, un effort doit être fait par l'université, sur chacun des sites, pour trouver des solutions provisoires permettant à la vie étudiante de mieux fonctionner.

## IV - LE SERVICE AUX ÉTUDIANTS

### 1 - LE SPORT POUR TOUS

Ce point a déjà été étudié par le CNE dans son évaluation du SUAPS de Saint-Étienne dans le cadre du rapport sur le sport à l'université de septembre 1999.

Avec 43 % d'inscrits au SUAPS, l'UJM connaît un taux de pratiquants parmi les plus élevés des universités françaises, malgré des difficultés (que l'on rencontre dans beaucoup d'universités) telles que le sous-équipement en installations propres, qui conduit les étudiants à se déplacer sur des sites très divers de la ville, et des créneaux horaires parfois difficiles (la règle du jeudi après-midi banalisé pour le sport n'est que très peu respectée, les équipements ne permettant d'ailleurs pas d'accueillir tout le monde en même temps.)

Les villes de Saint-Étienne et de Roanne, de fortes traditions sportives, mettent gratuitement à disposition des étudiants les installations sportives (stades, gymnases et piscines), aussi bien pour les cours du SUAPS que pour les entraînements de l'AS.

L'encadrement est assuré par cinq enseignants à Saint-Étienne et un à Roanne, lesquels effectuent des services lourds, confortés par des vacataires.

Le sport universitaire est bien intégré dans les formations universitaires, puisqu'il existe un dispositif général (sauf pour la 1<sup>ère</sup> année de médecine) de prise en compte de l'activité sportive dans la moyenne générale par une bonification pouvant aller de 0,1 point à 0,35 point selon la formule choisie (assiduité ou notation) et l'activité.

Le SUAPS est également lié par convention à des écoles extérieures à l'université, comme l'ENISE, l'ESC ou l'École des mines, dont les étudiants s'inscrivent au SUAPS. À cet égard, il est un pont entre l'UJM et d'autres établissements du point de vue de la vie étudiante.

L'objectif d'un enrichissement de la palette des sports proposés a été rempli (passage de 31 à 38 activités proposées).

Les installations sportives propres, situées sur le site Denis Papin, sont très insuffisantes et le projet de construction d'une halle des sports, prévu au CPER, est tout à fait indispensable.

Pour ce qui concerne le financement des activités sportives, lorsqu'on rapporte la dotation de l'université, 3 600 € (qui d'ailleurs a baissé) et l'apport du contrat quadriennal (3 800 €) à la cotisation des inscrits (qui est passée de 11,43 € à 15,24 €), il apparaît que le service est financé à plus de 90 % par les étudiants inscrits.

On perçoit ainsi les limites de l'engagement de l'université en faveur du sport, d'autant que le CEVU ne traite jamais des orientations de la politique sportive à l'université, celle-ci s'élaborant manifestement à l'extérieur des instances compétentes de l'établissement.



## 1 - LA COMPÉTITION ET L'ASSOCIATION SPORTIVE (AS)

L'AS (qui était encore, voici quelques mois, présidée par le président de l'université) utilise les moyens et les locaux du SUAPS, et reçoit 1 677 € de subvention.

On y compte 187 licenciés FNSU. Mais l'investissement étudiant dans la gestion de l'AS n'est pas très important. L'université devrait sans doute se poser la question de la valorisation de cet investissement.

L'AS est représentée au Comité régional du sport universitaire (quand les représentants peuvent se rendre aux réunions en fin de journée à Lyon). Aussi, la création à Saint-Étienne d'un Comité départemental du sport universitaire (avec un emploi jeune) est-elle une chance !

Les entraînements de l'AS peuvent être distincts des cours du SUAPS, notamment avant le début du championnat FSU, ou intégrés pour certains sports individuels (par exemple : natation, tir, escalade, golf, badminton, karaté).

Mais, aussi surprenant que cela puisse paraître, le département STAPS a sa propre AS, distincte de celle de l'université ! Cela pose un sérieux problème, en divisant les forces et les possibilités de résultats. Une réflexion devrait donc être conduite sur l'intérêt d'une fusion de ces deux associations.

Un dispositif d'aménagement des études pour sportifs de haut niveau concerne la dizaine d'étudiants du pôle de course d'orientation et les étudiants du pôle de cyclisme. Le parcours de ces étudiants fait l'objet d'une convention pour l'aménagement de leurs études, et de négociations au coup par coup avec les présidents de jury. Ils bénéficient d'une bonification maximale. Mais les éventuels autres sportifs de haut niveau ne sont pas forcément connus par le service, ce qui est dommage. Il n'existe pas non plus une liste de sportifs universitaires de haut niveau s'ajoutant aux listes nationales. Le dispositif actuel pour ces étudiants pourrait être valablement complété et faire l'objet d'une communication particulière de l'établissement.

## 3 - LA MÉDECINE PRÉVENTIVE UNIVERSITAIRE (MPU) ET LA SANTÉ

Comme pour le sport universitaire, la MPU semble vivre sa vie un peu à part : on ne débat pas de politique de santé au CA ou au CEVU, et il n'y a même pas de conseil du service commun ; tombé en désuétude voici quelques années, celui-ci doit être recomposé et remis en fonctionnement.

### L'implantation

Les locaux de la MPU sont situés à l'Hôpital de la Charité Saint-Étienne. Ils comportent 3 salles d'examen, 1 salle d'attente, 1 salle de soins pour l'infirmière et 2 bureaux.

On peut se demander si, dans la situation d'un établissement ainsi éclaté à travers la ville, chaque site important n'aurait pas dû être doté d'une infirmerie pour les petites urgences ; mais se pose alors le problème de son fonctionnement. C'est tout du moins le souhait des élus étudiants rencontrés. Pour le site de la Métare, plus éloigné (faculté des Sciences, ISTASE et IUT), cela aurait été opportun. L'IUT s'est doté en propre d'une infirmerie et d'une infirmière, qui ne dépend donc pas du tout de la MPU et n'est pas une antenne de la MPU, même si l'infirmière de l'IUT coopère ponctuellement avec la MPU (sur les actions prévention tabac, par exemple).

Autre défaut important de ces locaux assez anciens : ils ne sont pas accessibles aux étudiants handicapés, alors que le service "Étudiants handicapés" se trouve à la MPU ; ces étudiants sont donc reçus dans des salles de l'hôpital qui sont accessibles.

Ces locaux présentent toutefois l'avantage de pouvoir facilement aiguiller les étudiants dans l'hôpital attendant pour des consultations spécialisées (notamment vers le BAPU qui existe à l'hôpital).

On mesure donc l'importance d'une réalisation rapide de la Maison de l'étudiant sur le site de Tréfilerie (2<sup>e</sup> tranche du CPER), où la MPU et un service "Étudiants handicapés" devraient être correctement installés et ainsi mieux remplir leur mission.

### **Les personnels**

La directrice est à temps partiel et non résidente. Une dizaine de médecins vacataires, dont un en lien avec le planning familial et un endocrinologue, assurent l'ensemble des vacations.

Le service dispose de trois personnes à temps complet :

- une assistante sociale spécialisée, qui gère de fait le service lorsque la directrice est absente ;
- une secrétaire ;
- une infirmière.

Des vacations sont aussi assurées par des médecins et une diététicienne au centre médico-scolaire de Roanne.

La demande d'une seconde infirmière n'a pour l'instant pas été satisfaite. Elle serait pourtant fort utile, compte tenu du nombre d'implantations de l'université.

Concernant les recettes du budget de fonctionnement, on comptait, en 2001, 73,33 K€ :

- 27 440 € de droits d'inscription (ils n'étaient alors que de 2,3 €) ;
- 7 622 € provenant des conventions avec les établissements externes à l'université pour l'organisation des visites médicales obligatoires (ENISE, Mines, ESC, Archi, Beaux arts) ;
- 29 800 € de la DGF reversée par l'université ;
- 7 622 € du contrat quadriennal ;
- 762 € du Grand Roanne.

Avec le passage national du droit de MPU de 2,3 à 4,6 € à cette rentrée, la situation budgétaire semble acceptable compte tenu des effectifs.

### **Les activités**

**La visite médicale obligatoire.** La MPU organise une visite médicale obligatoire pour les primo-entrants. Tous sont convoqués (mais, prioritairement, les étudiants de STAPS, de médecine, et de sciences). Lorsqu'ils ne se présentent pas, ils sont relancés. Au total, on compte environ 80 % de présence (des radios gratuites peuvent être prescrites grâce à la prise en charge du Conseil général, à l'intérieur d'un quota de 1 500).

Les étudiants de STAPS et de médecine de toutes les années sont convoqués. La VMO est aussi stricte pour les inscrits au SUAPS (qui doivent obtenir un certificat médical, auprès de la MPU ou d'un autre médecin).

Les visites de suivi en licence connaissent un moindre taux de succès que les convocations adressées aux primo-entrants.

Les consultations libres, ne répondant pas à une convocation, ne représentent qu'à peine 10 % de la totalité des consultations.

Le contrôle vaccinal est opéré dans le cadre de la VMO. Il existe un petit budget pour vacciner les "cas difficiles" (les étudiants dont on pense, au vu de leur situation, qu'ils ne suivront pas la recommandation d'aller se faire vacciner dans un centre de vaccination ou chez un généraliste, sont vaccinés à la MPU).

**Les consultations spécialisées.** Pour la plupart des consultations spécialisées (gynéco, problèmes psychologiques ou psychiatriques), les étudiants sont orientés vers l'hôpital attenant (où il existe aussi un BAPU). Mais, grâce à l'apport du passage aux 4,6 €, le service entend augmenter les vacations de psychologues en son sein.

**Les actions de prévention.** Pour la journée SIDA, la MPU semble être un peu seule (même si les services hospitaliers en étaient partenaires l'année précédente).

Pour le reste (tabac, alcool), la préférence semble être donnée à la co-organisation d'opérations sur un site précis. Une formation sur la prévention du suicide à destination des personnels a eu lieu. La diététicienne avait coopéré avec le CLOUS dans le cadre de sa campagne diététique en 2000.

Les études épidémiologiques se limitent à une enquête sur les troubles du comportement alimentaire et à des tests biométriques menés par des étudiants en médecine pour leur laboratoire, à la MPU et en coopération avec elle, pour évaluer l'évolution du poids des étudiants.

Compte tenu de la faiblesse de ses moyens humains et de la charge de la VMO, la MPU devrait essayer d'élargir son partenariat avec d'autres opérateurs (collectivités, mutuelles, associations...) afin de développer ses opérations de prévention.

### **Les étudiants handicapés**

La structure d'accueil pour les étudiants handicapés se trouve à la MPU (cf. supra), et est composée de l'assistance sociale et d'un adjoint à temps partiel (qui est aussi le président de l'Association université handicap Loire) ; elle accueille les étudiants, et souvent leur famille, et assure leur suivi sur tous les plans.

L'association regroupe les étudiants handicapés qui le souhaitent, fait émerger les besoins collectifs, édite un livret pratique pour les étudiants handicapés et reçoit pour ce faire une subvention de 762 €. Elle peut prendre en charge des frais d'un étudiant dans certains cas très difficiles.

Est-il judicieux de lier ainsi la MPU et la structure d'accueil handicapés ? Cela permet peut-être des économies d'échelle, mais peut donner à penser que les handicapés sont des malades, ce qui n'est pas forcément un affichage pertinent.

En lien avec la cellule de la vie étudiante, un tutorat spécifique "handicapés" est mis en place (les tuteurs sont des étudiants volontaires proches dans leur cursus des étudiants aidés, choisis après audition).

Quelques équipements informatiques (dont un ordinateur Braille) sont mis à disposition.

Concernant l'accessibilité des bâtiments, malgré des progrès réalisés, des travaux restent encore à effectuer au bâtiment central de Tréfilerie, au bâtiment central de Sciences ainsi qu'à Beaulieu (quelques rampes et portes automatiques à installer, ascenseurs à installer ou à reconditionner). La mise en conformité est lente. Les besoins exprimés à ce sujet dans le projet d'établissement n'ont pas trouvé de réponse dans le contrat d'établissement. De nombreuses mesures "étudiants handicapés" sont financées par le FAVE. Il y a là à l'évidence un manque à combler.

## **4 - LA CULTURE**

Le projet d'établissement 1999-2000 prévoyait la mise en place d'un "service culturel". Cette structure, qui devait impulser et coordonner l'ensemble des actions culturelles de l'établissement, n'a pas été mise en place.

Les actions engagées émanent donc de divers acteurs de l'établissement (associations étudiantes, composantes, Service culturel et d'action sociale des personnels (SCAS), cellule Vie de l'étudiant, cellule Communication...). Une meilleure lisibilité des actions engagées et leur valorisation auprès d'un plus large public permettraient, sans aucun doute, une plus grande participation étudiante.

Le rattrapage du retard pris par rapport aux engagements contractuels dans la création du service culturel ne peut qu'être vivement recommandé.

### Événements et manifestations culturelles

La cellule Communication organise chaque année un cycle de conférences de bonne qualité.

Le SCAS ne limite pas son action au seul personnel de l'université, il intervient également en faveur des étudiants en organisant un festival important (festival "Jean Mon'Arts") et une semaine du cinéma européen avec une salle d'art et d'essai de la ville.

L'IUT organise ses propres journées culturelles, œuvre d'une équipe d'étudiants et de personnels (ateliers culturels participatifs multiples avec des spécialistes).

L'association des étudiants en musicologie (FAME) organise chaque année son festival "Classique-Jazz", tandis que l'association des étudiants d'arts plastiques organise chaque année l'événement "Chez la Watt" (expositions, mais aussi théâtre et musique).

Tous ces événements importants sont financés (ou co-financés) par la "Réserve culturelle" (sauf les conférences de la cellule Communication), qui soutient aussi les opérations culturelles et d'animation plus modestes des associations étudiantes. Le fonds "Culture-action" du CROUS participe aussi (en 2001, 1,52 K€ pour "Chez la Watt", 1,07 K€ pour les journées IUT et 1,52 K€ pour Jean Mon'Arts).

Pour inciter les étudiants à utiliser davantage l'offre culturelle de la Ville, deux dispositifs ont été mis en place :

- *le carnet-culture*, proposé sur la chaîne d'inscription (pour 15,25 €), permet 30,5 € d'achats (le FAVE compense la différence) chez les partenaires de l'opération qui maintiennent des tarifs étudiants (grands et petits théâtres, musées, le planétarium, un cinéma d'art et d'essai et des librairies sont conventionnés). 1 100 carnets ont été proposés en octobre 2000, 1 300 en octobre 2001 (avec une participation de la Mairie pour l'augmentation du nombre) ; tous sont vendus : le carnet est populaire ;
- *le kiosque culturel*, situé dans le hall d'entrée du bâtiment central de Tréfilerie, est animé par deux étudiantes (vacations FAVE) qui assurent une information sur l'ensemble de l'offre culturelle de la Ville et négocient avec les directeurs de salles des animations et des tarifs attractifs pour les étudiants sur quelques spectacles de la saison ; des élus étudiants en souhaiteraient un second sur le site de la Métare.

Malgré un manque évident de locaux, le bilan des activités culturelles semble très positif. La création d'un service culturel et la réalisation de la Maison de l'étudiant devraient permettre de dynamiser ces dispositifs.

En attendant, deux salles situées à côté du campus de Tréfilerie - ensemble appelé "clef de voûte" - vont pouvoir être utilisées par les associations culturelles et groupes de théâtre universitaire, grâce à la Ville de Saint-Étienne.

### 5 - L'AIDE SOCIALE

Le taux de boursiers est de 31 % en 2000-2001, et donc supérieur de quelques points au taux national (23%). La proportion de boursiers d'échelon 5 est de 41 %.

Le CLOUS dispose d'un poste et demi d'assistante sociale. Celles-ci tiennent leurs permanences (notamment pour le FSU) sur les campus de Tréfilerie et de la Métare. Pour les allocations d'études, elles montent le dossier, qui est ensuite étudié et traité à Lyon. Le DSE (Dossier social étudiant) est encore géré par le CROUS à Lyon ; à partir de janvier 2002, la gestion en sera transférée au CLOUS de Saint-Étienne.

L'UJM a pour tradition d'abonder le FSU à partir du FAVE pour environ 27,45 K€, soit près de 20 % du FAVE. De nombreuses universités sont dans ce cas. La circulaire du 29/08/2001 remplaçant le FAVE par le FSDIE prévoit d'ailleurs que 20 à 30 % du fonds doit être consacré à l'aide sociale ; certaines universités préfèrent attribuer elles-mêmes des aides directes, d'autres préfèrent abonder le FSU, qui consacre alors cet argent à des étudiants de l'établissement. Cette seconde formule a été choisie par l'UJM.

En outre, l'assistante sociale de l'UJM à la MPU gère les demandes et monte les dossiers vers le FAJD (Fonds d'aide aux jeunes en difficulté) du Conseil général. Ce fonds est ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans de nationalité française ou disposant d'un titre de séjour.

En matière d'exonération des droits d'inscription, laissée à l'autonomie des établissements (dans la limite de 10 % des inscrits selon le décret du 5 janvier 1984), on comptait, en 1999-2000, 45 demandes satisfaites sur 130, en 2000-2001, 17 sur 65 et, en 2001, 31 demandes seulement. La chute des demandes semble due à l'élargissement des bourses à taux zéro (qui représentent près de 7 % des boursiers de l'UJM).

La définition des critères et le traitement de ces dossiers ne relèvent que de deux personnes : l'assistante sociale du CROUS et un représentant du service de la scolarité. Ce groupe devrait être élargi à des représentants de l'établissement.

Le CROUS loge 878 étudiants à Saint-Étienne et 86 à Roanne, soit 8,9 % des inscrits, ce qui peut paraître faible par rapport à la moyenne nationale, mais semble répondre aux besoins dans la mesure où le recrutement est géographiquement concentré (55 % des étudiants résident dans leur famille).

### **Hébergement**

Il existe deux résidences de "type traditionnel" ("cités U" ; 9 mètres carrés) de 300 lits chacune : la Métare et la Cotonne. S'y ajoutent surtout deux "résidences nouvelles" (T1 et T1bis), sur les sites de Tréfilerie (221 lits) et du Théâtre (48 lits).

Avec 98 % d'occupation le parc CLOUS ne connaît pas de problèmes de vacance structurelle.

Le projet de rénovation de la Cité U de la Cotonne (mise à des normes de confort plus actuelles) sera proposé lors du prochain CPER.

La vie étudiante en résidence semble peu développée : peu de candidats aux conseils de résidence, pas d'association (en dehors de l'AERUC à la Cotonne, mais qui serait en sommeil depuis cette année...).

Il existe deux restaurants universitaires à Tréfilerie et à la Métare, et quatre cafétérias du CLOUS : à l'ENISE, à Métare, à l'IUT et à Bellevue (UFR de Médecine).

À Roanne, la solution adoptée a été celle d'un restaurant agréé (le CLOUS et la municipalité sont partenaires dans un centre de restauration destiné autant aux jeunes travailleurs qu'aux étudiants).

Si l'on excepte le problème, déjà évoqué, d'une baisse de fréquentation significative de 32 %, le vendredi, du RU de Tréfilerie, indice d'une concentration des cours sur ce site sur les quatre premiers jours de la semaine et d'une baisse de fréquentation le jeudi au RU Métare, indice d'un respect des établissements et des composantes du site relativement à la réserve du jeudi pour le sport et les problèmes d'accessibilité du RU Métare aux handicapés, la capacité d'accueil semble suffisante.

Un problème subsiste, pour lequel une solution devra être trouvée : celui de la cafétéria Médecine Bellevue qui ne répond pas à des normes de qualité suffisante.

### **6 - L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS**

772 étudiants étrangers étaient inscrits en octobre 2000 à l'UJM, soit 6% des étudiants, représentant 82 nationalités différentes. 57% d'entre eux viennent d'Afrique, dont 146 du Maroc, 137 d'Algérie et plus de 15 % des autres pays africains. 109 étudiants sont à l'UJM dans le cadre des programmes d'échanges internationaux, dont 78 dans le cadre d'ERASMUS - SOCRATES.

Le SCRI assure l'accueil de ces étudiants : l'information, l'aide aux formalités administratives à l'arrivée, la mise à niveau en langue le cas échéant, d'éventuelles aides personnalisées, aide au logement et à l'intégration. Une journée d'accueil spéciale est organisée pour les Européens conventionnés.

La principale difficulté pour l'accueil de ces étudiants réside dans l'offre de logement : les cités universitaires traditionnelles (La Cotonne, Métare) ne sont pas aux standards de confort européens ou nord-américains. D'ailleurs, en 2001-2002, seuls 29 étudiants étrangers ERASMUS étaient logés par le CLOUS, dont 10 à Tréfilerie et 19 à la Cotonne et à Métare.

Le SCRI, en accord avec EDUFRANCE, a créé un dispositif d'accueil d'une douzaine d'étudiants chinois en sciences économiques comprenant une première année au CILEC (Centre international de langue et civilisation) - d'apprentissage du français -, puis deux années en DEUG avec tutorat et parrainage.

Pour les étudiants étrangers individuels, la procédure nationale permet de vérifier leur maîtrise en français. Seules les arrivées tardives (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> voeux) posent un problème d'insertion.

Pour les "arrivant"s en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle, les composantes en décident et vérifient simplement la validité des équivalences, mais il n'y a généralement pas de tests, de telle sorte que certains de ces étudiants ont parfois des problèmes de français considérables, qui obèrent très fortement leurs chances de réussite. Se pose aussi la question de la vérification de la situation légale et financière de l'étudiant. Il serait donc préférable que la décision d'inscription soit prise au niveau central, après un avis pédagogique de la composante.

Par ailleurs, il n'existe pas vraiment de dispositif d'accueil pour tous ces étudiants individuels, non conventionnés ; ils sont pourtant plus de 600, dont plus de 400 viennent d'Afrique. Or, le CLOUS n'en loge qu'une centaine (boursiers du gouvernement français ou de leur État (pour l'essentiel). On peut se demander si tous les autres ont pu trouver une solution satisfaisante dans un délai raisonnable et dans quelles conditions.

L'existence d'un point d'accueil et d'information à destination de tous les étudiants étrangers serait nécessaire. Le SCRI pourrait naturellement jouer ce rôle, avec des moyens en conséquence.

Le CILEC accueille cette année 588 étudiants étrangers pour des stages de perfectionnement linguistique en français. L'activité du CILEC se veut distincte et complémentaire de celle du département FLE, sur lequel il s'appuie.

La quasi-absence d'associations d'étudiants étrangers est peut-être un autre indice d'une intégration insuffisante de ceux-ci dans la communauté universitaire. Il existe certes l'association "Base - Bienvenue à Saint-Étienne" qui a déjà œuvré en partie pour l'intégration des étudiants étrangers dans la ville, mais l'initiative ne peut répondre à tous les besoins. La vie associative devrait être plus soutenue et favorisée dans le cadre d'une politique d'accueil des étudiants étrangers.

Un point d'accueil et d'information pour tous les étudiants étrangers est nécessaire.

## **7 - L'INFORMATION DES ÉTUDIANTS**

La cellule Communication organise à chaque rentrée une opération d'accueil pendant la période des inscriptions des nouveaux bacheliers, avec le concours de la Mairie qui offre un "cartable" contenant des informations pratiques (dont l'agenda édité par le SCUIO).

Cet agenda comprend un "guide pratique" qui explique le fonctionnement de l'université et donne les contacts utiles aux étudiants ; il est remis à tous à chaque rentrée.

La cellule Communication publie *L'UCO (L'Université communiquée)* destiné aux personnels et aux responsables étudiants.

Elle produit aussi une publication bimestrielle en direction des étudiants, *L'Écho des campus*, centrée sur des thèmes plus proches de la vie des étudiants.

## 8 - RECOMMANDATIONS

### Sport universitaire

Les orientations de la politique sportive de l'université doivent être débattues au CEVU et l'université devrait envisager la fusion des deux associations.

Un dispositif plus complet devrait être proposé à tous les sportifs de haut niveau qui pourraient ainsi mieux être identifiés.

### Culture

Un service culturel (ou structure de coordination d'une politique culturelle d'établissement) doit être mis en place.

### Santé

La politique de santé doit être l'objet de plus d'attention de la part de l'équipe de direction.

Des locaux plus fonctionnels doivent être dévolus à la MPU.

La structure d'accueil des étudiants handicapés devrait, à terme, être distincte de la MPU. L'accessibilité des locaux doit être améliorée.

### Aide sociale

La rénovation de la cité universitaire de la Cotonne doit être dès que possible envisagée.

Une meilleure coordination est nécessaire entre les emplois du temps des étudiants et la fréquentation des RU afin de répartir la charge plus uniformément dans la semaine.

## V - LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE

### 1 - L'OFFRE DE FORMATION

L'analyse de l'offre de formation d'une université pluridisciplinaire peut se faire sous différents angles :

- le spectre et la diversité des entrées de formation et leur continuité, permettant aux étudiants d'envisager des qualifications de niveaux bac+3, 5 ou 8 ;
- la répartition quantitative des formations générales et des formations professionnelles ;
- l'existence de formations pluridisciplinaires mettant en jeu deux ou plusieurs composantes ;
- la cohérence de la mise en place des diplômes au regard des axes de recherche ;
- l'évolution dans le temps de cette même offre de formation.

Dans le cas de l'Université de Saint-Étienne, il faut également, pour mieux la comprendre, intégrer les contrats quadriennaux signés avec le Ministère et plus particulièrement les deux derniers (1995-1998 et 1999-2002), ainsi que le rapport du CNE de 1989. Car certaines appréciations de l'établissement dans son évaluation interne portent sur une période de plus de dix ans : il est normal, dans ces conditions, que la situation ait changé, alors que l'analyse comparative des évolutions d'un contrat à l'autre fait apparaître dans certains cas une situation moins contrastée.

Enfin, la nécessaire et importante restructuration des composantes rend moins aisée la comparaison d'un contrat à l'autre.



### Sa constitution

Avec un premier cycle comprenant 25 DEUG (dont 2 DEUG IUP), un DEUST, 9 DUT et un premier cycle médical, l'offre de formation est diversifiée et attractive. Ce socle était déjà bien constitué lors de l'évaluation du CNE en 1989 ; il s'est complété au début des années 90, de façon volontaire si on met de côté la création subie du DEUG STAPS. Il n'a pas bougé spectaculairement de 1999 à 2002, car cela ne figurait pas dans les priorités du contrat d'établissement.

L'effort a porté comme il était prévu sur le second et le troisième cycle. Les demandes d'habilitation se sont fondées sur deux principes :

- assurer la continuité des filières afin de limiter le départ des étudiants vers d'autres universités ;
- professionnaliser les formations.

Avec 32 licences, 27 maîtrises, 13 DESS, 19 DEA et 3 DRT, l'objectif a été atteint, au moins au plan du nombre de diplômes habilités.

L'université a préparé ses étudiants en 2000-2001 à 351 diplômes dont 42 d'université : un chiffre spectaculaire qui masque une réalité moins étendue.

Bien sûr, il reste encore des possibilités de création de diplômes par rapport au panorama national des formations. Pourtant, cette stratégie n'est pas celle choisie par l'Université Jean Monnet, et c'est heureux.

Dans une période où les effectifs étudiants croissaient chaque année, le problème de la construction de l'offre de formation s'est posé d'abord en termes quantitatifs. Il fallait accueillir les bacheliers de la zone de recrutement souhaitant entrer à l'université.

La pertinence globale de cette offre - DEUG, STS, CPGE - mériterait cependant d'être examinée dans l'académie afin d'éviter certaines redondances dans l'offre de formation et de permettre aux bacheliers d'exercer librement leur choix de s'inscrire ou non à l'Université Jean Monnet.

### Son évolution

L'analyse porte sur les diplômes (hors DU et doctorats) regroupés en deux grandes catégories :

- formations professionnelles (DEUST, licences professionnelles, DESS, MST, DUT, diplômes d'ingénieur, DNTS et formations médicales) ;
- formations générales.

Diplômes	Contrat 1995-1998	%	Contrat 1999-2002	%
Nombre total	180	100	192	100
Formations générales	101	56	103	54
Formations professionnelles	79	44	89	46

L'intention très forte de l'université de professionnaliser son offre de formation ne se traduit pas de façon aussi spectaculaire que semble l'indiquer ce tableau. Bien sûr, le rapport entre les formations générales et professionnelles semble plutôt flatteur (environ 55/45). Cependant, si on "neutralise" les formations médicales (46 diplômes professionnels regroupant environ 1 200 étudiants dont 940 pour la seule première année - il en est de même généralement en médecine), on arrive à un chiffre plus modeste de 43/103, soit 42 %. L'analyse des effectifs étudiants est intéressante : le "gros bataillon" des étudiants inscrits dans les formations professionnelles (4 938) provient essentiellement des études médicales (1 240) et des IUT (2 474).

Le gain (+10) provient essentiellement de l'ex IUP Vision, des DESS (+4) et des licences professionnelles (+4). Dans leur phase de "rodage", ces formations ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'étudiants. Ceci



explique que l'effort de professionnalisation ne se soit pas encore traduit au niveau du rééquilibrage quantitatif des second et troisième cycles (10,2 %).

La professionnalisation de l'Université Jean Monnet est en marche et cette volonté doit être encouragée, confortée, pour aller vers des chiffres plus significatifs. Elle concerne inégalement les différentes composantes, et il y a sans doute des efforts à faire dans les UFR, qui pourraient augmenter de façon significative leur part de professionnalisation dans les nouveaux masters et être plus présentes dans le secteur des licences professionnelles. Il est aussi étonnant qu'un DESS récemment créé ait été obligé de fermer faute d'effectifs et de débouchés. Comment le dossier d'habilitation a-t-il été instruit ?

Il y a sans doute une place pour des diplômes portés par plusieurs composantes. Il serait nécessaire de réfléchir à ces champs nouveaux, à l'interface des disciplines traditionnelles, qui regrouperaient des compétences locales sur des projets innovants ou portant sur l'acquisition par l'étudiant de compétences complémentaires de sa formation initiale.

Des procédures ont été instaurées pour étudier les demandes d'habilitation ainsi que les renouvellements. Si l'université communique avec sérénité sur ce thème, l'analyse des comptes rendus du CEVU ou du CA montre qu'il existe des tensions au sein de la communauté universitaire. Sans doute habitués dans un passé récent à voir les dossiers d'habilitation franchir les avis des différents conseils sans dommage, les porteurs de projet et les composantes avaient pris des libertés qu'il est toujours difficile de restreindre.

L'université a donc tout intérêt à poursuivre dans la voie qu'elle a engagée. Néanmoins, l'analyse des dossiers en CEVU ne se déroule pas toujours dans des conditions optimales. Il est important qu'un travail préparatoire soit réalisé à l'aide de critères explicites et connus de tous. Une commission d'expertise auprès du CEVU, nommée par le président, comportant des enseignants, des professionnels (membres des conseils, par exemple), des représentants du SCUJO et du service de formation continue peut s'en charger. Non contente de vérifier la qualité réglementaire du dossier, cette commission en évaluerait la pertinence en termes de flux d'entrée, de concurrence par rapport aux autres formations de l'université, de débouchés professionnels, de coûts (H/E), de poursuites d'études. Des navettes avec les chefs de projet, des auditions si besoin est, permettraient de les aider, ce qui donnerait une dimension pédagogique au travail d'une telle commission, et non simplement un rôle de censeur.

Ce travail en amont simplifierait celui du CEVU, qui serait éclairé dans ses choix. De plus la qualité des dossiers envoyés au Ministère s'en trouverait améliorée.

Car le jour où il faudra donner un avis défavorable à des demandes de renouvellement d'habilitation, les décisions devront être fondées. Les suivre ensuite relève de la politique de l'établissement, qui peut accepter ou non de pérenniser des formations à faible effectif étudiant et à fort taux d'encadrement enseignant.

Les perspectives d'évolution de l'offre de formation de l'Université Jean Monnet vont sans doute plus vers la substitution de diplômes ("toilettage" de l'offre), la recherche de performance, la culture de spécificités fortes que vers la course à l'élargissement du spectre des formations, auquel un bassin de recrutement en déclin n'arriverait pas à répondre, l'attractivité régionale ou nationale de certains diplômes ne suffisant pas à attirer un nombre important d'étudiants à Saint-Étienne ou à Roanne.

### **Son évaluation**

Diverses approches permettent d'aborder l'évaluation de l'offre de formation :

- l'une, plus quantitative, concerne le nombre d'étudiants inscrits en général et dans certaines formations en particulier ;
- l'autre, plus qualitative, vise à suivre l'insertion des diplômés : que deviennent les étudiants de l'Université Jean Monnet quand ils abordent le marché du travail ?
- enfin, on peut faire l'approche des formations concernées par l'arrêté de 1997 par l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants.

### Quelques tendances

**Pour les composantes.** En 5 ans, l'Université de Saint-Étienne a perdu environ 1 500 étudiants, dont près de 1 000 pour la seule UFR des Sciences qui est touchée de plein fouet, alors que d'autres composantes progressent ou subissent un léger tassement. On ne trouve pas, dans l'évolution démographique du bassin de recrutement, de perspectives optimistes. Cela pose naturellement la question de l'élargissement de ce bassin, notamment par un recrutement académique plus offensif, par une promotion nationale des filières à flux régulés dont certaines ne font pas le plein d'étudiants. Cette baisse d'effectif, qui va se poursuivre comme dans de nombreuses autres universités, doit être l'occasion d'une réflexion approfondie sur l'offre de formation et sa professionnalisation, ainsi que sur les conditions de sa mise en oeuvre. L'UJM peut en profiter pour jouer la carte de l'amélioration qualitative.

Par exemple, le taux d'échec en premier cycle, qui pouvait avoir une action dissuasive, s'est modifié et l'Université Jean Monnet peut, à l'aide du classement récent de la Direction de la programmation et du développement (janvier 2002), montrer qu'elle "apporte de la valeur ajoutée".

**Pour les diplômés.** Sans qu'il soit possible d'établir des liens mécaniques entre l'attractivité d'un diplôme et le nombre d'étudiants inscrits, on peut néanmoins pointer quelques exemples qui doivent alimenter la réflexion.

Le premier et le second cycle de Lettres classiques et d'Allemand ont subi une érosion importante, mais le DEUG1 d'Histoire a perdu plus de la moitié de ses effectifs en 5 ans (le faible taux de réussite a-t-il découragé à cette époque les néo-bacheliers ?).

Le DEUG AES et le DEUG SM à Roanne doivent être suivis attentivement quand on examine leur situation depuis 1987.

Trois DESS de Sciences ont un effectif étudiant inférieur ou égal à 10, le DESS Traduction a 8 inscrits, la situation du DESS FLE et Politique de la ville était, en 1999-2000, préoccupante. Dans le même temps, l'Université de Saint-Étienne est amenée à réguler les flux d'entrée dans trois filières à succès : STAPS, Sociologie et Arts !

### L'insertion professionnelle des étudiants

Que deviennent les diplômés de l'Université Jean Monnet, comment s'insèrent-ils ? À ces questions il est répondu par des actions de préparation à l'insertion et des enquêtes d'insertion où le SCUJO joue un rôle moteur. Mais l'approche, encore "expérimentale", doit être élargie à un nombre plus important d'étudiants. Cette préoccupation a été prise en compte depuis près de 5 ans, ce qui confère à l'établissement une certaine expérience. Les conditions sont-elles réunies pour faire plus d'unités d'expériences professionnelles (UEP) et plus d'enquêtes, en profitant de la dynamique de l'OURIP ? En termes de communication il est important, pour attirer des étudiants, de valoriser cet aspect.

### L'évaluation des formations et des enseignements

Il est fait référence, dans les documents fournis, à des tentatives dans certaines composantes. Le CEVU et son vice-président se sont emparés de ce problème avec persévérance. Mais il est dit, et cela explique sans doute la situation, que "la culture d'évaluation peine encore à trouver droit de cité". Alors qu'elle présente un caractère réglementaire, l'évaluation des formations est laissée à l'initiative des composantes.

Face à ce constat, il serait nécessaire de prendre contact avec les universités qui, conformément à l'arrêté de 1997, évaluent leurs formations, afin de recueillir leurs "façons de faire", de profiter de leur expérience. Dans une première phase d'essai, il doit être possible de prendre une composante "volontaire" pour tester le dispositif d'évaluation des formations, de la doter de la logistique "de base" avant de le généraliser à toute l'université et à tous les sites. Il est aussi possible, grâce aux moyens techniques actuellement sur le marché, de traiter rapidement un nombre important de questionnaires et de fournir aux enseignants les informations qui les concernent en respectant la confidentialité des résultats.

L'analyse des résultats au sein des commissions paritaires d'évaluation fournirait l'occasion de corriger certains dysfonctionnements et d'intéresser les étudiants. Peut-être deviendraient-ils plus assidus dans les conseils ?

En tout état de cause, en 2001 il n'a pas été possible au CNE de trouver le résultat de l'évaluation des formations. Mais, en 2002, l'UJM a rendu publics les résultats d'une enquête de satisfaction de ses étudiants. Calquée sur celle établie il y a dix ans par *Le Monde de l'Éducation*, elle a été réalisée auprès de 570 étudiants.

### **Le bassin de recrutement**

L'évolution démographique, le nombre de bacheliers sortant de l'enseignement du second degré dans le bassin de recrutement de l'Université de Saint-Étienne ne laissent pas entrevoir de perspectives optimistes. Le "fonds de commerce", qui était satisfaisant en période de croissance régulière, s'étiole. Une partie de la Loire et de la Haute-Loire (qui relève de la région Auvergne) ne suffisent plus à assurer le recrutement susceptible de maintenir telle quelle l'offre de formation.

Sauf accroissement de son bassin de recrutement (actuellement limité à environ 450 000 habitants), l'Université de Saint-Étienne se trouvera contrainte de gérer les fermetures de formations. La professionnalisation de ses diplômes, le "recalibrage" de ses second et troisième cycles ne se sont pas traduits en termes d'augmentation significative d'attractivité (mais ont certainement contribué à élargir les débouchés des diplômés). Ainsi, le troisième cycle représente 10,2 % des effectifs, soit un gain d'un point, alors que l'objectif était de se rapprocher de la moyenne nationale : 12 %.

### **La réussite des étudiants et l'offre de formation**

L'analyse des résultats montre une amélioration de la réussite globale des étudiants aux examens. Il serait imprudent de croire que, si l'échec a globalement diminué, c'est du ressort exclusif des mesures mises en place comme le tutorat, l'éducation à l'orientation, l'aide à l'orientation, la taille des groupes de TP et de TD, l'action spécifique en sciences, par exemple. L'arrêté de 1997 permettant la capitalisation, la compensation, la suppression des notes éliminatoires et des épreuves d'admissibilité y est sans doute aussi pour beaucoup.

Plus préoccupante est la présence massive de types de bacheliers dans certaines filières qui ne leur sont pas destinées. L'augmentation des bacheliers STT et des titulaires d'un bac professionnel va générer un échec plus important et avoir un effet dissuasif dans le futur. Par exemple, environ les deux tiers de la première année de DEUG de Droit vont à l'échec, sauf dispositions pédagogiques particulières de soutien.

Les entretiens ne pouvant mieux faire, il serait important de réfléchir à des propositions pédagogiques innovantes, permettant de favoriser de manière plus significative une population qui finira par se détourner des diplômes où le pourcentage de réussite est infime, compte tenu de leur type de bac.

Un certain nombre de mesures peuvent atténuer l'échec en première année de premier cycle : la réorientation ; le tutorat.

*La réorientation* a semble-t-il ici montré ses limites, liées au faible effectif qui demandait à en bénéficier. Faute de précisions, on peut regretter que l'offre de formation locale et les contacts avec les lycées de la Loire n'aient pas permis dès le premier semestre plus de réorientations internes aux composantes, la mise en place de rentrées décalées dans les IUT et celle de passerelles avec les sections de techniciens supérieurs, avec des flux "sortants" mais aussi "entrants".

*Le tutorat* est mis en place ; le tableau 2001-2002 de répartition des tuteurs et de l'encadrement enseignant en est la preuve. Le tutorat ne provoque pas l'enthousiasme de la communauté universitaire stéphanoise et il rencontre des résistances dans certaines composantes. Il était intégré dans la DGF des établissements, la participation de la Région pour aider les étudiants en difficulté étant précieuse, tant qu'elle sera maintenue. Le nombre d'étudiants bénéficiant du tutorat ne peut être le chiffre des nouveaux bacheliers de l'année, comme indiqué dans le tableau

récapitulatif fourni. Cette ambiguïté montre toute la difficulté à quantifier le nombre d'étudiants relevant du tutorat, ainsi que l'amélioration des résultats de ceux qui en bénéficient. Une première approche réductrice conclurait au fait que, quand le nombre d'étudiants et de tuteurs diminue, le nombre d'enseignants les encadrant augmente.

L'Université de Saint-Étienne, soucieuse d'améliorer la réussite de ses étudiants, devrait se préoccuper de la réorganisation de son calendrier de l'année universitaire. La seconde session de septembre se traduit par un absentéisme et un taux d'échec importants. L'exemple de l'UFR des Sciences, qui met en place des modalités d'évaluation originales (contrôle continu et seconde session en juin), doit être suivi avec intérêt.

### **L'offre de formation dans le cadre de l'espace européen**

Le CEVU et le CA se sont emparés du dossier "Construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur" et du "3/5/8" ou "licence, maîtrise, doctorat (LMD)". C'est "le chantier de l'année" dit-on. La production d'un carnet des ECTS en second cycle ne doit pas être considérée comme un élément significatif de ces travaux. L'absence de définition des crédits ECTS dans l'ensemble des diplômes montre qu'un retard avait été pris. Réduire l'évolution à un problème de calcul de crédits ECTS serait commettre une erreur. Faute de lettre de cadrage nationale, l'Université Jean Monnet va devoir faire preuve d'imagination pour adapter son offre de formation à la mobilité. Il est vrai que les flux d'étudiants étrangers (6 % de l'effectif et un déficit d'accueil dans les échanges internationaux) n'ont pas créé jusqu'à présent une contrainte forte.

## **2 - LES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES**

Depuis la dernière évaluation effectuée en 1989, l'Université Jean Monnet a fait évoluer son offre de formation de manière importante, en complétant son panel de formations générales et en développant ou en réorganisant son offre de formations professionnalisées. Elle a également fait porter ses efforts sur la diversification de ses liens avec les milieux professionnels et accru leur participation dans différentes instances de l'établissement. Elle a développé des dispositifs de sensibilisation et de préparation des étudiants à opérer leurs futurs choix professionnels, les formations par la voie de l'apprentissage, et ouvert des formations initiales à des publics d'adultes. Elle a également conforté ses liens avec l'IUFM et construit un intéressant dispositif de suivi de l'insertion professionnelle de ses étudiants.

Le bilan de ces actions est variable suivant les composantes de l'université. Il nous semble cependant pouvoir être qualifié de positif dans son ensemble et cette stratégie doit être poursuivie.

Depuis 1989, l'offre de formation s'est accrue, complétée dans les filières générales, notamment en DEUG.

Elle a bénéficié d'un rééquilibrage par la création de filières professionnalisées :

- en premier cycle : trois DEUG et un DEUST (Pierres et Granulats), deux nouveaux départements d'IUT à Saint-Étienne (GACO et Génie biologique) et deux départements à Roanne (GIM et OGP) ;
- en deuxième cycle : trois MST, trois licences et maîtrises IUP, quatre licences professionnelles ;
- en troisième cycle : douze DESS, trois DRT.

Cet effort sera poursuivi dans les années à venir par des demandes de création de licences professionnelles, de masters professionnels et d'un diplôme d'ingénieur.

À cette offre de formation accrue se sont ajoutés plusieurs dispositifs que les facultés utilisent inégalement.

1 - Un dispositif "d'éducation à l'orientation" en deuxième année de DEUG, qui a été mis en place progressivement à partir de 1999-2000 pour les étudiants des filières AES, LEA et Sciences de la vie avec l'aide du SCUIO, puis qui a été étendu cette année aux étudiants de sciences économiques. Ce dispositif est destiné à amener l'étudiant à construire son projet personnel en étant aidé, conseillé. Ce travail est évalué, noté, et intégré au contrôle continu des connaissances.

2 - Un dispositif "Unités d'expériences professionnelles" (UEP), destiné aux étudiants des maîtrises générales. Créé en 1997-1998, il est doté d'un comité de pilotage (Président de l'université, responsables de maîtrises, MEDEF Loire). Ces unités ont accueilli la première année 71 étudiants en maîtrise d'Histoire, de Sciences économiques et de Biologie. En 2000-2001, elles accueilleraient 171 étudiants, le droit et l'AES ayant rejoint le dispositif.

À la rentrée 2001, un emploi jeune, cofinancé par l'université et le MEDEF Loire, a été recruté pour assurer le suivi de l'opération.

3 - Un dispositif de préparation aux recherches de stage (en deuxième cycle) et à l'insertion professionnelle en troisième cycle. Il fonctionne sous forme d'ateliers en petits groupes, animés par un ingénieur d'études, et de rencontres avec des professionnels, les cellules emplois, l'APEC etc.

4 - Un dispositif de modules de préprofessionnalisation "Initiation aux métiers de l'enseignement". Il s'adresse à tous les étudiants des secteurs des lettres, langues, sciences humaines et arts qui souhaitent entrer à l'IUFM. Aucun motif pertinent ne semble mis en avant pour expliquer que les sciences en soient exclues. Ce module se prépare dès le deuxième semestre de la première année de DEUG par des conférences d'information, puis par 25 heures de cours en deuxième année et un stage obligatoire de 30 à 40 heures. Si cette formation est validée à l'issue du DEUG, elle se poursuit en licence par 20 heures d'enseignements relatifs au métier d'enseignant. L'ensemble de cette formation validé permet d'obtenir une bonification pour l'entrée en première année d'IUFM dans la filière "Professeur des écoles" (PE).

#### **UFR des Arts, Lettres et Langues**

Cet effort de diversification de l'offre de formation professionnalisée et d'accompagnement des étudiants touche cependant inégalement les composantes : il est plutôt faible dans l'UFR des Arts, Lettres et Langues, sauf, comme on vient de le dire, en matière de préparation aux concours de l'enseignement ; cette composante justifie son retard dans ce domaine par une récente restructuration (regroupement de deux composantes). Les problèmes de débouchés que connaissent les étudiants de ces disciplines devraient inciter les enseignants à faire évoluer et diversifier leur offre de formation, et à s'ouvrir sur l'extérieur pour mieux comprendre et anticiper les besoins de la société et des individus. Il est d'ailleurs caractéristique de constater que les enseignants de cette composante ne participent qu'exceptionnellement aux activités de formation continue (FC), activités qui permettent de mieux percevoir les besoins extérieurs.

#### **UFR des Sciences humaines et sociales**

Plusieurs diplômes proposés par cette composante sont organisés pour des publics de FC ainsi que des préparations aux concours (cf. infra). Un effort particulier est fait pour guider les étudiants dans leur orientation à travers des modules "Éducation à l'orientation" et pour les aider à préciser leur projet professionnel avec les modules "Unités d'expériences professionnelles". Un projet d'IUP ou de master des Métiers du patrimoine constituerait une ouverture professionnalisée complémentaire intéressante.

#### **UFR des Sciences et Techniques**

Le descriptif des formations et des dispositifs de professionnalisation du cahier d'évaluation interne se limite à :

- une licence professionnelle sur les techniques informatiques de l'Internet, créée en partenariat avec l'IUT de Saint-Etienne à la rentrée 2000 ;
- en SV2, un module d'insertion professionnelle mis en place pour sensibiliser les étudiants à l'entrée dans la vie active et les inciter à "construire" leur avenir. Ouvert aux seuls étudiants volontaires, sous la responsabilité d'un membre du SCUIO et avec la participation des enseignants de cette année d'études, il fonctionne à la satisfaction des intervenants ;
- deux DESS : Instrumentation, signaux, optiques et opto-électronique ; Transformation des matières plastiques.

Ces deux DESS à recrutement national bénéficient de liens avec le monde industriel au travers de la recherche et de certains enseignements auxquels ils participent.

La faculté compte trois préparations au CAPES : SVT, mathématiques, sciences physiques. Deux constats :

- les enseignants de l'UFR des Sciences et Techniques ne participent qu'exceptionnellement à la FC et ne sont que très peu ou pas en contact avec la demande du terrain, la recherche ne pouvant remplacer ce type de réalité ;
- ce phénomène se retrouve dans d'autres universités : lorsque les formations techniques (de l'appellation de la composante) n'existent plus puisque mises en œuvre et développées dans d'autres composantes, il ne reste alors que "la science" pure et dure qui, si elle est très satisfaisante pour ceux qui la pratiquent, manque de débouchés pour les étudiants.

**Recommandation.** L'exemple de la licence technologique "Animateur des technologies de l'information et de l'Internet", en coopération avec l'IUT, devrait être renouvelé. L'ISTASE a bénéficié des transferts de formations créés dans cette UFR. Il conviendrait de réfléchir aux liens qui pourraient être conservés entre ces deux composantes afin qu'elles gardent un contact avec le terrain et créent de nouveaux enseignements professionnalisés.

### **UFR de Droit**

Les juristes indiquent que la professionnalisation ne peut intervenir avant la maîtrise, les professionnels estimant un juriste utilisable après la licence au minimum. La professionnalisation est assurée par des stages et les "unités d'enseignement professionnel". Le stage, dont le contenu doit être validé par un enseignant, est de longue durée, puisqu'il remplace un semestre d'enseignement.

Les UEP concernent une vingtaine d'étudiants au plus, afin de leur garder leur efficacité. Elles devraient cependant pouvoir être développées progressivement afin de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

La préparation aux concours administratifs se fait au travers de la licence d'administration publique et de l'Institut d'études judiciaires.

Plusieurs DESS fonctionnent et sont très professionnalisés, dont l'un de Droit des marchés publics, un autre, en projet, de Droit des affaires appliqué aux industries de santé qui correspond à une attente des employeurs potentiels.

L'UFR intervient également en formation continue avec une licence qui se prépare en deux années en coopération avec le SUFC (Service universitaire de formation continue).

### **L'Institut supérieur d'économie, d'administration et de gestion - ISEAG (art. 33)**

De création récente (janvier 2000), cette composante, devenue depuis IAE, regroupe des formations en économie et en gestion auparavant dispensées dans un autre cadre, ce qui permet une meilleure coordination des formations et des enseignements, dont les sciences de gestion et économiques constituent le socle.

Cet institut accueille 1400 étudiants dans quatre filières de premier et deuxième cycles :

- IPEC (MST Comptabilité-Finance et DECF) ;
- IUP Management, qui dénombre, dans sa promotion 2001-2002, 211 étudiants en formation initiale, 64 étudiants par la voie de l'apprentissage, 18 étudiants au titre de la formation continue, 17 étudiants en double diplôme à l'étranger ;
- AES et Sciences économiques : filières plus classiques.

Ses diplômes de troisième cycle sont constitués par quatre DESS, un DU Entreprenariat, la préparation au DECF et deux DEA cohabilités.

Les enseignements sont dispensés par 60 enseignants dont sept PAST et une centaine de professionnels. Le Conseil d'administration comprend un tiers de personnalités extérieures.

Un service des stages met à la disposition des étudiants une base de données des entreprises ayant déjà employé des stagiaires, des apprentis... Ce service est accessible aux étudiants de chacune des composantes. Un PAST aide plus particulièrement les étudiants dans leur recherche de stage.

Un effort tout particulier est également fait dans le département de Sciences économiques pour la préparation, en collaboration avec l'IUFM de Lyon (qui dispose de locaux à Saint-Étienne), aux concours de recrutement du secondaire, avec de bons résultats.

Le département AES a également mis en place une préparation au concours d'infirmier compatible avec la première année de DEUG AES.

L'ISEAG organise plusieurs actions de formation continue suivant deux modes de gestion :

- licence et maîtrise AES pour les personnels de santé ; l'ISEAG en assure l'organisation pédagogique et le déroulement, le SUFC la gestion administrative, la publicité, etc...
- licence et maîtrise de gestion de l'IUP, qui en assure la responsabilité pédagogique et le déroulement, le SUFC se chargeant de la gestion.

La pédagogie et la gestion sont assurées par l'ISEAG lorsqu'il s'agit de l'accueil de salariés dans les DESS.

En conclusion, la création de l'ISEAG a permis de donner plus de cohérence et de pluridisciplinarité aux enseignements jusqu'alors dispensés et d'en créer de nouveaux, professionnalisés. L'ISEAG a également permis une meilleure écoute des besoins des milieux professionnels au travers de son Conseil d'administration et des débats pédagogiques qui s'y déroulent. Il a enfin permis de donner plus de visibilité aux filières professionnelles et de mieux utiliser les réseaux tissés avec les entreprises pour la recherche de stages étudiants et l'aide à l'insertion professionnelle.

### **L'Institut supérieur des techniques avancées de Saint-Étienne - ISTASE**

L'Institut supérieur des techniques avancées de Saint-Étienne a été créé en 1991 par transformation de la MST Physique et Instrumentation de la faculté des Sciences. Cet institut a amorcé son développement réel dans le cadre du contrat d'établissement 1998-2003, contribuant au développement du pôle Optique et Vision. La transformation d'une MST, puis d'un IUP, ont permis, en 1999-2000, l'habilitation de deux diplômes d'ingénieur :

- Électronique et Optique,
- Télécommunication et Réseaux.

En mai 2001, l'IUP Ingénierie de la vision a été remplacé par un troisième diplôme d'ingénieur : Imagerie numérique.

Une formation d'ingénieur en apprentissage dans la spécialité "optique et vision industrielle" a également été mise en place avec l'Union des industries métallurgiques et minières par la création d'un IT2I au sein de l'ISTASE.

Cette école, qui va bénéficier de l'extension de ses locaux, a consenti un important travail pour faire évoluer ses formations et nouer de solides partenariats avec les milieux professionnels.

### **Les IUT de Saint-Étienne et de Roanne (cf. infra : le paragraphe consacré à la formation continue)**

Le CNE constate que la préoccupation de professionnalisation est réelle dans l'université et touche de très nombreuses disciplines dont certaines n'ont pas cette tradition.

En effet, il se fait dans l'université un certain nombre de choses intéressantes en matière de professionnalisation. Malheureusement, les enseignements des uns servent peu aux autres. Le CNE suggère à l'université de réfléchir aux moyens permettant de mieux utiliser et diffuser les expériences acquises dans ces domaines.



Le SCUIO effectue d'excellentes enquêtes sur le devenir des étudiants. Leurs résultats pourraient être davantage exploités pour mieux comprendre les attentes des entreprises, constituer des fichiers d'intervenants professionnels potentiels, d'entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires etc.

Un certain nombre de filières professionnalisées ne disposent pas de conseil de perfectionnement (distinct des conseils de gestion). Le CNE recommande leur création (un même conseil pourrait servir à plusieurs filières), car c'est un lieu d'échange intéressant où les représentants des milieux professionnels et des entreprises expriment leurs besoins et leurs attentes sur les contenus des formations et apprennent à connaître les formations dispensées.

Le service de FC est traditionnellement une interface intéressante avec l'entreprise permettant de percevoir ses attentes. Le mode de fonctionnement du SUFC ne permet cependant pas aux UFR, dans certaines spécialités, de bénéficier de ses informations ; ceci doit être corrigé.

L'expérience acquise dans le dispositif "d'éducation à l'orientation" et les "unités d'expériences professionnelles" est très intéressante et devrait pouvoir être étendue progressivement à tous les utilisateurs potentiels.

### **3 - LA SCOLARITÉ**

#### **L'organisation**

L'Université de Saint-Étienne a fait le choix de conserver une organisation centralisée des procédures d'inscription administrative. Que le gouvernement de l'université y trouve des avantages, notamment en gardant le contrôle des opérations, est vraisemblable. Pour l'étudiant, il en va sans aucun doute autrement. À quoi bon le faire venir à la Maison de l'université, peu attractive, pour cette simple formalité ? APOGEE permettrait facilement la décentralisation des inscriptions administratives et donc d'inscrire l'étudiant là où il fait ses études ! Il devrait en être de même pour les diplômés.

Décentraliser les diplômes ne veut pas dire laisser une totale autonomie aux composantes. La scolarité centrale conserverait son rôle d'homogénéisation des procédures, de contrôle, de statistiques, de prospective. Elle conserverait la maîtrise du coût des inscriptions (paiement des vacataires, des frais d'impression de dossiers, etc.).

Cette réorganisation entraînerait sans doute quelques transferts d'IATOS, mais permettrait plus de souplesse du dispositif au service des étudiants.

#### **Les procédures**

L'université doit faire évoluer ses procédures d'inscription et de réinscription.

Face à un public de bacheliers en diminution, fortement courtisé, les laisser de juillet à septembre sans s'inscrire ne semble pas un bon choix. La pré-inscription n'a pas de valeur réglementaire et laisse le futur étudiant dans l'incertitude quant à son avenir. Le système de dossier avec des rendez-vous pré-imprimés manque de souplesse puisqu'il faut changer de dossier pour changer de rendez-vous.

La réinscription par minitel ou par Web donnerait sans doute plus de confort aux scolarités de composante.

En facilitant les procédures d'inscription par les moyens modernes de communication, l'image de marque de l'université s'en trouverait sans doute améliorée.

#### **L'essai de régularisation des flux**

"Les entretiens de juillet" sont qualifiés par l'établissement de "mécanisme original de vérification sans contrainte de leur aptitude à choisir la filière qui leur convient". Cette action pilotée par le SCUIO connaît, comme dans tous les établissements, de sérieuses limites. Le nombre d'étudiants passant outre l'avis est important.



L'exemple de la filière STAPS le montre puisque, sur 90 % des étudiants qui s'y inscrivent, 47 % avaient reçu un avis favorable ; or, le taux d'échec en première année est important. Des parcours différenciés négociés avec les étudiants, un soutien, etc., sont peut-être à mettre en place pour limiter l'échec.

### **Les résultats aux examens**

APOGEE permet de mettre en ligne les résultats. Cet axe de modernisation (et de simplification pour les étudiants) doit être exploré, d'autant que la présence de bornes de consultation gratuite dans l'université en faciliterait l'utilisation. Permettre aux étudiants de consulter leurs résultats à distance, outre que cela facilite l'affichage et la confidentialité des résultats, leur évite de se déplacer et facilite la réinscription à distance.

Cette application est installée sur l'ensemble de l'université, avec des niveaux divers de mise en œuvre. Toutes les fonctionnalités ne sont pas utilisées par les composantes.

Certains compléments (comme DIEGO) mériteraient d'être installés dans leur version actualisée, ce qui faciliterait la visualisation de la structure des enseignements dans les services de scolarité. Le pilotage central existe, mais la mise en œuvre du logiciel se trouve, par la force des choses, "tenue à bout de bras" par la scolarité centrale et le centre informatique (CRITER). Les enseignants ont déserté le comité de suivi de ces applications ; c'est bien dommage, car certaines décisions relèvent de la pédagogie et ne peuvent être abandonnées. Il y a un gain de modernisation à trouver dans les procédures de scolarité par :

- une plus grande implication des enseignants ;
- une meilleure exploitation des domaines fonctionnels de l'application ;
- une meilleure programmation des actions de formation (souvent en période de rentrée). Le caractère facultatif de ces formations n'est pas la meilleure manière de suivre les évolutions du produit.

Améliorer ce dispositif impose à l'université de répondre clairement à plusieurs questions :

- qui pilote APOGEE ?
- existe-t-il une "culture APOGEE" et qui la met en place ?
- l'arrivée d'APOGEE a-t-elle été utilisée pour modifier le fonctionnement des scolarités ?
- APOGEE a-t-elle déclenché une modernisation des procédures de travail ?
- quel meilleur service à l'étudiant APOGEE apporte-t-elle ?

### **La charte des examens**

Une charte des examens a été adoptée par le CEVU. C'est un point important qui montre une volonté de mettre en place des règles de vie transparentes au sein de la communauté universitaire. Le principal bénéficiaire devrait être l'étudiant, assuré de trouver au sein de chaque composante des modes d'évaluation homogènes. Il reste à l'université à veiller à ce que cette charte soit appliquée dans toutes les composantes.

### **Le régime spécial d'études**

Cet élément, prévu dans l'arrêté de 1997, n'est pas décliné à Saint-Étienne. Le Conseil d'administration n'a pas précisé les personnes qui pouvaient en bénéficier (élus aux conseils, salariés, athlètes de haut niveau, élus associatifs, par exemple). Ce serait sans doute un moyen d'intéresser un peu plus les étudiants à la vie de l'université. Certains ont des difficultés à tout concilier. Le régime spécial d'études leur permettrait plus de souplesse dans la gestion de leur emploi du temps.

### **L'exonération des droits d'inscription**

Dans une lettre en date du 25/11/2001, signée par le président, il est rappelé aux composantes les règles à suivre en matière de remboursement des droits d'inscription. Le Conseil d'administration n'a pas souhaité instaurer un régime d'exonération en faveur de certaines catégories d'étudiants en raison de leur situation personnelle.

#### 4 - LE SCUIO

Dans des conditions matérielles difficiles, le SCUIO est très présent dans la vie de l'université et multiplie les initiatives pour faire connaître l'offre de formation au travers de ses publications, de sa présence dans les salons, de ses pages Web, et par l'accueil des étudiants en recherche d'information.

Il effectue également un travail, tout à fait remarquable, d'étude sur le devenir de certaines catégories d'étudiants, leur placement en entreprise, etc. Il est étonnant que ce travail soit peu ou pas utilisé par les enseignants pour faire évoluer le contenu des formations dispensées.

Installé au rez-de-chaussée de la Maison de l'université, ce service dispose d'une surface limitée et peu fonctionnelle, mais la qualité de l'accueil semble compenser les difficultés matérielles. De même, l'université devrait consentir plus d'efforts pour stabiliser les personnels qui assurent ce travail.

#### 5 - L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

Un bureau de la recherche, des études doctorales et de la valorisation a été récemment mis en place par l'université pour préparer les travaux des conseils dans ces domaines et organiser l'application de leurs décisions. Le vice-président du Conseil scientifique s'est entouré d'assesseurs représentant les grands domaines scientifiques.

L'université s'est dotée, depuis l'année 2000, d'un *visiting committee* composé de personnalités scientifiques de haut niveau, dont l'expertise pourra aider au pilotage de la recherche. Ce comité s'est réuni, mais il n'a malheureusement pas été possible au CNE d'avoir connaissance de ses observations, conclusions et recommandations.

La politique de l'université en la matière s'exprime par l'attribution de moyens matériels aux équipes, par la teneur de ses demandes auprès des instances nationales et régionales, par le recrutement et le redéploiement de ses personnels.

La capacité financière d'incitation dont l'Université Jean Monnet dispose, le Bonus qualité recherche (BQR), provient d'un prélèvement égal au dixième de la dotation des équipes de recherche. Modulant d'année en année l'emploi de ce bonus pour encourager les équipes les mieux reconnues tout en soutenant celles qui présentaient des programmes innovants ou manifestaient une volonté de restructuration, l'université a sans doute, malgré ses intentions, manqué de discernement ou de fermeté en laissant s'installer bon nombre de "laboratoires" trop faibles : 37 % des enseignants-chercheurs n'appartiennent encore à aucune formation de recherche reconnue. La marge de progrès dans ce domaine n'est pas négligeable. Une action plus volontariste lors des demandes de postes et dans les affectations de personnels serait certainement opportune : si l'Université Jean Monnet veut afficher des axes forts qui la démarquent des autres établissements environnants, il lui faut concentrer ses ressources humaines et matérielles sur un nombre limité de domaines. Sa visibilité pourra ainsi s'affirmer, dans le sens des évolutions ayant, par exemple, permis l'émergence d'un pôle scientifique et technologique en optique et vision.

#### 6 - LA VALORISATION

Les ressources contractuelles de l'université sont à un niveau faible mais, lors des expertises CNE, elles ne semblaient pas encore connues avec précision, les informations sur le sujet manquant de cohérence. Il paraît probable qu'une partie non négligeable des contrats ne sont pas gérés par l'université, en particulier pour le secteur médical.

Néanmoins, dans un souci de clarté et de développement des relations industrielles et de la valorisation, l'université a mis récemment en place un bureau de la valorisation à la tête duquel se trouve un maître de conférences qui consacre 30 % de son temps à cette fonction. Il est assisté par un responsable administratif qui a aussi la charge de suivre les affaires du Conseil scientifique et de l'école doctorale.

**Liste des laboratoires  
et ratio "enseignants-chercheurs intégrés dans une équipe UJM/total des enseignants-chercheurs de l'UJM"**

Nom de l'équipe de recherche	Statut	Nombre d'enseignants-chercheurs
<b>DS1</b>		
Équipe universitaire de recherche en informatique de Saint-Étienne (EURISE)	JE	12
Laboratoire d'arithmétique et d'algèbre (LARAL)	EA	11
Équipe d'analyse numérique	EA	8
<b>DS2</b>		
Dispositifs et Instrumentation en opto-électronique et micro-ondes (DIOM)	EA	9
Laboratoire d'analyse des signaux et des processus industriels (LASPI)	EA	9
Laboratoire d'informatique graphique et d'ingénierie de la vision (LIGIV)	EA	7
Laboratoire de traitement du signal et instrumentation (LTSI)	UMR	35
<b>DS3</b>		
Transferts lithosphériques	UMR	7
<b>DS4</b>		
Chimie et Environnement	PPF	5
Laboratoire de rhéologie des matières plastiques (LRMP)	FRE-->UMR (2003)	12
<b>DS5</b>		
Laboratoire de biologie animale et appliquée		8
Laboratoire de biotechnologies végétales appliquées aux plantes aromatiques et médicinales (LBVPAM)	EA	6
Laboratoire de biologie et biochimie du tissu osseux (LBBTO)	EMI	9
Laboratoire de physiologie et physiopathologie de l'exercice et handicap (LPPEH)	EA	15
ERT Ergonomie des activités physiques et sportives*	ERT	4
ERIT Système nerveux autonome, physiologie de l'exercice et vieillissement**	ERIT	
Mort cellulaire et processus néoplasiques		10
EMI Neuro-imagerie de la douleur (UPRES EA 1880)	EMI	
Centre d'investigation clinique (CIC)	rattaché à GRT	
Groupe sur l'immunité des muqueuses et agents pathogènes (GIMAP) + ERIT-M	EA	11
Transplantation, organe, cancer (TOC)		5
Groupe de recherche sur la thrombose (GRT)	EA	12
Troubles du comportement alimentaire (TCA)		3
<b>DS6</b>		
Centre Jean Palerne - CERCOR (Centre d'études et de recherche sur les congrégations et les ordres religieux)	EA	8
(Centre interdisciplinaire d'études et de recherche sur l'expression contemporaine (CIEREC)	EA	21
Institut Claude Longeon	UMR	4
Centre d'études sur les littératures étrangères comparées (CELEC)	EA	21
Centre de recherche sur l'environnement et l'aménagement (CRENAM)	UMR	9
Centre de recherche en histoire (CERHI)		6
Institut des études régionales et du patrimoine (IERP)		8
Centre de recherche en éducation (CRE)		4
UMR LIRE (Antenne stéphanoise)	UMR	2
<b>DS7</b>		
Centre de recherches économiques de l'Université de Saint-Étienne (CREUSET)	EA	21,8
ERT Ingénierie territoriale (sous-équipe de CREUSET)	ERT	4
Centre d'études et de recherche sur l'administration publique de Saint-Étienne (CERAPSE)	EA	15
Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID)	UMR	16
PREACTIS (Centre de recherche en gestion)		10
Centre de recherches en sciences sociales (CRESAL)		4

**Enseignants-chercheurs déclarés dans des équipes UJM : 285,8**

**Nombre total des enseignants-chercheurs UJM : 454**

**Ratio intégrés dans équipes/nbre total : 63 %**

\*Équipe de recherche technologique

\*\*Équipe de recherche en innovation technologique

Ce bureau se donne plusieurs objectifs :

- aider les chercheurs dans la rédaction des contrats de recherche en établissant un contrat-type et une fiche d'évaluation des coûts ;
- promouvoir, au sein de l'université, une politique de maîtrise de la propriété intellectuelle et industrielle des résultats de recherche, en particulier à l'occasion des collaborations avec les entreprises, en informant et sensibilisant les enseignants-chercheurs à ces questions ;
- détecter les projets de création d'entreprise en liaison avec l'incubateur CREALYS situé à Lyon (5 projets en cours, 1 petite entreprise de chimie créée) ;
- améliorer l'ouverture de l'université vers les secteurs socio-économiques, en particulier en développant une base de données recensant les compétences des laboratoires qui peuvent être mises à la disposition de partenaires extérieurs.

Les moyens financiers dont dispose le bureau de la valorisation proviennent d'une dotation du Ministère de 122 K€ pour 4 ans et d'un concours équivalent de la Région.

La mise en place de cette structure est survenue après une réflexion non aboutie sur l'éventuelle création d'une filiale dédiée à la valorisation et à l'issue d'une période de collaboration avec la société EZUS qui n'a pas donné satisfaction.

Les objectifs annoncés sont louables et cohérents avec la volonté affichée par le président de donner une priorité à la valorisation de la recherche et au transfert de technologie. Malheureusement, les moyens mis en œuvre paraissent largement insuffisants pour atteindre ces objectifs. En particulier, malgré tout son enthousiasme, le responsable du bureau aura du mal à faire face à une augmentation de l'activité en ne consacrant que 30 % de son temps à cette fonction. Cela met en lumière la difficulté de confier une tâche de cette nature à un jeune maître de conférences qui doit continuer à effectuer une recherche de bon niveau pour asseoir sa carrière universitaire. Il serait préférable que, dans un premier temps, il seconde un professeur expérimenté n'ayant plus rien à prouver et qui accepterait d'assumer cette responsabilité.

Sur les aspects contractuels, il faut encore souligner la très faible implication de l'université dans les contrats européens. En fait, quelques laboratoires sont partie prenante de contrats gérés par d'autres établissements, mais l'université elle-même en gère encore très peu.

Pour pallier les difficultés actuelles, l'université pense que la création d'un SAIC (Service d'activités industrielles et commerciales) sera un bon moyen pour atteindre les objectifs affichés, grâce en particulier à la possibilité d'embaucher des personnels sur contrat à durée déterminée, facilitant la mise en place de structures d'interface pour effectuer des prestations pour les entreprises. L'objectif affiché est d'atteindre un volume financier de l'ordre de 1,1 à 1,2 M€ par an en structurant la valorisation de la faculté de Médecine en collaboration avec le pôle Techniques médicales et dans la perspective d'une montée en puissance du pôle Optique et Vision dont les contrats devraient être gérés par l'université. Le SAIC serait une cellule dédiée à la recherche contractuelle et à la valorisation des résultats de recherche. Une personne serait ainsi embauchée sur budget propre pour prendre en charge tous les aspects contractuels et de gestion relatifs à ces activités.

Cette création d'un SAIC, engagée à titre expérimental depuis un an, ne pourra avoir un sens que si l'activité contractuelle augmente très sensiblement par rapport au volume actuel, qui semble être de l'ordre de 0,4 M€ en 2000, et que si l'activité de valorisation est largement amplifiée ; à la date où ont eu lieu les visites d'expert, deux demandes de brevet avaient été déposées par l'université. Il ne faudrait pas que les aspects d'organisation et de gestion occultent la priorité en la matière, qui doit être de sensibiliser les personnels de l'université aux relations avec les entreprises et de développer les transferts de technologie. En bref, ne pas confondre la fin et les moyens !

## 7 - L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale est une école de site UJM - École des mines dans laquelle toutes les disciplines sont représentées. À noter que le nombre total d'étudiants était de 211 en 2000-2001, chiffre important compte tenu de l'université. L'école doctorale comporte 24 DEA, signe de la variété des études qui y sont menées. Mais 20 de ces DEA sont cohabilités, ce qui peut laisser supposer une certaine dépendance à l'égard des universités voisines. Le souhait de l'université est d'augmenter le nombre de DEA sous son seul sceau, dans un souci de visibilité et par une volonté de faire valoir les spécificités de la recherche stéphanoise. Cela ne semble envisageable que si ces DEA viennent remplacer des DEA existants ou si le nombre d'inscrits augmente.

L'université a cessé de pratiquer les Doctoriales et les a remplacées par un programme d'accompagnement dans lequel figure un module optionnel de sensibilisation au projet professionnel. Il serait sans doute souhaitable que les doctorants du secteur scientifique bénéficient d'une formation plus conséquente sur les aspects d'insertion dans l'entreprise, et tout particulièrement sur les questions de propriété industrielle.

L'université souhaiterait une augmentation sensible du nombre d'allocations de recherche : de 16 en 2000-2001, elle souhaiterait passer à 25 pour l'ensemble de l'ED. Cependant cette revendication ne s'appuie sur aucune politique scientifique d'attribution des allocations, qui sont simplement distribuées par discipline sans priorité affichée.

Le nombre de thèses soutenues en 2000 a été de 68, dont 41 pour l'UJM. Il marque une augmentation par rapport aux années précédentes ; cependant, les flux d'entrée en première année de thèse font apparaître au contraire une diminution sensible qui se traduira par une diminution corrélative des thèses soutenues dans les années à venir.

Les statistiques sur les thèses soutenues mettent en lumière une durée moyenne en augmentation (4,6 ans en 2000) alors qu'elle est stationnaire à 3,6 ans pour l'École des mines.

## 8 - LA FORMATION CONTINUE

L'activité de formation continue conduite par l'Université Jean Monnet est réalisée dans huit structures différentes de dimension, de mission et d'organisation différentes, sans que l'on perçoive clairement les axes de la politique de l'université conduisant à cet état de fait et l'intérêt de ce dispositif.

Le volume d'activités ayant peu évolué globalement ces dernières années et les structures étant inchangées, l'analyse sera fondée sur les résultats de l'année 2000.

### Les structures

**Le SUFC : Service universitaire de formation continue.** C'est la structure de formation continue la plus importante de l'université. Elle dispose de locaux spécifiques, rénovés, sur le campus Tréfilerie, et d'un personnel permanent composé de 17 ATOS et de huit enseignants de sciences humaines. Ce personnel est en diminution : - 3 personnes en 1999 et - 6 par rapport aux effectifs de 1996. Cette diminution traduit une inflexion de la politique de l'université à l'égard de la FC et du service, sans que cette évolution politique soit très clairement exprimée et que les conséquences, notamment statutaires, en soient tirées. Ce service assure 43,2% de l'activité totale (en heures stagiaires, référence constante de ce texte) de FC de l'université et 46,9% du chiffre d'affaire total.

Les activités de ce service sont cependant très spécialisées, en sciences humaines et sociales pour l'essentiel, ceci étant, selon les interlocuteurs, lié à l'histoire et aux spécialités des permanents du service.

Ces activités sont de plusieurs ordres :

- l'organisation d'actions de formation conduisant à des diplômes, parfois sans équivalent en formation initiale. En sociologie par exemple, l'ensemble de la filière diplômante a été assurée pendant de longues années seulement en

FC. L'université a décidé en 2000 de créer un département de Sociologie en formation initiale et d'y transférer diplômes et responsabilités pédagogiques, ne laissant au SUFC que ce que le rapport d'évaluation interne appelle "ingénierie de la formation". Deux DESS sont spécialement conçus et organisés pour la FC, le SUFC s'occupant de tout (recrutement, VAP, ingénierie...), la réalisation étant ensuite confiée au département. Les autres DESS sont ouverts de manière plus classique aux publics de la FC qui le demandent, sous la responsabilité complète des UFR ;

- l'organisation de formations en langues conduisant à des reconnaissances de niveaux ;
- la réalisation de stages courts à la demande des partenaires socio-économiques (activité peu développée) ;
- la centralisation de l'information sur les réalisations dans tous les domaines et la production de statistiques, l'édition d'une plaquette présentant les activités de l'université (les autres services présentent également leurs activités). La représentation de l'université dans diverses instances et la mise en place d'un début de validation des acquis professionnels (VAP).

Ces activités se concrétisent au SUFC de la manière suivante :

- *Formations en langues étrangères* : elles sont dispensées sous la responsabilité pédagogique du SUFC, représentant 10,6 % de son activité. À noter que cette activité, soumise à une forte concurrence tarifaire extérieure, est en déclin de 15,7 % depuis 1997 ;
- *Formations en santé* : cette activité est placée sous la responsabilité de la faculté de Médecine. Elle s'effectue pour 65 % dans ses locaux et pour le reste dans des laboratoires pharmaceutiques extérieurs. Elle représente 19 % de l'activité du SUFC. Son volume a varié ces derniers temps. Il dépend en fait du mode de comptabilisation des actions très courtes à destination des médecins généralistes ;
- *Formations générales* : organisées par le SUFC, elles représentent 12,7 % de son activité et leur déclin est régulier (- 7,5 % la dernière année, - 18 % sur trois années) ;
- *Formations en sciences sociales* : organisées par le SUFC sous sa responsabilité, elles représentent 9,8 % de son activité et étaient en croissance de 29,9 % ces trois dernières années ;
- *Formations en gestion et droit* : organisées par le SUFC avec l'UFR de Droit, à 80 % dans les locaux de l'université et à 20 % en entreprise. La licence et la maîtrise de Droit étant enseignées en FC, leur volume est relativement constant et représente 13 % de l'activité du SUFC.
- *Formations aux métiers de l'animation* : dispensées pour 48 % à l'université et 52 % sur site, elles sont organisées par le SUFC et placées sous sa responsabilité pédagogique. Elles représentent 23,6 % de son activité et sont en croissance importante (103 % en trois ans) ;
- *Formations au développement territorial* : dispensées pour 54 % à l'université et 46 % sur site, elles représentent 5 % de l'activité du SUFC ; elles sont en décroissance de 29 % par rapport à 1997.
- *Europe* : il s'agit d'une activité "carrefour de l'Europe" d'information et d'aide à la préparation de dossiers et de relais d'information. Sans nier l'intérêt de cette activité, est-il pertinent de la placer au sein de la FC et de la faire bénéficier de ses moyens ? Elle représente 1,5 % de l'activité du SUFC et est en forte croissance ;
- *Adultes en reprise d'études* : cette activité, qui représente 1,7 % de l'activité du SUFC, est en déclin constant. Peut-être est-ce dû à la diminution importante du chômage dans la région ;
- *Formations en informatique* : cette activité représente 0,5% de l'activité du SUFC. Tout à fait marginale, elle est cependant en croissance.

Les publics inscrits dans ces actions de formation sont :

- salariés au titre de leur entreprise :	33%
- congés formation :	3,5%
- artisans, commerçants, professions libérales :	5,5%
- demandeurs d'emploi :	8%
- à titre personnel :	50%

Ce bilan, comparé à celui des années précédentes, confirme la baisse observée des salariés au titre de leur entreprise et la croissance des stagiaires à titre personnel.

Il pose cependant le problème du financement du SUFC puisque, sans que l'on sache s'il s'agit d'une décision de l'université ou de son conseil, le service ne fait supporter au stagiaire venant à titre personnel que 50 % du coût de la formation suivie.

**Le CILEC : Centre interculturel de langues et civilisation.** Ce centre dispose de locaux propres et de personnel : sept enseignants et 11 ATOS assurent des formations en français langue étrangère à destination de publics récemment installés en France. Les experts du CNE n'ont pu ni visiter, ni disposer de leur rapport d'activité. Cependant, les informations données conduisent à s'interroger sur les raisons qui amènent à le considérer comme un centre de FC. Il semble beaucoup plus relever d'un service commun de l'université ayant pour mission l'accueil d'étudiants étrangers. Son activité représente 19,5 % de l'activité globale de FC et 16,4 % de son chiffre d'affaires.

**L'IPEC : Institut de préparation aux études comptables.** Il organise des formations spécialisées en expertise comptable. Son activité représente 0,3 % de l'activité globale de FC et 0,5% de son chiffre d'affaires.

**L'Institut du travail.** Il organise des formations juridiques économiques ou générales à destination de publics syndicalistes. Son activité représente 1 % de l'activité globale de FC et 2,3 % de son chiffre d'affaires.

**L'IUT de Saint-Étienne.** L'activité de formation continue de l'IUT de Saint-Étienne est organisée par un service autonome qui comprend sept personnes : le responsable du service enseignant du département GMP à mi-temps, trois postes gagés, une CEC secrétaire et deux contractuelles dont une attachée commerciale rémunérée, pour une part, proportionnellement aux actions engagées. L'IUT est certifié ISO 9000 pour son activité de FC, qui comprend l'accueil de stagiaires dans ses DUT, des actions spécifiques à destination d'entreprises publiques, tel l'hôpital, ou privées. Son chiffre d'affaires, en croissance, est de 1 000 K€ pour 388 stagiaires et 6 376 heures de formation. Le directeur de l'IUT estime que, sur le budget formation continue, environ 229 K€ reviennent à l'IUT pour son fonctionnement.

Il semble qu'il y ait, de fait, une répartition entre l'IUT de Saint-Étienne et le SUFC où tout ce qui est formation technologique (au sens très large) revient à l'IUT et est démarché par l'IUT, et ce qui est sociologie, animation, droit, etc. au SUFC.

**L'IUT de Roanne.** Jusqu'en 1993, la FC mise en œuvre à l'IUT était placée sous la responsabilité du SUFC. Ce système, compte tenu de l'éloignement des deux villes, n'a pas donné satisfaction et les actions de FC ont périclité. Puis, l'IUT a pris son autonomie et les activités ont redémarré en 1999.

À ce jour, la formation continue reste cependant faible dans l'activité de l'IUT. Elle concerne essentiellement la préparation des DUT au titre de la FC et de l'apprentissage avec l'aide du FONGECIF et de la Chambre des métiers, la formation des emplois jeunes, quelques formations à l'informatique et quelques actions à la demande. Elle est conduite sans personnel permanent.



Il reste que, dans un bassin d'emploi comme celui de Roanne, les actions de formation continue devraient pouvoir se développer.

Son activité représente 4,9 % du volume d'activité de FC, soit 28 183 heures/stagiaires et 7 % de son chiffre d'affaires, soit 241,6 K€.

**L'UPT : Université pour tous.** Cette université organise des cycles de conférences grand public. Son activité représente 8,7 % des heures/stagiaires, mais 2,5 % de son budget.

**L'IMTE : Institut de médecine du travail et d'ergonomie.** Il organise des formations à l'hygiène et à la sécurité, au sauvetage et au secourisme pour des publics médicaux et paramédicaux. Son volume est de 0,3% de l'activité et 0,6% du chiffre d'affaires de la FC.

Ce rapide survol des différentes activités montre que leur volume est important et le chiffre d'affaires global de l'UJM, de 3 453 K€, la place au 8<sup>e</sup> rang des universités françaises.

Plusieurs constats peuvent être faits.

Le CNE n'a pu obtenir le détail de ces chiffres d'affaires et comparer recettes, dépenses, immobilisations..., connaître avec précision les moyens humains affectés à toutes ces opérations et leurs coûts, de même que les coûts d'utilisation des locaux, matériels etc. ni, malgré l'accueil cordial, avoir accès à une comptabilité tant soit peu analytique des différents services.

Conduire une politique implique de connaître avec précision le coût de chacune des opérations et leur rentabilité réelle. Choisir alors ne consiste pas forcément à supprimer ce qui n'est pas rentable, comme par exemple la VAP, mais il devient ainsi possible d'effectuer ces choix en toute connaissance de cause.

### En conclusion

Il semble indispensable de parvenir, pour chacune des activités, dans chacune des composantes, à une comptabilité analytique précise, faute de quoi les arbitrages seront forcément subjectifs.

Ces activités sont très inégalement réparties dans les différentes composantes de l'université, jusqu'à être inexistantes dans certaines. Elles sont animées par des structures de taille très inégale et n'ayant souvent que peu de rapports réels et de travail entre elles.

Le SUFC, dont l'activité est exclusivement tertiaire (ainsi que son personnel), a développé de manière importante, qu'il convient de souligner, des enseignements de licence, maîtrise, DESS, dans certaines disciplines, par exemple la sociologie, alors qu'il n'existait aucun potentiel enseignant en formation initiale dans ces spécialités. Ces enseignements reprenaient, pour certains d'entre eux, les maquettes des formations initiales en les adaptant à un public d'adultes ou correspondaient à des diplômes du secteur sanitaire et social ou de la jeunesse et des sports. Les enseignants de ces spécialités étaient pour une part en poste au SUFC ou extérieurs à l'université, le SUFC se comportant alors comme une véritable UFR. La création, en 2000, d'un département de Sociologie a permis le transfert de ces formations en formation initiale et a conduit le SUFC à revoir son rôle dans le dispositif.

Alors que les enseignants de plusieurs UFR (Droit, Gestion) ou d'IUP, etc. participent aux enseignements de FC, d'autres UFR, telles que les Sciences et les Lettres, n'y participent pratiquement pas. C'est regrettable pour l'université. En effet, au travers de la FC se nouent des relations entreprises-UFR qui permettent de faire évoluer les enseignements, de mieux placer les étudiants en stage et de faciliter leur entrée dans la vie professionnelle.

L'IUT de Saint-Étienne a une activité de FC importante, essentiellement centrée sur la préparation de ses DUT en formation continue et de ses DNTS (DUT + 1 an). Cette composante de l'université fonctionne en totale autonomie, le SUFC service commun se contentant de collecter *in fine* les informations et d'intégrer dans sa brochure de présentation générale les activités de toutes ses composantes.



Le SUFC assure, en son sein et avec ses personnels, des enseignements de langue étrangère avec des difficultés grandissantes liées à la concurrence extérieure, alors que le CILEC (Centre interculturel de langues et de civilisation), qui dispose de locaux propres et de personnels, assure un enseignement de français langue étrangère pour des publics nouvellement arrivés en France.

Deux interrogations se font jour :

- les activités du CILEC doivent-elles être comptabilisées en FC ?
- si oui, dans un souci de rationalisation des activités, d'utilisation optimale des locaux et des compétences, les activités d'enseignement des langues devraient pouvoir se rapprocher pour former un ensemble plus cohérent.

**La validation des acquis professionnels.** La validation des acquis a été mise en œuvre au sein du SUFC. Un demi-poste était affecté à ce travail important et prenant. Le départ de l'agent affecté à la VAP en 1999, sans remplacement à ce jour, a fortement réduit la capacité de réponse du service dans ce domaine, et la dimension sociale de la réponse de l'université aux demandes s'en trouve considérablement affaiblie. C'est une contradiction que l'on sent poindre dans les analyses du service, qui tient à sa mission sociale, sans qu'une réponse satisfaisante puisse être apportée dans l'immédiat au développement de la VAP.

**L'organisation.** Le CNE constate que l'intervention du SUFC se situe à plusieurs niveaux, allant de l'organisation complète des formations, dans certains cas, à la simple ingénierie d'un cycle ou aux seules publicités en amont et comptabilisation en aval, lorsqu'elles sont organisées par un autre service.

Cette organisation est perçue par l'université comme non satisfaisante et inadaptée aux évolutions de l'université et de son environnement, et toutes les analyses effectuées en son sein soulignent les évolutions nécessaires (tout en les déplorant parfois quelques paragraphes plus loin). Cette organisation est le résultat de certains choix préalables effectués voici longtemps et des impulsions données par les fortes personnalités qui ont dirigé les différents services, aboutissant à des spécialisations dont la pertinence n'est plus certaine actuellement.

On observe :

- un service de l'université, le SUFC, qui n'est pas commun, qui organise et dispense des formations comme une UFR et qui, *in fine*, collecte l'information pour la rediffuser à l'extérieur ;
- des composantes qui fonctionnent en autarcie (IUT de Saint-Étienne), y compris dans le démarchage et la réponse aux besoins détectés ;
- des activités intégrées au SUFC qui n'ont rien ou pratiquement rien de FC : le "carrefour de l'Europe", qui est relais d'information de la commission, implanté au sein de l'université, mais dont le fonctionnement pèse sur le SUFC ;
- des enseignements peu ou pas rentables de langues dont le potentiel enseignant ne peut être redéployé pour mieux assurer la VAP, par exemple ;
- des pans entiers des sciences ou des lettres qui ne participent pas à l'offre de formation pour adultes ;

Les statuts du SUFC, service qui, sans que cela soit écrit, devrait cependant être commun puisqu'il est service de l'université, organisent la parcellisation des activités puisque, indiquant les missions et la composition de son conseil, ils précisent : "le conseil est chargé de toutes les questions pédagogiques, administratives comptables et financières du service". Il est composé "...du directeur de chaque unité de formation et de recherche non dotée d'un dispositif propre de FC". De plus, ce conseil ne comporte aucune personnalité extérieure. La pratique de ces statuts conduit à faire que les directeurs des composantes dans lesquelles ne se pratique pas de FC n'y siègent pas, de même que les directeurs de composante disposant d'un dispositif propre... qui en sont exclus. Ce conseil n'a donc qu'un rôle extrêmement limité d'analyse et de prospective.

### Recommandations

La nécessité d'une évolution des modes d'organisation et de fonctionnement semble maintenant assez admise, du moins dans les UFR de droit commun. L'arrivée d'un nouveau directeur du SUFC, qui y est favorable, devrait faciliter les choses.

Cependant, les structures et les pratiques n'évoluent pas spontanément. Un nouveau schéma d'organisation semble se profiler, donnant au SUFC un rôle de service commun organisant la FC en amont, les UFR assurant le démarchage des entreprises, la publicité, l'ingénierie de formation, la gestion financière, la responsabilité pédagogique de mise en œuvre, puis de collecte et de mise en forme de l'information et des statistiques.

Pour que cette nécessaire évolution se concrétise, une initiative forte doit être prise par la présidence de l'université, permettant :

- de procéder à un bilan exact et détaillé de l'existant, y compris des coûts, pour notamment mieux identifier ce qui relève réellement de la FC et doit être considéré comme telle ;
- de définir les priorités que se fixe l'université en matière de public, de participation des composantes (tout particulièrement pour celles qui en sont de fait exclues), de validation des acquis, etc. ;
- de définir les missions et les modes de fonctionnement d'un service commun de l'université laissant aux composantes, y compris aux composantes dérogatoires, la responsabilité pédagogique des actions ;
- de définir les objectifs et les moyens d'une prospection de clientèle de FC par les différentes composantes de l'université, qui soit plus cohérente, coordonnée par un service réellement commun, donnant ainsi une meilleure image de l'université et un meilleur rendement à ce travail (en conservant la capacité d'initiative de ses composantes, mais en la coordonnant) ;
- les missions et le fonctionnement du service commun étant définis, de les traduire par de nouveaux statuts, par la constitution d'un conseil de gestion réellement représentatif et d'un conseil de perfectionnement ouvert aux partenaires extérieurs de l'université et l'aidant dans sa prospective ;
- d'en tirer les conséquences sur l'existence d'une multiplicité de structures qui seraient devenues redondantes ; ces conseils pourraient alors proposer les nécessaires redéploiements de personnels pour assurer les tâches que l'université considère comme essentielles ;
- de mettre en place une réelle comptabilité analytique pour l'ensemble de la FC.

CNE

L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET - SAINT-ÉTIENNE

ÉVALUATION  
SECTORIELLE



## I - LA MÉDECINE

La faculté de Médecine Jacques Lisfranc a été créée en 1969. Les bâtiments universitaires et les laboratoires ont été aménagés sur le site universitaire de Bellevue dans des locaux autrefois occupés par le service de pneumologie de l'hôpital général.

Le CHU s'est développé à partir de l'hôpital général de Saint-Étienne qui est implanté sur deux sites, l'un à Bellevue, l'autre à l'hôpital Nord. La création de la faculté Jacques Lisfranc et le développement concomitant du CHU ont entraîné la refonte de l'internat dans la région et la mise en place d'un internat restreint à Saint-Étienne et à son tout proche environnement. L'ensemble du cursus de médecine est actuellement en place à Saint-Étienne et, depuis trois ans, la faculté de Médecine est responsable de l'enseignement des STAPS, dont le cursus complet (c'est-à-dire l'inclusion de l'année de maîtrise) vient d'être réalisé à la rentrée 2002-2003. Le lieu d'hébergement de l'enseignement des STAPS est totalement disjoint des locaux du CHU. À terme, comme l'indique le chapitre consacré à l'enseignement des STAPS, c'est le problème de leur individualisation, peut-être sous forme d'une UFR de plein exercice, qui est posé.

### 1 - LES POINTS FORTS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Il y a d'abord un fort enracinement sur le plan régional puisqu'il semble qu'une fraction notable des médecins formés dans cette faculté s'installent dans la région, en particulier en Loire et en Haute-Loire. La zone d'attraction du CHU comprend, outre la population du département de la Loire, une partie de la Haute-Loire et de l'Ardèche, pour un total d'environ 900 000 habitants qui présentent une espérance de vie inférieure à celle des habitants des départements environnants ; la population est en moyenne plus âgée et a proportionnellement davantage recours aux différentes aides médicales que celle des départements voisins. Les études démographiques indiquent qu'une partie importante des médecins actuellement en place vont prendre leur retraite dans les prochaines années. La pérennité d'un centre de formation des médecins pour cette région est donc tout à fait justifiée, et la demande du doyen, relative à un élargissement du *numerus clausus*, est légitime et vient de se concrétiser dans les faits pour l'année universitaire 2002-2003.

Les effectifs des étudiants en médecine sont réduits puisque les promotions entre 1996 et 2001 ont fluctué entre 61 et 67 places au concours en fin de PCEM1 pour un nombre d'inscrits en PCEM1 variant entre 353 et 407. De 1996 à 2000, le nombre des étudiants présentés à l'internat a varié entre 36 et 68 et le nombre des étudiants reçus est relativement stable, entre 22 et 32. Le nombre de thèses soutenues entre 1997 et 2000 est compris entre 66 et 97 et le nombre de CSTC entre 40 et 84. Il ressort que le nombre restreint d'étudiants permet une réelle intégration et une réelle participation de ceux-ci à la vie de la faculté. Au cours du dernier contrat quadriennal, la faculté de Médecine a développé son accès au matériel informatique et l'équipement de ses amphithéâtres.

Il existe à Saint-Étienne une organisation des étudiants : l'ADEMS. Cette association est fortement implantée. Elle édite un livret d'accueil pour les étudiants de première année et les photocopiés. Elle a mis en place une permanence d'aide aux étudiants et ses membres participent aux conseils universitaires, tant à ceux de la faculté qu'à ceux de l'université. Les représentants de l'ADEMS étaient unanimes pour souligner la bonne ambiance régnant à la faculté, la facilité des contacts avec les enseignants et l'intérêt que présente pour eux une structure de proximité à taille humaine.

Un effort particulier a été réalisé pour les "reçus-collés" par les enseignants, qui ont mis en place une filière SMA (Sciences médicales appliquées) qui propose aux étudiants inscrits en PCEM1 de se réorienter à l'issue du concours partiel réalisé en fin de premier semestre en leur permettant d'accéder aux préparations à l'entrée en filière Vision, en IFSI (Institut de formation en soins infirmiers), aux autres concours paramédicaux, aux métiers de l'information médicale ou pharmaceutique, à l'ISTASE (Institut supérieur des techniques avancées de Saint-Étienne). La filière SMA est organisée en parallèle avec l'enseignement du PCEM 1 par les enseignants de la faculté.

La thèse de médecine est également organisée de façon originale puisqu'elle se fait sous la forme d'un article que l'étudiant doit soumettre à une revue. Le directeur de thèse et l'étudiant sont ainsi nettement plus associés dans ce travail que dans les thèses soutenues selon le mode habituel.

L'équipe qui dirige la faculté depuis quelques années a développé les liens entre la faculté de Médecine et les autres composantes de l'université. Les enseignants ont un rôle réel dans les conseils de l'université et dans l'école doctorale pluridisciplinaire à laquelle sont rattachés les quatre DEA, dont trois en co-habilitation, auxquels participe la faculté de Médecine.

La recherche est organisée autour de 5 équipes labellisées à Saint-Étienne et d'une équipe labellisée en réseau entre Lyon et Saint-Étienne :

- une EMI INSERM 9901, consacrée à la biologie et à la biochimie du tissu osseux, comporte 5 enseignants-chercheurs, le seul chercheur titulaire d'un EPST de la faculté de Médecine, 10 doctorants et 8 personnels techniques. Elle a de nombreuses coopérations, tant au sein de l'Université Jean Monnet que nationales et internationales, et son interface hospitalière se fait par le biais du service de Rhumatologie et du laboratoire de Biochimie.

- Une UPRES EA *Physiologie et physiopathologie de l'exercice et handicap* (EA 3062) fait partie du GIP "exercice". Elle est consacrée à l'appareil musculaire et locomoteur dans le domaine de la physiologie et dans le domaine de l'incapacité et du handicap. Elle comprend 14 enseignants-chercheurs, 6 PH et 3 personnels techniques. Dans le cadre du GIP "exercice", elle a développé de nombreuses coopérations internationales et internationales tant dans le domaine industriel que dans le domaine clinique. Elle a pour correspondants hospitaliers les urgences médicales, d'une part, et le service de médecine interne et thérapeutique, d'autre part.

- Une UPRES EA *Groupe Immunité des muqueuses et agents pathogènes* (EA 3064). Ce groupe a pour thématique principale l'étude de l'immunité des muqueuses au cours de l'infection par le VIH, en vue de préciser la constitution d'un éventuel futur vaccin anti-VIH et comprend des équipes de bactériologie-virologie, de maladies infectieuses et tropicales, de réanimation médicale, de dermatologie et de parasitologie. Il comporte 13 enseignants-chercheurs, 8 doctorants et 2 ingénieurs. Il est bien équipé et dispose en particulier d'un local P3. Il a développé de nombreuses coopérations nationales et internationales, notamment avec les pays en voie de développement.

- Une UPRES EA *Groupe de recherche sur la thrombose* (EA 3065). Ses thèmes de recherche concernent la maladie thrombo-embolique dans ses aspects physiopathologiques, épidémiologiques, diagnostiques et thérapeutiques. Il est centre de coordination et de gestion d'essais cliniques, centre investigateur pour les essais cliniques dans le domaine de la thrombose et unité de conseil méthodologique. Ce groupe de recherche est essentiellement clinique. Il a bénéficié d'un important soutien par le PHRC (Programme hospitalier de recherche clinique) et est un élément essentiel de la recherche clinique au CHU de Saint-Étienne.

- Une UPRES EA *Mort cellulaire et néoplasie* (EA 3063). Ses thèmes de recherche sont centrés sur les phénomènes de mort cellulaire et sur l'adhésion cellulaire. Elle regroupe des équipes de biophysique, d'anatomie cytologique et de neurologie. Elle comprend 10 enseignants-chercheurs, 5 doctorants et 3 techniciens. Elle a développé de nombreuses coopérations, en particulier avec les unités INSERM à Lyon et à Dijon, et est intégrée dans un réseau international sur les syndromes para-néoplasiques.

- L'UPRES EA *Activation et dysfonctionnement des réseaux neuronaux* (EA 1880) est organisée en réseau entre Lyon et Saint-Étienne et dirigée par un professeur lyonnais. Un professeur de la faculté coordonne, au sein de cette EA, le thème intitulé "Nociception et intégration des messages nociceptifs chez l'homme : aspects normaux et pathologiques". Il s'agit d'un travail réalisé en collaboration avec plusieurs services et unités de Lyon et de Saint-Étienne, en particulier les services d'exploration fonctionnelle de neurochirurgie, d'IRM fonctionnelle ainsi que le centre anti-douleur.

La faculté soutient également 2 groupes de recherche : l'un sur la *glomérulonéphrite et les transplantations rénales* (associé à l'*Institut fédératif cardio-vasculaire de Lyon*), qui comprend 3 enseignants-chercheurs, 2 doctorants et 5 techniciens, l'autre sur la *psychiatrie*, qui a été soutenu par des financements PHRC en 1997 et 1998.

La faculté de Médecine participe à deux des trois pôles structurants de l'université, qui sont le pôle Optique et Vision et le pôle Exercice et Technologies médicales. La participation au pôle Optique et Vision se fait essentiellement à travers la filière SMA. La participation au pôle Exercice et Technologies médicales est assurée en particulier au travers du GIP Exercice qui a suscité des collaborations industrielles, mais pose le problème de l'avenir institutionnel du GIP qui vient à expiration fin 2003. L'Université Jean Monnet et les responsables du GIP Exercice envisagent le maintien et le développement des activités du GIP sous une double forme : d'une part, par la création d'une association loi de 1901 qui regrouperait les participants actuels du GIP, c'est-à-dire l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, l'Université Claude Bernard de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Étienne, la Caisse d'épargne Loire-Drôme-Ardèche, l'entreprise hydromécanique de frottement, auxquelles doit se joindre l'entreprise Thuasne (la participation de l'État qui était représenté par le ministère de la Jeunesse et des Sports serait acquise et celle de l'INSERM en discussion), d'autre part, par la prise en charge des activités de gestion au travers du SAIC, puisque l'Université Jean Monnet est l'un des cinq établissements ayant mis en place ce type de structure expérimentale. Dans ce contexte, un groupe de pilotage a été formé pour réfléchir au devenir du GIP, dans l'optique de la mise en place du pôle Santé.

## 2 - LES POINTS FAIBLES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

La faculté de Médecine présente des limitations liées à son effectif réduit en termes d'étudiants mais également en termes de PU-PH, MCU-PH et CCA-AHU, et en services hospitaliers validant l'internat. En 1997, le rapport du nombre de PU-PH au nombre d'étudiants admis en fin de première année était de 0,90, les valeurs extrêmes se situant en France entre 1,52 et 0,87. L'objectif prioritaire des hospitalo-universitaires depuis la création de la faculté a été la transformation de l'hôpital général en centre hospitalier universitaire et l'enseignement et la recherche sont passés au second plan. Le morcellement de l'ancien internat régional en plusieurs internats fait qu'à Saint-Étienne le cursus hospitalier des internes s'effectue dans un petit nombre de services, voire dans un service unique pour certaines spécialités. Les enseignements sont encore pratiqués sous forme de cours magistraux pour une grande partie d'entre eux. L'association des étudiants en médecine édite les cours sous forme de photocopies avec l'accord des enseignants et la fréquentation des cours est réduite.

Les études de médecine font actuellement l'objet de réformes. Le cadrage du premier cycle n'est pas encore totalement arrêté et le deuxième cycle vient de faire l'objet d'une nouvelle réforme centrée sur le décroisement des spécialités. Enfin, la médecine générale devrait devenir une spécialité à part entière, le nouveau concours d'internat devenant, à partir de 2005, un examen national aboutissant à un classement pour tous les étudiants.

La direction actuelle de la faculté s'attache à remplacer un enseignement en amphithéâtre par un enseignement par petits groupes en soulignant la nécessité d'accroître le nombre d'enseignants.

Les structures de recherche labellisées sont au nombre de 6 et n'accueillent qu'un seul chercheur des EPST. Elles sont donc sous-dimensionnées par rapport à la taille de la faculté.

L'organisation de la recherche risque d'être fragilisée dans les années qui viennent par le regroupement de la grande majorité des activités médicales à l'hôpital Nord alors que les bâtiments universitaires et de recherche sont à Bellevue, et par le fait que le GIP Exercice se termine fin 2003 et que la structure qui prendra sa place n'est actuellement pas déterminée. Il y a urgence à régler cette question.

L'équipement de la faculté n'est pas actuellement adéquat au développement d'un enseignement par petits groupes. La faculté manque de salles, n'a pas de vidéo-projecteur et le développement des TICE est limité. L'équipement des laboratoires universitaires nécessiterait l'installation d'un microscope confocal.

Les liens avec la faculté des Sciences sont peu développés, sauf dans le secteur Optique et Vision, probablement en partie par manque de problématique commune de recherche.

L'enseignement des STAPS, implanté hors des campus de Bellevue et de l'hôpital Nord, concerne maintenant un cursus complet du DEUG1 au DEA. Il n'existe en réalité aucun échange avec la faculté de Médecine, si ce n'est au travers des enseignants et par la participation d'un petit nombre d'entre eux au DEA de Motricité humaine et Handicap. Le rattachement de l'enseignement des STAPS à la faculté de Médecine a pour origine l'existence du GIP Exercice et l'implication de certains enseignants dans les problématiques des effets biologiques et médicaux de l'activité physique et du sport sur l'appareil locomoteur.

### 3 - RECOMMANDATIONS

L'évolution du secteur médical de l'université, en liaison avec le CHU de Saint-Étienne, devrait être axée sur les points suivants :

- l'élargissement du *numerus clausus* pour adapter le nombre de médecins formés aux besoins sanitaires du bassin d'attraction ;
- une refonte des internats dans la région pour que le décroisement de l'internat à Saint-Étienne permettent aux internes de fréquenter un nombre suffisant de services dans le cadre de leur future spécialité, élément essentiel de leur formation ;
- le développement de coopérations tant en ce qui concerne l'enseignement que la recherche, avec d'autres structures universitaires, en particulier avec les universités lyonnaises. Compte tenu de la taille du CHU, le développement de la recherche devrait prendre appui sur les points forts que sont les équipes labellisées et éviter une trop grande dispersion. Ceci suppose que les domaines d'enseignement hors du champ des équipes labellisées développent leur activité de recherche sous forme de réseaux ;
- le pôle des biotechnologies, atout important qui devrait permettre de mieux développer les coopérations entre la faculté des Sciences et la faculté de Médecine ;
- le transfert de la majeure partie des activités hospitalières au niveau de l'hôpital Nord, qui devrait, à terme, s'accompagner du déplacement de la faculté sur cet emplacement afin de permettre un développement de la recherche et un enseignement appuyé sur les structures hospitalières.

La faculté de Médecine est actuellement le pivot de l'enseignement du DEA Motricité Humaine et Handicap qui s'appuie en particulier sur le GIP Exercice. Créé en 1984, le GIP Exercice a permis l'émergence d'un pôle de recherche et de développement en exercice, sport et santé qui, outre ses aspects de recherche, a suscité des développements industriels et entre dans le cadre du pôle des technologies médicales de Saint-Étienne. Le contrat-plan État-Région 2000-2006 a retenu la création d'un centre de l'appareil locomoteur. Ce GIP constituait la base des liens entre l'UFR de Médecine et l'enseignement des STAPS, et les relations entre ces deux structures devront être envisagées en fonction de l'avenir institutionnel de l'enseignement des STAPS et le devenir de la structure remplaçant le GIP. La structure GIP arrivera à son terme et l'université souhaite faire du pôle Exercice, Sport, Santé un axe fort, à l'instar du pôle Optique-Vision. Cet axe serait appuyé sur :

- l'association loi de 1901, qui prendrait la suite du GIP ;
- deux unités de recherche labellisées (l'EMI INSERM et l'UPRES EA Physiologie et physiopathologie de l'exercice et du handicap) ;
- le DEA Motricité humaine et Handicap, dont l'Université Jean Monnet est l'organisatrice avec les Universités de Besançon, Dijon et Clermont-Ferrand ;
- un réseau d'équipes d'accueil réparties dans la France entière.

La faculté de Médecine avait tenu compte des remarques du précédent rapport du CNE, en particulier en ce qui concerne les "reçus-collés", et la mise en place de la filière MSA pourra vraisemblablement servir de base à la réforme du premier cycle d'études médicales si celle-ci est appliquée selon les projets actuels.



## II - LES STAPS

### 1 - LA SITUATION

"La filière STAPS n'est pas installée à l'Université de Saint-Étienne, elle y campe", ce pastiche d'une phrase de J. Dumazedier illustre, en novembre 2001, le fait que cet "enfant non désiré" ait connu des débuts difficiles. Installer un nouveau diplôme dans une impasse (3 impasse Clémenceau) et dans un collège vétuste, excentré des sites universitaires, en aurait découragé plus d'un !

Le pari a été relevé par une équipe dynamique, enthousiaste, mobilisée autour d'un universitaire motivé.

La tutelle bienveillante de l'UFR de Médecine a permis à l'offre de formation en STAPS de se construire par touches successives : le DEUG, puis la licence généraliste, deux licences avec mention, la préparation au CAPEPS par convention avec l'IUFM, et maintenant la perspective d'une maîtrise, concrétisée en 2002.

Cette appartenance à l'UFR de Médecine pose quand même quelques problèmes au moment de la répartition de la DGF. L'arrivée des étudiants en STAPS a été un apport d'environ 500 élèves dans un ensemble limité en nombre, en médecine, car fonctionnant avec un flux très régulé dès la deuxième année.

La limitation des capacités d'accueil en première année a été une mesure sage, qui a évité l'explosion et permis aux enseignants de roder leur savoir-faire. L'université a accompagné cette construction en créant des postes d'enseignant, plus particulièrement de professeur et de maître de conférences. Néanmoins, avec 55 % de taux de couverture des besoins en enseignants, c'est une discipline sous-encadrée dans l'université.

Le déficit en postes IATOS amène les enseignants à assurer des tâches administratives.

Souvent balbutiante dans les nouvelles structures, la recherche a pu s'appuyer sur le GIP Exercice, Sport, Santé. Ainsi, l'affectation recherche des postes universitaires en 74<sup>e</sup> section s'en est trouvée facilitée.

Les résultats obtenus au CAPEPS par les étudiants de Saint-Étienne ont conforté la filière STAPS dans son université, qui se félicite de ce palmarès.

L'équipe enseignante a misé sur sa cohésion, chacun se sent solidaire de l'aventure (il faudra veiller à maintenir cet état d'esprit) quel que soit son statut, l'étudiant est bien suivi, la qualité de l'approche pédagogique est privilégiée. S'il le faut et en dehors de leur service statutaire, les enseignants assurent les simulations orales pour les admissibles au CAPEPS ou le suivi des compétitions FFSU.

Dans le même temps, la première année de DEUG est devenue, avec l'augmentation des effectifs, une "propédeutique" permettant aux étudiants de vérifier si leurs aptitudes peuvent s'exprimer dans ce type d'études. Ceci explique le fort taux d'échec qui s'est installé à l'issue de la première année (autour de 50% en 1999 et 2000). Les entretiens de juillet, qui devraient dissuader les étudiants de faire des études pour lesquelles ils n'ont pas les pré-requis, ont montré leurs limites, puisqu'ils n'ont que peu d'effet dissuasif.

En 2001-2002 les taux de réussite sont :

- DEUG 1 : sur 206 candidats 92 admis, soit 44,6% de réussite ;
- DEUG 2 : sur 125 candidats, 100 admis, soit 80% de réussite ;
- Licence : STAPS, sur 5 candidats, 3 admis, soit 60% de réussite ;
- Licence de l'Éducation : sur 112 candidats, 86 admis, soit 76,78% de réussite ;
- Licence Entraînement : sur 17 candidats, 11 admis, soit 64,7% de réussite.

Il convient donc de s'interroger sur l'intérêt de fixer des capacités d'accueil qui ne sont pratiquement jamais respectées.

Enfin, la dissémination des installations sportives loin des salles d'enseignement ne facilite pas l'organisation rationnelle des emplois du temps.

## 2 - LA STRUCTURE

La filière STAPS doit réfléchir à son statut administratif et au profil de ses formations. Le regroupement avec le SUAPS est une piste à explorer. Dans le "rapport Fabre", cité dans la publication du CNE sur le sport à l'université, il est fait référence à une structure regroupant l'ensemble des forces (STAPS et SUAPS) dans une structure unique de type UFR.

L'intérêt est un gain de lisibilité (actuellement, il faut distinguer le STAPS, le SUAPS, l'AS, le SUC...), une économie d'échelle en termes de moyens humains et matériels et une meilleure synergie globale. Les horaires sont complémentaires et il n'y a que peu de conflits d'utilisation, le SUAPS travaillant souvent en dehors des heures de cours du STAPS.

Les partenaires, au cours des entretiens, ne semblent pas aborder le rapprochement éventuel des structures en termes de conflit de pouvoirs, ce qui est encourageant. Actuellement, les deux structures s'ignorent, alors qu'elles ont tout intérêt à unir leurs forces pour conforter leur développement.

La perspective de déménagement sur un nouveau site peut être une opportunité. Quitter la médecine pour intégrer l'UFR des Sciences dont elle serait un département STAPS mérite réflexion. Sans doute l'UFR des Sciences voit-elle d'un bon œil cette arrivée de quelque 700 nouveaux étudiants, alors qu'elle en a perdu 1 000 en 5 ans. Il faudrait alors veiller à un bon fonctionnement de cette filière en lui conservant son esprit pionnier.

Dans l'hypothèse d'une UFR STAPS de Saint-Étienne, regroupant le SUAPS, le sport de haut niveau et appuyé par une recherche dynamique au sein du GIP Exercice, Sport, Santé, celle-ci tiendrait largement sa place dans le contexte universitaire régional et serait attractive sur deux axes où elle a des compétences : l'entraînement et le handicap.

## 3 - LES AXES DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS

La constitution de la filière de formation s'est faite selon la stratégie du "mille feuilles". Il convient maintenant d'en définir le contour pour le prochain contrat.

Le DEUG généraliste peut déboucher sur trois licences avec mention :

- Éducation et Motricité, car la préparation au CAPEPS est performante ;
- Entraînement sportif (habilitée en 2001) ;
- APA, en liaison avec les axes de recherche du laboratoire.

L'orientation management peut sans doute trouver à l'intérieur de l'université, dans des structures existantes, une "niche" pour se développer.

La licence STAPS généraliste, qui compte cinq inscrits, doit fermer.

Il serait tentant d'envisager l'ouverture des trois maîtrises correspondantes. Leur ouverture est liée au flux d'entrée en DEUG. Le souhait de ne pas "dilater" à 350-400 étudiants est clairement affiché. Sans flux de 250 étudiants entrant en licence, il est difficile d'envisager l'ouverture de ces trois mentions. Il y a donc un calcul de "jauge" assez précis à faire, en sachant qu'un second cycle attractif peut amener des étudiants de la région Rhône-Alpes ou de la région Auvergne.

Les deux axes forts dans le secteur de la recherche (entraînement et handicap) doivent drainer des étudiants qui se destinent à faire un troisième cycle dans ces orientations.

Outre les formations généralistes, il faut trouver des sorties professionnalisantes aux niveaux bac+3 et bac+5. La réflexion sur une licence professionnelle et un master doit être lancée.

#### 4 - LES INFRASTRUCTURES

La reconnaissance par l'université du dynamisme des filières STAPS et du SUAPS doit se traduire par des constructions. Comme rien ne semble figé définitivement, l'occasion est venue de remettre à plat les propositions de constructions sportives et d'assurer aux formations STAPS et aux activités du SUAPS des locaux regroupés d'enseignement et de pratiques physiques.

Le nouveau contrat en préparation doit permettre d'afficher ces différentes mesures dans les priorités de l'université. L'UFR des Sciences du sport de Saint-Étienne, ou toute autre appellation, peut être une vitrine du dynamisme universitaire stéphanois, si on lui en donne les moyens.

### III - LES SECTEURS DU DROIT, DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE LA GESTION

Dans ce secteur, l'UJM, comme tout établissement universitaire, doit satisfaire à deux objectifs :

- répondre à une demande sociale d'enseignement supérieur ;
- assurer, dans un contexte de concurrence partiel, la reconnaissance de son signalement à partir de ses points d'excellence, tant en termes d'enseignements avancés que de recherche.

De plus :

- l'UJM est identifiée comme un établissement généraliste dans un espace géographique assez précis, celui de département de la Loire ;
- un peu en opposition avec le premier élément, l'UJM agit dans l'espace régional de Rhône-Alpes, où sont aussi localisés, sur les pôles de Lyon et de Grenoble, d'autres établissements, parfois plus spécialisés dans le secteur DEG (Grenoble II, Lyon II et III) qui peuvent plus facilement user de la complémentarité entre composantes et/ou spécialités, donc disposent de plus de liberté au niveau de la politique de spécialisation.

Ces deux premières spécificités se conjuguent pour en induire une troisième : l'UJM va être beaucoup plus liée au contexte socio-économique local que ne le sont les autres universités de la région.

La structure facultaire traditionnelle a éclaté, à la rentrée 2000, suite à la reconnaissance du statut d'IAE. Si cette structure se généralise dans de nombreuses universités pour les sciences de gestion, ici, cas rare, l'IAE regroupe gestion et sciences économiques.

Notons sur le plan pédagogique qu'au cours des années 80, l'UFR, alors unifiée, a cherché à innover par des initiatives pédagogiques originales telles que la mise sur pied, en 1985, d'un bimestre d'orientation en première année de DEUG, imposé à tous les étudiants en droit, en sciences économiques et en AES. Ce bimestre consistait en une introduction au droit, en une introduction à l'économie et aux grands problèmes politiques contemporains ; chacun de ces cours durait quatre heures par semaine et était accompagné de deux séances de travaux dirigés. À la fin de ce bimestre, les étudiants faisaient l'objet d'un test et une orientation leur était proposée, mais sans obligation de suivre les vœux du Conseil d'orientation.

Le secteur Droit-Sciences économiques inclut également les départements tertiaires (TC, GACO et GEA) des IUT de Roanne et Saint-Étienne. On pourrait considérer, compte tenu de l'autonomie pédagogique des IUT, ces composantes comme relativement éloignées de la faculté de Droit et de l'ISEAG. En réalité, il existe un phénomène de complémentarité du fait de la poursuite d'études des titulaires de DUT, et des projets de diplômes (licences professionnelles) concernant des montages pédagogiques entre les IUT et les structures départementales de l'UJM.

## 1 - LES DIFFÉRENTS SECTEURS CONCERNÉS

### L'UFR de Droit

Répondant à l'organisation classique des études juridiques, les trois cycles d'enseignement sont présents ; s'y ajoute la capacité en Droit qui présente la caractéristique d'être partiellement délocalisée sur l'antenne de Roanne (mais avec des effectifs en déclin).

**Les enseignants.** Le corps enseignant, hors chargés de cours, est fort de 48 membres relevant d'un statut de titulaire ; au-delà des chargés de cours, on remarquera donc un apport des ATER et allocataires. Le corps professoral compte pour 1/6<sup>e</sup> de ces effectifs, mais la part des MC parmi les enseignants-chercheurs du groupe I représente ici 73 %, contre 56% au niveau national.

On observe une assez grande dispersion des âges. Celle-ci est plus prononcée qu'en moyenne pour les MC où l'on trouve deux pics de générations : celle des MC "jeunes" et celle des plus anciens ayant débuté leur activité professionnelle dans les années 70. La répartition entre spécialités du groupe I ne conduit pas à un constat particulier par rapport aux moyennes nationales.

Le potentiel statutaire permet d'assurer 67% du total des heures d'enseignement de l'UFR. Le nombre d'heures de service assuré par des enseignants titulaires extérieurs à l'UJM est marginal. Le tiers d'apport nécessaire en volume horaire provient pour un neuvième (environ 1100 heures) d'heures complémentaires assurées par le personnel statutaire ; il est assuré, pour le complément, par le recours, pour 2200 heures, à des intervenants extérieurs. Pour les maîtres de conférences, la faculté a bénéficié de 11 recrutements depuis 1996 ; recrutements internes et externes s'équilibrent.

**Le DEUG.** Les flux d'étudiants sont en légère baisse : en cinq ans, le nombre d'étudiants nouveaux inscrits en première année de DEUG est passé de 350 à 320. Tous diplômés confondus, l'UFR est de taille modeste, par rapport aux grands centres d'études juridiques, avec un peu plus de 900 étudiants à la rentrée 2001.

L'origine socio-familiale des étudiants de DEUG Droit est spécifique ; en effet si, selon les données de la DPD, on retrouve en premier cycle au niveau national 25,4 % des étudiants de droit issus de familles de statuts employés ou ouvriers, ce taux est de 46,2 % pour l'UJM.

L'origine des bacheliers en DEUG Droit montre un assez large mouvement au cours de la période récente, les baccalauréats professionnels représentant aujourd'hui 15 % des nouveaux inscrits contre 4 % au niveau national, les baccalauréats généraux 57 % et les techniques 21 %, contre respectivement 73 % et 18 % au niveau national. Ce mouvement laisse une impression de large différenciation. Si le pourcentage des bacheliers généraux ne varie pas significativement, on remarque une forte instabilité des inscriptions pour les bacheliers technologiques et une progression lente pour les baccalauréats professionnels.

Les taux de réussite actuels (38 % DEUG en 2 ans, 32% licence en trois ans) progressent sensiblement ces dernières années (moyenne nationale : 31 % pour le DEUG en deux ans). Ces chiffres donnent le sentiment d'une bonne performance de l'UJM dans la spécialité.

**Le second cycle.** La licence d'administration publique (LAP) paraît une initiative heureuse de l'UFR de Droit. L'accès est sélectif, sur dossier et entretien, et les groupes pédagogiques sont de taille réduite (entre 25 et 30). Ce n'est pas une filière terminale puisque 44% des étudiants de la LAP poursuivent leurs études. Si le premier but est l'obtention d'un diplôme de type licence, il se trouve que l'objectif essentiel est de favoriser, pour les étudiants, leur réussite aux concours par le suivi de cette préparation<sup>1</sup>. Cet objectif explique la relative dispersion de l'origine des étudiants puisque la plus fréquente est celle du niveau maîtrise. Si l'on juge à travers l'enquête SCUIO-OVE de l'impact

<sup>1</sup> Enquête du SCUIO-OVE : *Suivi des étudiants inscrits en licence d'Administration publique* (rapport de juin 2001).

de la LAP, il peut être facilement constaté qu'elle permet très certainement "un coup de pouce" utile à la réussite de concours pour ceux qui l'ont intégrée au sortir de la maîtrise et du DEA de Droit. À l'inverse, les résultats sont assez mitigés pour ceux qui suivent la LAP directement après le DEUG ou en provenance des filières non juridiques.

**Le troisième cycle.** Sur les deux DEA (Droit des contentieux et Administration publique), on remarque une certaine érosion des effectifs ; ces dernières années, l'effectif moyen se situait entre 15 et 20 étudiants pour chacun, contre 20 à 25 étudiants il y a cinq ans et plus ; un meilleur rendement interne (rapport diplômés de l'année/inscrits) compense quelque peu cette dérive des effectifs. On retrouve, à l'image des UFR de Droit de géométrie identique, une forte déperdition entre les diplômés de DEA et les thèses effectivement soutenues. Un rythme annuel, pour l'UFR, conduit à une moyenne de 5 à 6 thèses soutenues.

Il faut signaler que l'UFR de Droit est associée avec les facultés de Droit de Lyon II et Lyon III dans un DESS Marchés publics. Ce DESS, orienté vers les collectivités territoriales, voit son recrutement limité aux titulaires d'une maîtrise de Droit.

**L'enseignement des langues.** Présent tout au long des deux premiers cycles, sauf en première année de DEUG Droit, cet enseignement est basé sur le volontariat, sauf en DEUG Économie-Gestion où il s'agit d'une obligation pour une langue principale<sup>2</sup>. Pour le reste, il s'agit d'enseignement de type TD sur un rythme de 36 heures annuelles. Par ailleurs, une salle-multimédia, des prêts de documents audiovisuels complètent l'offre ; la contribution du SUFC paraît possible dans certains cas. Seuls les enseignements obligatoires concernent l'anglais ou l'allemand, l'italien et l'espagnol s'y ajoutant dans les options.

**La recherche.** Le secteur comporte une unité possédant le label CNRS. Ce *Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID)* a été créé en 1982. Il est associé au CNRS depuis 1985, regroupe une quinzaine d'enseignants-chercheurs et accueille une dizaine de doctorants.

Le CERCRID possède une tradition d'activité contractuelle, principalement avec le service de la recherche du ministère de la Justice, dont il est l'un des prestataires de longue date. Le centre s'est relativement éloigné des thèmes de recherche liés à la critique sur le droit. Certainement afin de s'ouvrir à tous les enseignants-chercheurs de l'UFR, le centre a étendu ses thèmes autour de tous les aspects contentieux de la régulation juridique, et en particulier :

- la mobilisation et création du droit dans le cadre contractuel, qui a fait l'objet, depuis 1995, de plusieurs thèses au CERCRID mettant l'accent soit sur l'étendue de l'autonomie laissée aux contractants, soit sur le rôle du juge ;
- l'identification et l'évaluation des cadres institutionnels et des pratiques juridiques de formulation et de traitement des conflits, différends ou litiges.

Lors de l'expertise, l'unité semblait assez confiante sur la reconnaissance, par le CNRS, d'un programme de recherche recentré qui permettrait au centre d'envisager son maintien en tant qu'unité CNRS au cours du prochain contrat quadriennal.

Le *Centre d'études et de recherche en administration publique de Saint-Étienne (CERAPSE)* est équipé d'accueil. Les axes de recherche de l'unité, avec comme objet les actes de l'administration, font appel à la théorie juridique, à l'histoire des idées et des institutions, à la science politique et au droit public au sens large, ainsi qu'à toutes les branches du droit public.

La démarche des chercheurs s'inscrit dans un cadre méthodologique essentiellement individualiste par la mise en œuvre des analyses institutionnelle et systémique. Ce dernier jugement d'organisation ne doit pas être pris pour celui d'une pratique passéiste, le centre oeuvrant en particulier sur le terrain des nouveaux droits publics liés à l'intégration européenne (coopération et conflits de souveraineté). L'équipe comprend trois groupes : territoire

<sup>2</sup> Il existe un souhait fort que l'obligation soit effective en licence de Droit des affaires.

(aménagement, collectivités territoriales, environnement, urbanisme ; approfondissement des concepts fondamentaux du droit public : souveraineté, représentation, citoyenneté, système fiscal... ; théorie de l'État et du droit par le biais de l'histoire des idées et des approches anthropologique et institutionnalisée.

Dans les deux laboratoires, on remarque un flux assez régulier de production de thèses. On rappellera aussi qu'il semble exister une sous-affectation des allocations de recherche dans cette composante de l'UJM.

Parmi les contraintes qui peuvent brider l'extension de la recherche dans l'UFR, la première est celle du vivier. Tant dans l'évaluation interne qu'au cours des rencontres, le ressourcement par les allocataires est apparu faible et surtout instable. Là comme ailleurs, il semble que la régulation se fasse par la disponibilité des allocations. Dans la mesure même où les formations de DEA sont multisites, la notion d'événement à faible occurrence se fait davantage ressentir.

### L'ISEAG

Avec un corps enseignant - tous statuts confondus - de 65 professionnels, à la rentrée 2001 l'ISEAG comptait 1 412 étudiants.

Sans que ceci soit explicitement affirmé, le choix d'organisation de l'ISEAG répond à une volonté de sauvegarder une certaine masse critique tout en offrant certaines garanties de professionnalisation des diplômés. Ceci est clairement affirmé par les acteurs : "préparer les étudiants à exercer des métiers ou des fonctions concernant le management et l'administration d'entreprises et, plus généralement, d'organisations privées, publiques et parapubliques".

**Les enseignants.** le potentiel enseignant de l'ISEAG peut être synthétisé dans le tableau ci-après :

	PR	MCF et assistants	PRAG + div. 2 <sup>nd</sup> degré	Chargés de cours	Total
Filière Économie-Gestion	5	24	7	6	42
Filière AES	1	28	8	11	48
<b>Total sans double compte</b>	<b>6</b>	<b>33</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>65</b>
<i>dont 5<sup>e</sup> section</i>	4	13			
<i>dont 6<sup>e</sup> section</i>	0	7			
<i>E-C autres sections</i>	2	13			

On observe :

- une composition par corps assez différente de celle du niveau national pour ces disciplines, indiquant un moindre pourcentage, à l'UJM, d'enseignants de rang A. Alors que l'on peut, au niveau national, estimer le ratio PR/MC à 34 % en sciences économiques et de gestion, il s'avère ici moins favorable ;
- une relative jeunesse des enseignants-chercheurs de gestion, comparés à ceux d'économie ;
- une affectation des tâches qui nous est apparue plus conditionnée par le poids de l'histoire que par les compétences intrinsèques ; ainsi, l'essentiel des enseignements des jeunes maîtres de conférences de gestion sont assurés dans la filière AES ;
- un recours plus prononcé aux enseignants vacataires en filière AES, non essentiellement lié, dans les deux filières, à des enseignements techniques mais plutôt à des enseignements informatiques et de méthodes quantitatives.

La distribution des enseignants-chercheurs de l'ISEAG est assez largement pluridisciplinaire ; cette situation ne paraît toutefois avoir aucun impact sur l'orientation des recherches à l'institut.

Dans le personnel enseignant-chercheur de l'ISEAG, les évolutions de ces dernières années témoignent d'un rythme assez soutenu de créations de postes. Si, comme pour les disciplines juridiques, l'impact de l'agrégation

externe conditionne en grande partie le mouvement professoral, on peut tirer certaines conclusions sur le recrutement des MC. Depuis 1996, 15 ont été recrutés pour les disciplines de l'économie et de la gestion. Si l'absence de forte antériorité dans la recherche en gestion, donc de production locale de thèses, conduit les gestionnaires à recruter de manière externe, la section d'économie paraît privilégier le recrutement interne.

Au plan pédagogique, l'ISEAG pratique totalement la semestrialisation.

**L'AES.** Présente à l'UJM depuis 25 ans, et maintenant intégrée à l'ISEAG, la filière compte aujourd'hui 478 étudiants sur les deux cycles.

*Les enseignants de la filière.* La filière AES possède une équipe pédagogique de cinquante membres, comptant 31 enseignants-chercheurs de l'UJM, dont un seul de rang A. 9 enseignants du secondaire et 10 chargés de cours complètent le corps enseignant. Le tableau précédent montre aussi l'important apport des chargés de cours externes à cette filière. Le fait que 3/5<sup>es</sup> des enseignants ne relèvent pas de la spécialité économie-gestion souligne l'aspect très transdisciplinaire de cette filière. L'UFR de Droit délègue, pour une partie de leur service, 9 enseignants-chercheurs dans cette filière AES. En dehors du responsable de filière, aucun enseignant de rang professoral ne paraît intervenir dans l'enseignement de la filière AES ; à l'inverse, le recours aux chargés de cours professionnels paraît opportun tant en quantité qu'en domaines d'intervention. Ceci concerne, à titre principal, l'enseignement de la comptabilité et du management des organisations publiques.

*Les études.* La filière AES comporte deux options en second cycle, une à orientation "internationale", une seconde "administration des systèmes de santé". La première année est homogène, et ceci sur les deux sites de Saint-Étienne et Roanne. En seconde année, on assiste à une certaine "pré-spécialisation" de l'option avec, pour l'équivalent de 24 heures de cours magistraux, une voie publique, avec renforcement en comptabilité publique, et une voie privée, avec renforcement en droit des affaires et comptabilité privée. En licence, la différenciation entre les deux voies porte sur un module de chaque semestre ; en maîtrise, la pédagogie est largement différenciée entre les deux voies, il ne reste qu'un module de tronc commun. Par rapport à cette organisation générale on remarque un DU IFSI et la possibilité de suivre la licence comme formation continue diplômante, cette dernière possibilité rencontrant une demande assez soutenue.

Une caractéristique de la filière AES stéphanoise, commune à d'autres mais ici bien assumée, est celle de la préparation à la profession. Celle-ci est introduite dès la deuxième année sous la forme de modules d'aide à l'orientation. D'environ 15 heures chaque année, ils sont organisés sur la base du volontariat, en étroite collaboration avec le SCUJO. Toutefois, ceci est explicitement validé surtout dans la quatrième année ; les participations antérieures n'ouvrent que des "bonifications". La professionnalisation est essentiellement introduite par l'obligation en second cycle de suivre une UEP (unité d'enseignement professionnalisée). Incluse dans la maquette pédagogique pour un équivalent de 18 heures CM et 78 heures TD, cette unité constitue le 5<sup>e</sup> module de l'année (ou 6<sup>e</sup> en option santé) et s'étend sur 3 mois suivant les conventions habituelles aux UEP.

Sur le programme, l'essentiel des méthodes quantitatives est centré sur le premier cycle, autour du couple mathématiques-statistiques ; il est évident que ceci vise justement à faciliter des possibilités de réorientation post-DEUG ; toutefois, on peut regretter, dans le second cycle, de ne pas voir apparaître des cours orientés vers la pratique opérationnelle du traitement des données, pas plus que vers les outils "modernes" de l'évaluation socio-économique. Une plus forte intégration des modules regroupant, par objectif de formation, des cours théoriques, de méthodologie et d'approche pratique est à recommander, alors que présentement l'architecture pédagogique paraît relativement cloisonnée.

Actuellement, la filière AES semble pénalisée par une baisse sensible du recrutement en DEUG. Par ailleurs, le taux d'efficacité interne de la filière semble assez faible par rapport à des filières identiques dans d'autres universités.



**Les sciences économiques et la gestion.** L'ISEAG affiche pour les enseignements d'économie et de gestion une position volontariste, centrée sur trois axes :

- l'adaptation en réponse à une mutation des qualifications demandées par les milieux professionnels ;
- une pré-professionnalisation généralisée dont l'élément le plus volontariste reste l'intégration d'un stage de 3 mois en second cycle, décliné suivant le cadre de l'UEP, à l'image de la section AES ;
- un apprentissage des langues afin de profiter largement des programmes européens de type ERASMUS.

La structure d'offre d'enseignements d'économie et gestion dans l'ISEAG est assez diversifiée. On peut également constater une différenciation précoce entre économie et gestion et, *a contrario*, des possibilités de passage qui perdurent jusqu'en maîtrise. La filière Sciences économiques et Gestion présente l'originalité de se scinder en deux options dès la première année de DEUG :

- une option gestion préparant à la mention "économie et gestion des entreprises" du second cycle ;
- une option sciences économiques, cette dernière option se scindant elle-même en une sous-option de modélisation et une autre de sciences sociales.

L'importance de ces options est à relativiser puisqu'en première comme en seconde année de DEUG leur poids est marginal, comptant pour 1/6<sup>e</sup> du programme, tant en CM qu'en TD. Les sous-options au sein de l'option sciences économiques reviennent à élargir le choix de ces disciplines optionnelles. De fait, le DEUG est organisé en 3 options. Cette spécialisation est d'autant plus précoce qu'elle concerne une séparation entre options gestion et économie, mais l'option économie est elle-même divisée en deux voies : modélisation et sciences économiques et sociales. Certes, on peut considérer que cette pré-spécialisation compte pour un volume d'heures limité (42 heures), mais elle va à l'encontre d'un bloc commun tel que celui souhaité par le récent rapport Fitoussi<sup>3</sup>. À l'inverse, dans le second cycle, si l'on met à part le cas de la MSTCF, les disciplines des tronc communs conservent un poids majoritaire entre l'orientation *sciences économiques et sociales* et l'option *économie et gestion des entreprises*. On remarque l'abandon des enseignements en méthodes quantitatives, sauf pour la statistique, dans l'option *économie et gestion des entreprises*.

Sur certains points, la "modularisation" en premier cycle peut prêter le flanc à certaines critiques. Les unités correspondent à des charges horaires assez variées et à des organisations pédagogiques entre cours et TD, d'une part, à des formes de contrôle fort dissemblables, d'autre part. Ceci donne de l'architecture pédagogique une image difficile à cerner dont le résultat peut être nuisible puisque conduisant pour l'étudiant à un signal peu clair de la formation.

*Spécificités Gestion.* La seule voie spécifique aux enseignants habituels de gestion est ici la MSTCF. Suivant la norme habituelle des MSTCF en IAE, l'accès est ouvert aux titulaires d'un DEUG, DUT, BTS et DPCECF, avec expérience professionnelle dans ce dernier cas. Les épreuves d'admission se réalisent sous forme de QCM, complétées le cas échéant par un oral d'admissibilité. Chaque semestre est de 11 semaines, complété par un stage de 8 semaines en 1<sup>ère</sup> année et 14 semaines en seconde année. Les effectifs de la rentrée 2001 sont de 28 en première année et de 21 en seconde année. Autrement dit, il s'agit ici d'une filière de l'UJM très "normée" par les pratiques d'IAE.

Compensant l'absence de MSG, l'IUP Management recrute au niveau DEUG, répond à des objectifs de formation initiale en 2 années d'études et vise un objectif spécifique de compétences : comprendre et diagnostiquer une situation managériale (licence) et concevoir et piloter un projet de changement (maîtrise).

<sup>3</sup> J.P. Fitoussi : *L'enseignement supérieur des sciences économiques en question* (rapport au ministre de l'Éducation nationale, Fayard, Paris, 2001).



Les cours et les stages sont organisés par rapport à ces objectifs :

- licence : cours de base, en gestion, centrés sur les démarches et outils de diagnostic, stage en entreprise et stage à l'étranger (10 semaines en entreprise et 8 à l'étranger) ;
- maîtrise : cours d'approfondissement des disciplines de gestion, et stage en alternance sur la conception et le pilotage du changement (18 semaines).

Une voie apprentissage : l'étudiant est embauché par une entreprise sur la base d'un contrat d'apprentissage. Il passe 60% de son temps en entreprise où il participe à la conduite d'un projet stratégique. Une voie formation continue est organisée à l'intention des salariés en phase d'évolution professionnelle, ce cursus spécifique comprenant 3 cours par semaine (lundi soir, vendredi soir et samedi matin) pendant 2 ans (licence, puis maîtrise). De fait, les DESS intégrés à l'ISEAG sont implicitement une continuité de l'IUP pour mener les étudiants à bac + 5.

**Les troisièmes cycles.** Incontestablement, la création de l'ISEAG s'est accompagnée d'un large effort d'études de 3<sup>e</sup> cycle à vocation professionnalisée, ce qui n'est pas neutre sur les effectifs puisque l'effectif cumulé des DESS atteint aujourd'hui un nombre d'étudiants assez proche de celui de la première année de DEUG Économie-Gestion.

*Les DESS.* L'ISEAG abrite aujourd'hui quatre DESS et un cinquième est en projet.

Le DESS Conseil en développement offre une formation pluridisciplinaire pour la compétence de spécialiste du développement des territoires à l'interface entre l'administratif et les entreprises. Compte tenu de l'importance du stage, il s'agit presque d'une formation en alternance, qui compte 18 étudiants.

Le DESS CAAE veut offrir une approche globale des questions de management, l'accès y étant facilité dans le cadre de la formation continue.

D'avantage en pure orientation gestion se situe le DESS Contrôle de gestion et audit opérationnel. Cette formation, limitée à 25 inscrits<sup>4</sup>, permet une approche des diverses méthodes de certification dans des domaines de plus en plus variés de l'entreprise. Le plus récent de ces DESS est celui dédié à l'intelligence économique et à la gestion de l'innovation, qui mêle des apprentissages en droit, en techniques de recherche et en traitement de l'information.

Pour assurer une ouverture vers le 3<sup>e</sup> cycle post-MSTCF, il est prévu de mettre en place, dans le contexte du prochain contrat quadriennal, un DESS de contrôle-finances. La maquette proposée reste très classique et offre une formation assez large autour des différentes fonctions de l'audit.

La question cruciale des prochaines années va consister à assurer la visibilité de ces produits de formation ; il devra être assuré qu'ils répondent bien à l'acquisition de compétences techniques et pointues de niveau bac +5.

*Les DEA.* Du côté des DEA en économie, la situation n'est pas des plus favorables, mais le pire paraît passé puisque l'UJM n'avait diplômé qu'un nombre des plus réduits d'étudiants (un entre 1993 et 1997).

L'éventuel lancement d'un DEA de gestion ne paraît pas à l'ordre du jour.

**Bilan pédagogique.** En fonction de ces divers éléments, il est possible de conclure que ce secteur de la gestion possède une richesse intrinsèque dans un contexte de mutation rapide. Toutefois, certaines orientations peuvent être contestables comme la place des méthodes quantitatives et de l'économétrie appliquée, tant pour la pratique de l'évaluation que pour les méthodes de gestion. Dans cette évolution, la place de l'analyse financière

<sup>4</sup> Cette formation connaît un large engouement, avec 230 candidatures ; l'origine des étudiants se décompose ainsi : 60% MSG, 20% MSTCF et 20% autres origines (type AES, sciences économiques...)

reste, semble-t-il, à préciser dans ces maquettes, ceci surtout en fonction des critères récents d'évolution de cette sous discipline de la gestion.

Certains choix actuels dans les programmes des deuxièmes cycles sont assez déroutants. On comprend certaines remarques des étudiants sur la faible spécialisation des cours lorsqu'on voit un enseignement intitulé "économie générale" de 72 heures de cours magistraux pour l'option "sciences économiques et sociales" en maîtrise de sciences économiques. À l'identique, ceux qui se destinent à une vision finances de la gestion ne bénéficient d'aucune préparation spécifique à l'analyse financière au cours du second cycle.

**L'insertion.** Puisque la volonté de restructurer les enseignements d'économie et de gestion dans l'ISEAG partait de considérations d'insertion professionnelle, il peut être utile de faire le point sur les conditions de cette insertion.

L'observatoire de l'étudiant et le SCUIO ont réalisé, fin 1999, une enquête d'insertion sur 30 mois des diplômés de sciences économiques de l'année universitaire 1996-1997. Sur 77 diplômés, le taux de réponse avoisine les 80 %. Sur les "répondants", 84 % ont suivi un cursus universitaire "classique", 16% sont passés par les sections de technicien supérieur ou sont titulaires d'un DUT. Plus de trois quarts des étudiants ont poursuivi leurs études après la maîtrise et, pour la majorité d'entre eux, cette poursuite est liée à la situation du marché du travail à laquelle ils ont été confrontés. De manière générale, les étudiants sont satisfaits du contenu de la formation, mais ils trouvent qu'elle ne prépare pas à l'emploi ; dans ce contexte, le stage en cours de formation a été très apprécié. Le salaire d'embauche de 1 280 € correspond aux moyennes nationales, ainsi que le pourcentage de 20 % pour l'accès aux emplois de type "cadre".

Sur l'enquête des diplômés de DESS, quelques informations peuvent être tirées pour les DESS Gestion. Sur 18 "répondants" des 20 diplômés de la promotion 1997, 14 sont, fin 1999, en situation d'emploi stable, le taux d'accès à un emploi cadre est alors proche de 50%, le salaire moyen de 1 430 € (fourchette 1 000 - 2 000 €).

Le DESS Conseil en développement présente des bilans moins favorables, avec un taux d'emploi stable moins élevé et surtout des salaires d'embauche non vraiment significativement différents de ceux de la maîtrise (autour de 1 300 €). Ce DESS Conseil en développement se caractérise, toujours par rapport au DESS Gestion, par un taux d'emplois précaires assez défavorable. Toutefois, fonctionnant aujourd'hui sur le mode de l'apprentissage, il pourrait voir ses débouchés s'améliorer.

L'analyse des sortants de l'IUP est relativement ancienne puisqu'il s'agit, en 1996, de la première cohorte de sortie de cet IUP. Une enquête a été réalisée par le SCUIO au cours de l'année 1999 ; 27 diplômés sur les 29 que comptait la promotion ont répondu. On notera une origine des étudiants centrée sur le département de la Loir (plus des trois quarts d'entre eux). Si le salaire paraît relativement élevé par rapport à un niveau maîtrise, il ne s'en distingue pas sur la probabilité d'accès à un emploi de cadre ou la précarité d'un statut. Les remarques d'évaluation des enquêtes sur les enseignements reçus à l'IUP sont assez positives ; les étudiants regrettent toutefois le manque de spécialisation dans les enseignements.

**La recherche.** Le CREUSET, EA 776, constitue depuis une vingtaine d'années une structure d'accueil de recherche pour l'ensemble des enseignants d'économie. Cette situation courante, pour ne pas dire inéluctable, dans les universités comparables produit un certain handicap quant aux possibilités d'association au CNRS. Il faut reconnaître que le CREUSET présente un bilan qualitatif favorable, tant en termes de publications que de contrats de recherche avec les administrations économiques, ceci en particulier sur la question du territoire et, plus spécifiquement, sur l'innovation. Le CREUSET paraît souffrir d'un vivier étroit au niveau des DEA, mais se présente favorablement au niveau de l'encadrement des thèses puisque le nombre de 9 thèses accueillies correspond au nombre d'habilités du laboratoire.

Évoquant "l'ombre froide de Lyon" vue comme une entrave au recrutement et à la stabilité du corps enseignant stéphanois, le précédent rapport du CNE recommandait une solution qui pouvait passer par le développement de collaborations dans la proximité géographique. Ceci a été réalisé en particulier grâce au rôle joué par le CREUSET comme l'un des laboratoires d'accueil de deux DEA d'économie de Lyon II. Un effet direct peut être enregistré dans la finalisation de publications provenant de ces collaborations de recherche, mais lancées en liaison avec le DEA.

En gestion, une équipe est en phase de décollage : le PRACTIS, créé récemment par les enseignants-chercheurs en gestion ; le laboratoire vise à encourager la recherche en sciences de gestion. Le terrain privilégié concerne la gestion des PME-PMI, pour lequel le mode d'approche privilégié est la recherche clinique. Les recherches s'orientent autour de deux axes :

- un axe fédérateur de recherches transversales qui concerne la gestion des organisations et, plus particulièrement, leurs pratiques de contrôle ;
- un axe d'expertise.

## **2 - LES SECTEURS TERTIAIRES EN IUT**

### **L'IUT de Saint-Étienne**

L'IUT de Saint-Étienne apparaît totalement conscient des questions d'adaptation de l'offre de formation dans un contexte de démographie moins porteuse.

Un des enjeux actuel, pour l'IUT, repose à l'évidence sur l'accueil de nouveaux publics, en particulier des bacheliers professionnels. Cet accueil doit être préparé en maintenant un contact constant avec les établissements secondaires. Dans ce contexte, nos interlocuteurs à l'IUT ont amèrement regretté, en particulier pour le prolongement d'études des diplômés des baccalauréats techniques tertiaires, le phénomène de concurrence qui règne actuellement dans l'offre de formation entre les sections supérieures de lycée, les IUT et les départements d'université. Dans les faits, toute information, même concernant uniquement l'avenir des étudiants, est souvent biaisée par cette tendance à la concurrence.

Toujours pour ces nouveaux publics, le soutien scolaire devient un enjeu majeur. Le tutorat n'a pas été une découverte pour les IUT qui le pratiquaient, semble-t-il, de longue date, en fonction de leur modèle pédagogique usuel. Ce suivi en première année s'est largement renforcé à l'IUT de Saint-Étienne, même si la pratique réelle trouve des écarts dans chacun des départements, le soutien pédagogique revenant à établir, de manière générale, un tutorat implicite. Les responsables de département, par leur expérience, identifient facilement chaque nouvel étudiant à un profil type. Ceci permet d'identifier le risque d'échec, et d'utiliser le premier semestre pour émettre des messages et entreprendre les pratiques de remédiation usuelles.

Un taux de poursuite post-DUT actuellement proche de 66% conduit l'IUT à réfléchir sur l'offre de formation. Plusieurs projets de licence professionnelle existent en commun avec l'ISEAG. Si les équipes pédagogiques de l'IUT souhaitent voir se renforcer de telles coopérations, elles paraissent douter de la volonté de collaboration attendue, dans laquelle ces projets devraient se développer. Des réalisations existent, comme la LP animateur des technologies de l'information ou le DNTS Études économiques et conduite de projets. À demi-mots, par rapport aux projets récents de licences professionnelles, il semble que la différence de culture entre l'IUT et l'ISEAG ait empêché d'exploiter à plein les phénomènes de complémentarité où chaque composante pourrait faire jouer ses avantages comparatifs. Les entretiens ont montré que, pour nos interlocuteurs de l'IUT, les préoccupations de l'IUT restaient mal prises en compte au niveau des débats qui peuvent avoir lieu sur les choix pédagogiques, en particulier au CEVU de l'UJM. Il nous est apparu sur ce terrain que l'UJM ne travaillait pas à pleine efficacité ni de ses moyens, ni de ses avantages. Ces questions, de même qu'un plus large accès des bacheliers technologiques et professionnels dans les filières tertiaires de l'IUT de Saint-Étienne, devraient faire l'objet d'une réflexion approfondie au sein des instances compétentes.

### L'IUT de Roanne

Cet établissement constitue un IUT de plein exercice depuis 1992. Les secteurs tertiaires ont débuté en 1985 avec le département GEA, suivi du département TC.

Les statistiques de rendement interne montrent, pour les deux départements GEA et TC, des réussites en 2 ans respectivement de 81 % et de 63 % ; le même taux, mais calculé sur une réussite à 3 ans, s'élève respectivement à 84 et 66 %. Le taux de réussite des étudiants titulaires d'un bac STT ne diffère pas sensiblement de celui des titulaires de baccalauréats généraux. On remarque que la réussite des titulaires de bacs professionnels, pourtant faiblement admis dans l'IUT<sup>5</sup>, oscille entre 25 % et 30 %.

Comme ailleurs, la pression à l'entrée est moins forte pour les filières tertiaires, mais les chiffres, restent honorables<sup>6</sup>. Le suivi individuel par les enseignants est comparable à celui de l'IUT de Saint-Étienne. Compte tenu des problèmes d'antenne, une pression forte existe pour que les enseignants offrent deux jours de présence totale sur le site de l'IUT ; suivant les informations recueillies, les membres de l'ISEAG respectent cette convention.

Même si l'insertion des DUT dans les filières tertiaires est satisfaisante à Roanne, les salaires de début (760 € à 1 150 €) poussent à la poursuite d'études. Dans cette optique, en accord avec la chartre des licences professionnelles de la CURA et en liaison avec les sections de STS locales, des projets de licence professionnelle sont mis en avant par l'IUT. On remarquera pour notre secteur le projet de LP Management des organisations non marchandes, axé sur la conduite de projets d'aide sociale en milieu associatif. Ceci complète une forte implication du secteur de l'IUP dans des opérations de formation permanente des cadres hospitaliers de l'hôpital général de Roanne<sup>7</sup>. Comme pour l'IUT de Saint-Étienne se pose donc la question, dans le secteur, du post-DUT.

### 3 - L'INSTITUT DU TRAVAIL

L'UJM comporte une composante assez originale : l'Institut du travail. Pour rappel, ces instituts, actuellement au nombre de dix, ont été créés au cours de ces trente dernières années pour faciliter les échanges entre l'université et le monde ouvrier. Celui de Saint-Étienne, créé en 1981, participe à la fonction principale de ces structures universitaires : la formation des militants des principales confédérations ouvrières nationales (CGT-CFDT-FO). L'institut est composé d'un directeur, d'un poste de secrétaire gestionnaire à 40 % et d'un équivalent, pour assurer les besoins de formation, de 2/3 de service d'un MC de droit et de 50 % de service d'un MC d'économie ; une affectation de CES contribue à la logistique documentaire. L'institut dispose d'une dotation proche de 14 000 €. L'activité a porté en 2001 sur 65 journées de formation rassemblant plus de 250 stagiaires ; des journées d'échange et un colloque thématique annuel complètent cette activité de base.

Au sens de l'évaluation CNE, cette structure est certainement atypique ; on remarque qu'elle offre des ressources documentaires et un centre de ressources sur les questions de droit, d'économie du travail et de gestion des ressources humaines. Ces thèmes, pour l'instant, ne sont pas parmi les axes les plus développés des centres de recherche de l'UJM. En dehors des inflexions générales qui concernent l'ensemble des dix instituts, il est vraisemblable que le développement de certains diplômes (droit de la formation continue) en projet à l'UJM pourraient s'appuyer sur les potentialités de cet institut.

<sup>5</sup> 5 bacheliers pro. ont été admis dans la dernière promotion du département TC.

<sup>6</sup> En 1991, il y avait 737 demandes d'inscription en GEA pour 80 places ; en 2001, on est passé à 357 pour 109 places. Pour le département TC, l'évolution est parallèle avec 880 demandes pour 78 places en 1991 et 405 demandes pour 106 places aujourd'hui.

<sup>7</sup> On note aussi une formation originale de DUT tertiaire, adaptée en 3 ans : Conjoint d'artisan.

#### 4 - ÉLÉMENTS DIVERS

Pour l'accès à la documentation, la bibliothèque universitaire paraît, en liaison avec le consortium COUPERIN, offrir les services d'accès aux nouvelles technologies documentaires et en particulier les "bouquets" de documentation électronique. Aucun de nos interlocuteurs n'a avancé un problème précis en ce domaine. À Saint-Étienne comme ailleurs, se posera la question de la répartition de ces charges nouvelles d'abonnement avec, en particulier, la possibilité de contribution financière des centres de recherche et de l'école doctorale.

Il semble qu'à terme une stratégie d'accès aux TICE devra être mieux préparée. La méthodologie de l'enseignement va s'en trouver modifiée ; il apparaît que la documentation est perçue dans l'UJM un peu trop comme une simple offre de services. Des salles TICE existent, mais il ne suffit pas de quelques heures de permanence d'un CES ou d'un emploi jeune pour asseoir le service. Ceci doit être pensé en relation avec les équipes pédagogiques et avec une offre de tutorat, donc d'aide directe, intégrée à l'enseignement et non en simple complément passif. Ici aussi, il ne s'agit pas d'un problème purement stéphanois.

Enfin, pour reprendre une expression déjà mentionnée, "l'ombre froide de Lyon" ne doit pas être perçue uniquement de manière négative. La proximité relative, les difficultés de transport, les rapports de potentiels sont autant d'éléments qui peuvent être utilisés dans un sens ou l'autre, ceci avant tout pour défendre un avantage ou une position individuelle. Il serait souhaitable, en particulier pour les nouvelles technologies et certainement dans le cadre de la CURA, que cet état de fait soit examiné sereinement pour le bien des étudiants de l'UJM. Ceci est particulièrement important dans le secteur et, plus spécifiquement, pour l'articulation recherche-enseignement.

#### 5 - PROSPECTIVE ET RECOMMANDATIONS

##### L'UFR de Droit

On peut être surpris par certains penchants de fixisme affirmés par l'UFR de Droit. Celle-ci semble cependant remplir sa mission. Son rendement interne, le placement de ses étudiants dans des 3<sup>es</sup> cycles au renom national, le caractère stable du nombre d'étudiants inscrits dans les deux DEA que compte la faculté, l'initiative de la LAP et d'autres sont autant d'éléments qui laissent l'impression d'une entité assez efficace.

Des problèmes subsistent, comme ceux de la capacité en Droit et de la consolidation d'un pôle de recherche à la limite de la taille critique, mais ceci ne paraît pas compromettre l'essentiel des résultats actuellement rencontrés. Il paraît néanmoins nécessaire d'insister sur l'intérêt de développer davantage l'enseignement des langues et celui des techniques de l'information. Dans un autre ordre d'idées, la généralisation de ce qui se réalise à l'ISEAG sur le module UEP pourrait être repris par l'UFR de Droit ; toutefois, compte tenu de l'étroitesse des capacités d'accueil de la profession et des capacités de suivi des stages par les personnels enseignants-chercheurs, cette hypothèse devrait être largement étudiée avec les partenaires professionnels.

Cependant, la dotation en personnel IATOS de la faculté de Droit apparaît notablement insuffisante et l'on comprend aisément que certaines tâches novatrices ne puissent être envisagées sans état d'âme. Ceci pourrait en partie se compenser par une meilleure participation des enseignants-chercheurs aux activités d'accompagnement. On pourra, à l'évidence, souligner la réticence traditionnelle des enseignants du secteur envers ces tâches. Il est à espérer qu'un fonctionnement plus intégré des équipes pédagogiques puisse, là comme ailleurs, faire avancer les choses ; mais un tel fonctionnement est-il envisageable en tenant compte de la contrainte d'espace dont souffre la faculté ?

##### L'ISEAG

Certains dysfonctionnements observés ne nous semblent être, de fait, que des ajustements de la phase de démarrage. Le choix d'une action structurelle forte pour répondre à des mutations importantes est un geste courageux dans l'université et il doit être souligné. La mise sur pied d'un institut est un message fort de visibilité et de signal vers l'extérieur ; *a contrario*, il ne faudrait pas que cette structure unique cache, en interne, une fédération d'éléments disparates.

Le recensement de questions déjà évoquées dans le corps du texte conduit à poser certains jalons :

- l'ISEAG comporte un certain nombre de filières pour lesquelles les fluctuations de la demande ne sont pas négligeables : aujourd'hui, la filière économique de second cycle ; demain, l'AES ou certains DESS ?
- l'ensemble de DESS portant sur la gestion et l'analyse économique répond très certainement à des besoins de compétences exprimées sur le marché du travail ; mais, à ce niveau, le marché du travail est très sensible à la cohérence des signaux et à l'effet unitaire du produit. Est-on assuré qu'en multipliant les diplômes on augmente en bien l'image de l'UJM comme pôle de formation ? Les théories du signalement et des relations asymétriques ont donné, ces dernières années, d'excellentes contributions en économie et gestion. Il serait rassurant que les enseignants-chercheurs de ces disciplines ne les perdent pas de vue au quotidien.

## IV - LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

### 1 - LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Ce pôle est mentionné dans le projet d'établissement en cours, en quelques lignes qui indiquent :

- qu'il est un des trois "pôles structurants" de l'université en matière de valorisation et de transfert de technologie ;
- qu'il doit jouer un rôle de centre de documentation pour le domaine défini par son titre ;
- qu'il doit se développer pour devenir un instrument pour la valorisation des sciences sociales.

De fait, le pôle n'a pu être créé, mais il a été très difficile, sinon impossible, d'en déterminer les raisons objectives, tant les différentes versions présentées aux experts étaient contradictoires.

Le CNE en a entendu l'historique suivant :

1- Le projet date de la préparation du 3<sup>e</sup> CPER : au cours de la négociation de ce contrat, le projet d'un pôle "Développement territorial" limité à Saint-Étienne a été repoussé, pour cause de taille insuffisante.

2- Par la suite, il a été repris, en vue d'une extension à l'ensemble de la région Rhône-Alpes. De nombreux contacts ont été pris, d'un côté avec les partenaires universitaires de Lyon et de Grenoble, de l'autre avec l'ensemble des partenaires économiques, pour aboutir à un programme portant spécifiquement sur les relations entre entreprises et institutions locales, et destiné à mesurer les difficultés, les limites et les possibilités de développement de ce partenariat entreprises/institutions et collectivités.

3 - De cet important travail de concertation, est sortie l'idée d'une structure à laquelle a été donné le statut de "composante de l'université" (nommée "département" dans le projet d'établissement). Mais cette structure n'a jamais fonctionné faute du soutien de l'université et, probablement, du fait même d'un statut peu adapté aux objectifs.

4 - Plus récemment, le responsable de cette opération a décidé de s'associer à l'équipe de recherche en économie, le "CREUSET", pour constituer une équipe de recherche technologique travaillant sur deux programmes :  
 - un programme de valorisation des activités de recherche du CREUSET proprement dit ;  
 - un programme "développement territorial", directement issu du programme antérieur concernant le partenariat entreprises / institutions et collectivités, mais limité à Saint-Étienne.

Selon les termes mêmes de son responsable, "la montagne a accouché d'une souris", en ce sens que, d'un vaste pôle régional, on est passé à un simple programme de recherche appliquée intégré à une ERT. Mais, dans cette perspective, ce programme garde une autonomie partielle, grâce à l'existence d'un comité extérieur à l'ERT, comprenant tous les chefs d'entreprises partenaires, et grâce au financement que ces derniers apportent.

On observe :

- que dans le titre, la notion de "territoire" est comprise au sens le plus restreint, comme structure administrative, et non dans ses dimensions humaines, historiques, géographiques et culturelles ;

- que cette définition très restrictive, en raison de laquelle ce "pôle" a été, dès le départ, un projet de développement économique à contenu économique-administratif, explique sans doute pourquoi, faute d'une base d'appui pluridisciplinaire suffisamment large à l'université, il a manqué du soutien nécessaire ;

- que la situation semble irréversible, car, devant l'attentisme de l'Université Jean Monnet, les anciens partenaires de Saint-Étienne, Lyon et Grenoble ont pris l'initiative de développer leurs propres structures,

- mais qu'il est encore possible de construire un réseau, car la distribution des domaines et des compétences est encore lisible :

- . Saint-Étienne s'occupe du partenariat entreprises / institutions ;
- . Grenoble s'occupe de l'aménagement du point de vue des collectivités locales ;
- . Lyon s'occupe surtout d'urbanisme.

La recommandation pourrait donc être qu'il y a urgence à constituer ce réseau, pour officialiser et régionaliser cette répartition des domaines et des compétences, faute de quoi, dans chaque université, on verra inéluctablement apparaître une tendance déjà sensible à occuper tout le terrain thématique, sur son propre territoire géographique.

## 2 - LE C2M ET LE CENTRE DE LANGUES

Le C2M est une structure universitaire récente, destinée à mutualiser, à gérer et à développer les services de ressources dans le domaine informatique et multimédia. Elle est dirigée par un enseignant-chercheur qui est aussi vice-président pour les TICE.

Cette structure est implantée sur plusieurs sites : le site des lettres, sciences humaines, droit et économie, le site des sciences et technologies, le site de médecine.

Elle regroupe :

- le centre des langues ;
- les centres informatiques de site ;
- le centre audio-visuel ;
- la direction C2M elle-même.

Cette structure connaît encore, compte tenu de sa jeunesse, un certain nombre de problèmes.

Le Centre de langues est la seule de ses composantes qui ait une véritable mission pédagogique (l'enseignement des langues pour les non-spécialistes), mais il souffre de l'assimilation aux autres composantes du C2M, qui n'ont pas cette mission d'initiative pédagogique.

De fait, le Centre de langues concentre les difficultés : le manque de disponibilité de son responsable (PRAG sans décharge de service), l'absence de collaboration entre les enseignants, l'absence d'un véritable projet pédagogique, le défaut de participation des composantes SHS et ALL à ce Centre de langues interdisent actuellement de développer ce pour quoi il a été conçu, à savoir un service pédagogique d'auto-formation guidée. Il est à craindre que les quatre salles existantes, si aucune solution aux difficultés actuelles n'est trouvée, ne soient rapidement très sous-employées et que ce Centre de langues ne meure.

Les services informatiques de site sont aussi des structures d'enseignement de l'informatique pour les non-spécialistes, mais leurs fonctions sont limitées à une prestation de type "monitorat" et mise à disposition de matériel. En outre, les éventuelles initiatives pédagogiques de ces centres informatiques se heurtent à une difficulté où les problèmes matériels deviennent des problèmes politiques : actuellement, en termes de libre accès, le Centre Tréfilerie ne peut mettre à disposition qu'une machine pour 120 étudiants ; quant aux listes de diffusion pédagogiques, elles ne sont envisageables que parce qu'il n'y a que 15 enseignants qui en usent...



Certains sites ou composantes de l'université ont leurs propres centres informatiques, indépendants de C2M (école d'ingénieurs, IUT, site de Roanne) : dans la mesure où il n'y a pas actuellement de réflexion pédagogique collective très avancée, ni de véritable mutualisation des équipements, cette "extranéité" n'est pas dommageable ; elle le deviendra si le C2M parvient à s'affirmer comme structure pédagogique et de mutualisation des moyens.

Le service audio-visuel accentue la dissymétrie et le manque de lisibilité de cette structure, puisque :

- . d'un côté, il joue un rôle de prestation et de production aussi bien pour l'administration, la communication et la recherche que pour la pédagogie (il est donc la seule composante du C2M à sortir du strict cadre du service pédagogique) ;
- . de l'autre, il intègre des laboratoires de langue, notamment pour l'enseignement aux spécialistes (ALL), qui n'ont pas de statut transversal et qui sortent des compétences pédagogiques du C2M.

On peut constater, en outre, une difficulté de partage des compétences entre quatre structures universitaires, dans le domaine des TIC :

- . le C2M lui-même ;
- . le comité Web ;
- . le CRITER (service informatique de l'université) ;
- . le SCD (en matière de mise à disposition de la documentation).

Quand, par exemple, le C2M met en place une politique d'ouverture de listes de diffusion pédagogiques et de sites de formation, cela se fait sans concertation avec le comité Web, et réciproquement ; quand sur ces sites, il met à disposition de la documentation pédagogique, cela se fait sans participation de la BU, etc.

Un projet de restructuration permettant de résoudre une partie de ces difficultés doit rapidement voir le jour.

#### **Recommandations :**

- clarifier et faire partager par tous les membres les missions et objectifs de cette structure ;
- donner une décharge ou tout autre moyen au(x) responsable(s) du Centre de langues pour une meilleure animation pédagogique et pour la survie de cette composante du C2M ;
- clarifier la répartition des compétences entre le C2M, le CRITER et le comité Web, notamment en remettant le comité Web sous la responsabilité des deux vice-présidents qui ont en charge les décisions politiques dans ce domaine ;
- dissocier les fonctions de directeur du C2M et de vice-président TICE ;
- redéfinir et harmoniser les fonctions pédagogiques du C2M (Enseignement des langues aux non-spécialistes, enseignement de l'informatique et du multimédia aux non-spécialistes, développement des TICE), notamment en impliquant officiellement les spécialistes de chacun de ces domaines dans le projet pédagogique et le suivi scientifique ;
- redistribuer à l'intérieur du C2M les responsabilités, notamment en affectant au Centre de Langues celles de tous les laboratoires de langues, et en redessinant les fonctions du service audiovisuel ;
- intégrer tous les services informatiques pédagogiques dans une même structure, et mutualiser plus efficacement tout ou partie des équipements.

### **3 - COMPOSANTES : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES ; ARTS, LETTRES, LANGUES**

#### **Remarques préliminaires**

Ces deux composantes sont issues de deux autres, antérieures (Lettres, Langues et Sciences humaines ; Arts, Communication et Pédagogie) auxquelles on a ajouté la sociologie (du côté de SHS) au moment de la restructuration.



Dans les documents remis au CNE, il est fait mention de cette restructuration, de ses difficultés, mais très peu de ses raisons, de ses objectifs et de ses résultats. Or, cette restructuration est récente, au point que certains documents d'évaluation interne sont signés par un administrateur provisoire, et les raisons ne peuvent pas en être déjà oubliées. On ne trouve que peu d'indications dans le rapport d'évaluation interne de l'université sur cette question :

- ce fut une recommandation antérieure du CNE !
- les difficultés de la mise en place de l'enseignement des langues aux non-spécialistes ;
- la composante LLSH, aux effectifs de plus en plus nombreux, était devenue difficile à gérer et disproportionnée par rapport aux autres composantes, notamment par rapport à ACP (Arts, Communication et Pédagogie) ;
- la composante ACP, créée au départ pour accueillir et développer de nouvelles filières, qui auraient été mal situées auprès des filières plus classiques et plus anciennes de LLSH, n'a pas en fait complètement joué son rôle. Elle a pu développer les arts (Arts plastiques et musicologie), le FLE et les sciences de l'éducation. Mais la communication (une MST) s'est développée dans LLSH, puis SHS. L'enseignement des langues aux non-spécialistes était aussi de son ressort, mais le projet a échoué (malgré le dévouement de quelques collègues dans les années 90). Et la seule création récente de filière (sociologie) s'est faite ailleurs, etc.

Mais ces informations permettent de mieux percevoir son historique.

Le premier projet de restructuration concernait la création d'une UFR de Langues, qui aurait regroupé aussi bien les filières classiques que le FLE et l'enseignement des langues aux non-spécialistes, mais ce dossier, qui a été suffisamment avancé pour pouvoir être présenté en CA de l'université, a été repoussé.

La situation actuelle résulte donc d'un compromis, mais l'échec du projet de l'UFR des Langues a laissé des traces, notamment en ce qui concerne la situation du Centre de langues. Avant même la restructuration, l'enseignement des langues aux non-spécialistes, dévolu à la composante ACP, et non à LLSH, où se trouvent les enseignants de langues étrangères, était l'objet d'une concurrence entre deux structures, et d'une revendication de la part des spécialistes du domaine. Après restructuration, la situation est encore plus conflictuelle, puisque le Centre de langues est toujours extérieur à ALL, et les relations entre les deux structures sont très difficiles.

Actuellement, ALL regroupe 80 statutaires, 2650 étudiants, 68 diplômes ou formations, 3 équipes de recherche ; SHS regroupe 40 statutaires, 1350 étudiants, 21 diplômes ou formations, 7 équipes de recherche (dont 5 reconnues).

### **Recommandations**

L'Université Jean Monnet doit faire l'analyse de cette restructuration et en éclaircir les objectifs pour pouvoir en évaluer les résultats.

La situation du Centre de langues, à l'occasion de l'éventuelle restructuration de C2M, doit être elle aussi éclaircie et mise en conformité avec les usages académiques, à savoir : dans une université, ce sont les spécialistes d'un domaine qui ont la responsabilité scientifique et pédagogique des enseignements dans ce domaine.

Le C2M envisage de distinguer, pour au moins une de ses composantes (les TICE), la responsabilité administrative et la responsabilité pédagogique et scientifique. Ce serait l'occasion pour, parallèlement, en faire autant pour le Centre de langues : tout en restant au sein du C2M pour en afficher la vocation transversale, la conception et la responsabilité de l'enseignement des langues aux non-spécialistes seraient officiellement confiées à un ou plusieurs représentants des départements de langues de ALL.

Au moment même où les effectifs d'étudiants "spécialistes" diminuent dans les filières LCE et LEA, il serait paradoxal qu'on n'utilise pas les compétences existantes pour l'enseignement aux non-spécialistes.

Par ailleurs, cette restructuration, concomitante de la création d'une école doctorale de site englobant l'École des mines, a quelques conséquences sur les moyens alloués à la recherche dans ce secteur, notamment en termes d'allocations de recherche.

L'ensemble des 10 équipes de SHS (7) et ALL (3), participant à plusieurs UMR ou antennes d'UMR, ne dispose en effet que de 2 allocations chaque année, sur les 14 que distribue l'ED. Cette répartition n'est pas proportionnelle au nombre de thèses soutenues (8 sur 48) : 1/7<sup>e</sup> des allocations contre 1/6<sup>e</sup> des thèses soutenues. Mais surtout, ce très faible nombre de bourses, en l'absence d'autres financements pour les thèses dans les domaines des lettres, des langues et des SHS, empêche toute véritable politique d'encadrement doctoral ; les doctorants sont obligés de trouver un emploi salarié, ce qui les disperse sur le territoire national (il s'agit souvent d'emplois d'enseignant du second degré), ce qui les éloigne de l'équipe d'accueil, interdit le travail collectif, allonge les délais de soutenance, etc.

Il est de la responsabilité de l'Université Jean Monnet et de son école doctorale de concevoir une autre politique de financement des thèses, notamment dans ce secteur, par exemple en trouvant d'autres sources de financement que les allocations nationales (collectivités locales, Europe, etc.).

Enfin, le CNE a pu noter qu'au sein de l'Université Jean Monnet, le souci de l'appartenance à une composante était une question politique permanente et fondamentale. Cette conception, qui est en elle-même fort discutable (la politique universitaire doit prendre en compte le sentiment d'appartenance à une composante disciplinaire ; elle ne doit pas en faire un objectif politique), a des résultats forts dommageables en matière de recherche. L'exemple en est donné par la décision d'affectation du CERCOR (équipe composée d'historiens) à une composante littéraire.

### **La composante Sciences humaines et sociales**

La carte des formations évolue de la manière suivante :

- la filière de sociologie espère ouvrir une licence à la rentrée 2002, mais n'a pas réellement prévu la suite au-delà. La question du débouché en DEA et en thèse est à peine esquissée, sous forme de position de principe ; il y a deux voies : les métiers du social (DESS existant) et la recherche (position à définir par rapport aux DEA existants) ;
- la formation professionnelle aux métiers du patrimoine sera présentée dans le futur contrat sous la forme d'un DESS, et non d'un IUP comme cela est indiqué dans les documents remis au CNE, pour mieux répondre aux besoins de formation exprimés par les étudiants des filières existantes. Ce projet de DESS comprend deux options, dont une au moins est très originale en France, car elle concerne la "conservation préventive" ;
- un projet de licence professionnelle est en cours dans le domaine du travail social, sur le thème de la liaison entre les politiques et les travailleurs sociaux, mais aucun des présents et aucun document ne peut préciser le contenu et les objectifs de ce projet.

Les équipes de recherche évoluent de la manière suivante :

- le *Centre de recherches en éducation* souhaite aboutir à une reconnaissance nationale (peut-être sous la forme d'une Jeune équipe) ;
- le *Centre d'études foréziennes*, qui a été à l'origine de la plupart des équipes de recherche du secteur Lettres, sciences humaines et sciences sociales, va rejoindre le CIERSR (point d'appui de la future formation aux métiers du patrimoine).

**Remarques et recommandations.** La filière de sociologie doit rapidement élaborer un plan de développement à moyen terme, en prévoyant un deuxième cycle complet, un débouché en troisième cycle et un rapatriement des thèses de sociologie dans l'ED de site (actuellement les thèses de sociologie préparées au CRESAL sont inscrites à Lyon). Seule une telle programmation permettra de prévoir les créations et les redéploiements de moyens d'encadrement.

Le projet de DESS Métiers du patrimoine semble mieux adapté que l'IUP pour offrir une formation professionnelle aux étudiants des filières existantes, mais la très longue histoire de ce projet (refus d'un IUP, refus d'un DESS, projet d'IUP, puis maintenant projet de DESS) laisse à penser que c'est la tentative de la dernière chance.

La visibilité des structures de recherche doit être améliorée à l'intérieur de l'Université de Saint-Étienne, ne serait-ce que pour améliorer le rapport de forces en interne avec les autres secteurs de recherche de l'université. Une structure fédérative, regroupant toutes les équipes ou parties d'équipes appartenant à l'Université Jean Monnet, est suggérée, ce qui n'enlèverait rien à l'autonomie de chacune, et notamment au rattachement de certaines équipes à des UMR extérieures, mais constituerait un instrument de dialogue et de négociation.

### **La composante Arts, Lettres, Langues**

Concernant la carte des formations, le dialogue avec les enseignants et les représentants de l'administration a permis d'éclaircir plusieurs points obscurs dans les documents remis par l'université :

- deux DU semblaient peu justifiés : un DU de grec moderne (1 inscrit dans l'année de référence), qui a été supprimé cette année ; un DU de roumain (8 inscrits), mais dont l'effectif est plus étoffé en 2001 (16), et dont les enseignements (196 h) ne coûtent rien, car ils sont communs avec des enseignements délivrés dans les diplômes nationaux ;
- l'annonce d'un projet de filière Cinéma, dans les documents remis au CNE, semblait bien hasardeuse : de fait, il s'agit d'une "mention" ouverte pour l'ensemble des licences de la faculté, mention destinée à renforcer l'enseignement de cette matière, qui est par ailleurs en développement dans la préparation aux concours d'enseignement. Cette mention pourrait néanmoins déboucher sur une filière, en cas de succès ;

Ce projet est développé en concertation avec la filière existante à Lyon II. Comme cette filière est actuellement saturée, la création d'une mention à Saint-Étienne, et peut-être d'une filière, pourrait être envisagée selon le même principe que la création de la filière de sociologie : un soulagement pour les filières existantes à Lyon II et une création en partenariat.

Concernant l'évolution des effectifs, la baisse inquiétante en lettres classiques et en allemand n'est guère plus importante que dans les autres universités. Elle s'accompagne néanmoins, en allemand, d'une fermeture de la préparation à l'agrégation, faute de candidats, et la situation ne peut qu'empirer. En lettres classiques, le succès au CAPES, même sur un faible effectif, est un facteur d'optimisme.

La préparation au concours de l'agrégation, dans le domaine des langues, devient difficile, toujours en raison de la baisse des effectifs ; diverses solutions sont envisagées (convention avec Clermont II en espagnol, cours communs avec le second cycle en italien, succès du concours interne en lettres modernes et anglais).

Les diplômes professionnels sont au nombre de trois :

- le *DESS Relations commerciales internationales*, qui est un classique, pour les étudiants de LEA ;
- Le *DESS FLE-Politique de la ville* répond à une demande des collectivités locales, pour former des intervenants socio-culturels dans les quartiers défavorisés, notamment dans la perspective de programmes d'alphabétisation couplés avec un "projet citoyen". La maîtrise FLE elle-même fonctionne comme un diplôme professionnel, avec stage long à l'étranger, soit dans les services culturels des ambassades, soit dans le réseau des Alliances françaises.
- Le *DESS Traduction de produits de communication multisupports* est en fait un DESS qui prépare des concepteurs-traducteurs de sites Web en deux ou trois langues. La formation associe donc deux langues vivantes (pour certains, trois) et le multimédia ; les entreprises qui accueillent les stagiaires ou embauchent les diplômés sont, pour l'essentiel, des entreprises de traduction, de multimédia et de tourisme.

Les équipes de recherche du secteur ALL évoluent peu (cf. supra), sauf en raison de circonstances non scientifiques (départ, décès, etc.).

Le *CERCOR*, qui avait perdu son pilote et fondateur, a retrouvé un animateur. Mais, entre temps, cette équipe avait été "abritée" par l'UMR Jean Palerne et, en l'état actuel de la réflexion, les deux équipes resteraient dans le même laboratoire CNRS.

Le Centre de recherche en littérature générale et comparée dans sa composante "littérature anglaise", envisage une association avec une équipe de l'ENS Lyon.

## V - LES SCIENCES

### 1 - LOCALISATIONS GÉOGRAPHIQUES

Les composantes scientifiques de l'université sont aujourd'hui : l'UFR des Sciences et Techniques, l'antenne roannaise de premier cycle, les IUT de Saint-Étienne et de Roanne, l'Institut supérieur des techniques avancées de Saint-Étienne (ISTASE), école d'ingénieurs universitaire venant tout récemment de s'enrichir de nouvelles filières initialement fondées dans le contexte de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles professionnalisés.

Le territoire occupé à Saint-Étienne se divise, d'une part, en un campus scientifique et technologique (la Métare), avec une localisation particulière pour l'IUT, d'autre part, en un campus Optique et Vision, aujourd'hui localisé à la fois sur le site de la Métare et sur le site Carnot des anciennes usines GIAT. À Roanne, le Centre universitaire Pierre Mendès-France occupe une aile d'une ancienne caserne rénovée, tandis que les deux départements scientifiques de l'IUT bénéficient de locaux neufs.

Une importante opération immobilière, en cours et en projet, concerne le site Carnot, dans le cadre du contrat quadriennal 1999-2002 et du plan U3M : formations et recherches du pôle Optique et Vision s'y regroupent toutes. Dans une première phase - la livraison des locaux étant annoncée pour la dernière semaine de l'année 2002 -, ce sont les laboratoires *TSI (UMR CNRS) et LIGIV (EA)*, ainsi que les plates-formes technologiques du pôle qui vont quitter la Métare pour rejoindre Carnot, où fonctionnent déjà les filières d'enseignement spécialisées en Optique et Vision, notamment certaines nouvellement intégrées dans l'ISTASE. Les remplaceront alors, à la Métare, des laboratoires de biologie, de chimie, de géologie, actuellement installés sur un autre site (Gambon). Une deuxième phase verra ultérieurement le transfert du reste de l'ISTASE à Carnot, la place libérée à la Métare étant alors envisagée pour accueillir les STAPS si les financements nécessaires parviennent à être dégagés.

Ces transformations, une fois réalisées, appauvriront singulièrement le campus (Métare) de l'UFR des Sciences et des Techniques, lorsque l'auraont successivement déserté son plus important laboratoire de recherche, l'UMR LTSI, et ses principales composantes techniques (ISTASE et plates-formes du pôle Optique et Vision).

En attendant ce déplacement de son centre de gravité, la recherche scientifique universitaire reste encore concentrée sur l'UFR des Sciences, même si l'ISTASE et les deux IUT hébergent aussi quelques petites équipes pouvant, dans certains cas, manifester un dynamisme prometteur.

### 2 - L'UFR DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

#### Les locaux d'enseignement, de recherche et administratifs

Ceux-ci s'étendent sur environ 14 600 m<sup>2</sup>, dont 3 800 acquis lors de la réalisation du plan U 2000. Il existe une équipe d'entretien (5 personnes) propre à la faculté, la maintenance lourde étant prise en charge par les services centraux de l'université.

La représentation de l'UFR au sein des instances universitaires n'appelle pas de remarque particulière : son directeur siège à titre consultatif à tous les conseils, à la Commission des statuts, à la Commission paritaire d'établissement, au Conseil d'administration du service de la formation continue. Deux professeurs de la faculté sont, à ce jour, chargés de responsabilités particulières : l'un dirige l'école doctorale, l'autre est assesseur du vice-président du Conseil scientifique de l'université.

### Le recrutement des enseignants-chercheurs

Ce sont d'abord les départements des spécialités de la composante qui définissent leurs besoins et les profils pédagogiques demandés, alors que les équipes de recherche dessinent les profils scientifiques. Le Conseil de l'UFR classe ces demandes. Le directeur présente le classement au Conseil d'administration de l'université. Au cours des quatre années 1998-2001, la politique de l'Université Jean Monnet a renforcé l'informatique, qui a gagné cinq postes, pendant que l'ensemble mathématiques, physique, biologie, chimie en a perdu sept. Sans doute cette situation résulte-t-elle des variations très fortes de l'attractivité de chaque filière scientifique auprès d'une population d'étudiants globalement déclinante. Elle induit en tout cas une évidente tension sur le renouvellement des postes d'enseignant-chercheur, notamment libérés par les départs à la retraite. Il ne semble pas qu'il existe aujourd'hui de réflexion assez générale et prospective pour déterminer les profils nécessaires à l'enseignement tout en tenant compte d'orientations que l'UFR et l'université souhaiteraient donner à leur recherche. Cela impliquerait aussi que faculté et école doctorale éclaircissent leurs champs respectifs de responsabilité et se construisent une politique scientifique.

### Les personnels IATOS

Ils se répartissent entre l'administration de l'UFR et les laboratoires ou services ; ces derniers ont jusqu'ici privilégié les emplois techniques : sur 35 postes, 27 sont des emplois de technicien ou d'ingénieur. En résultent maintenant des besoins en secrétariat, partiellement satisfaits par le recours massif à des personnels sous contrat emploi solidarité : cinq mi-temps de secrétaire sont ainsi pourvus, ce chiffre étant monté à onze avant les restrictions imposées par la Direction du travail.

Ces personnels sont placés sous les responsabilités conjointes des responsables de département ou de laboratoire, et du responsable administratif de l'UFR.

### Les étudiants

Leur nombre à l'UFR a chuté de 50% en six ans en données brutes. Cette baisse doit être un peu relativisée (cf. tableau ci-après), si l'on regroupe la faculté des Sciences, l'ISTASE et l'ex IUP Vision. Elle demeure cependant importante.

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	Variation 1998/2001
UFR de Sciences et Techniques	1681	1356	1172	1201	-28,55%
IUP Vision	161	193	213	-	+32,30%
ISTASE	160	162	259	349	+118,13%
<b>Total</b>	<b>2002</b>	<b>1711</b>	<b>1644</b>	<b>1550</b>	<b>-22,58%</b>

Leurs effectifs à l'inscription en DEUG scientifiques semblent enfin se stabiliser cette année.

Peut-être est-ce le fruit des efforts pour lutter contre l'échec en 1<sup>er</sup> cycle, et aussi celui des campagnes d'information auprès des futurs bacheliers, menées à la fois par le Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO) et par la nouvelle "commission de promotion" de la faculté.

L'UFR des Sciences n'a pas de structure de suivi des étudiants. Ce sont les responsables de jury d'année terminale (DEUG, licence, maîtrise) qui assurent cette fonction. Les filières professionnalisantes, particulièrement sensibles au problème, suivent scrupuleusement le devenir de leurs diplômés, éventuellement via les associations d'étudiants ou d'anciens élèves.

### Les associations d'étudiants

Il existe quatre associations domiciliées à l'UFR des Sciences et techniques :

- l'association "DEUG Environnement stéphanois" (ADES) ;
- l'association "Pierres et Granulats" (Géologie) ;
- l'association de "Technologie et Transformation des Matières Plastiques" (ATTMP), en chimie-rhéologie ;
- l'association des "Licences et maîtrises de Mathématiques" (ALEMM).

Outre ces associations, il en existe trois s'adressant à l'ensemble des étudiants : l'association *Graines d'idées* ; le Bureau des élèves et l'Association des étudiants chercheurs (ASEC). En plus de l'amélioration de l'environnement et des conditions d'études des étudiants, ces dernières ont pour but de développer les activités culturelles.

Au Centre universitaire de Roanne est domiciliée l'Association sportive universitaire de Roanne.

### Les formations initiales offertes à L'UFR

À côté des intitulés classiques - biologie, chimie, géologie, informatique, mathématiques, physique -, on trouve, dès le premier cycle, un nouveau DEUG Sciences et Technologies pour l'ingénieur depuis 1999-2000, et une spécificité stéphanoise, le DEUST Pierres et Granulats. Un DEUG IUP Télécommunications a existé de 1997 à 1999 avant son intégration dans l'ISTASE. En deuxième cycle, à côté de licences et maîtrises en biologie, en informatique, en mathématiques, en physique des applications, fonctionne depuis 1974 une maîtrise en sciences et techniques de Technologies et Transformation des matières plastiques. Une licence et une maîtrise IUP en Télécommunications s'est intégrée dans l'ISTASE en 1999-2000.

Le troisième cycle offre trois DESS intitulés, respectivement :

- Sciences et Technologies du contrôle ;
- Transformation des matières plastiques ;
- Instrumentation, Signaux optiques, Opto-électronique ;
- (un quatrième DESS de Calcul scientifique et Outils informatiques a été fermé à la rentrée 2001 faute de candidatures) ;

et six DEA co-habilités, respectivement intitulés :

- Analyse numérique, Équations aux dérivées partielles et Calcul scientifique ;
- Dispositifs de l'électronique intégrée ;
- Optique, Opto-électronique et Micro-ondes ;
- Images (le seul piloté par l'Université Jean Monnet) ;
- Matériaux polymères et Composites ;
- Processus magmatiques et métamorphiques, Volcanologie.

### L'évolution des cycles

La chute d'effectifs connue après l'année 1996-1997 a surtout affecté la première année des premiers cycles ; le deuxième cycle, qui reste beaucoup plus stable, avec parfois même une légère croissance, voit son poids s'accroître considérablement, passant de 20 % à 33 % des inscrits (23 à 39 % si l'on inclut les préparations aux CAPES). En rejoignant l'ISTASE, l'IUP Télécommunications a encore soustrait environ 70 étudiants à ce décompte. Des explications convaincantes sont avancées par l'université : une forte perte d'inscriptions en filière MIAS depuis 1998 tient au fait que la faculté et les lycées stéphanois ont incité les élèves des CPGE à ne pas prendre de double inscription, des passerelles étant aménagées entre ces classes et les deux premières années de DEUG. La perte correspondante ne se retrouve pas en deuxième année de MIAS, puisque la plupart des élèves ayant ainsi renoncé à s'inscrire ne passent pas les examens universitaires et n'intègrent donc pas cette année. Arrive aussi en 2<sup>e</sup> cycle un certain flux d'étudiants extérieurs, parmi lesquels des élèves de classes préparatoires intégrant directement une licence.

On remarque la stabilité de la filière Biologie (80 à 100 inscrits en licence, une cinquantaine en maîtrise) malgré le déclin régulier de la première année, dont les effets se font sentir en deuxième année de DEUG SV.

L'UFR s'est efforcée de diversifier ses formations par :

- un deuxième cycle d'informatique qui rencontre un bon succès en licence (40 inscrits), mais n'admet en maîtrise que moins de la moitié de ses candidats ;
- un deuxième cycle en physique et applications. Devant faire suite au DEUG STPI, il n'en récupère malheureusement pas tous les lauréats, dont beaucoup s'orientent vers une filière d'ingénieur. Il y a de nombreux candidats étrangers, mais de niveau souvent trop faible. Le vivier issu du DEUG SM est petit. Une "évaporation" entre licence et maîtrise a également lieu en faveur du CAPES. Aussi, l'UFR éprouve-t-elle beaucoup de difficultés à faire vivre ce cycle.

Enfin, devant les trop faibles effectifs de la maîtrise d'Ingénierie mathématique, il a fallu la remplacer par une maîtrise de Mathématiques proposant les deux options de Mathématiques et de Mathématiques appliquées.

### L'évolution des taux de réussite aux examens

Un ensemble de mesures visant à réduire les taux d'échec élevés en sciences, particulièrement en DEUG MIAS et SM, ont été prises au cours des dernières années : système de bénéfice de "crédits", tutorat généralisé, augmentation de l'horaire de travail en petits groupes, instauration d'enseignements intégrés cours-TD en MIAS (1<sup>ère</sup> année), limitation de la taille des groupes de travaux dirigés et pratiques, début de participation étudiante à l'évaluation des enseignements, et aussi campagne du président de l'université pour sensibiliser les enseignants en DEUG aux dangers d'une sélection prématurée qui placerait de fait la grande majorité des nouveaux bacheliers en situation d'échec. Ces mesures se sont avérées fructueuses : le pourcentage de réussite sur l'ensemble du premier cycle est passé de 45,4 à 56 % par rapport aux inscriptions administratives et de 65 % à 71 % par rapport aux présents aux examens.

#### Évaluation du pourcentage de réussite en 1996-1997 et 1999-2000

		Sur IA	Sur IP	Présents à l'examen
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle</b>	Session 1997	45,44%	51,81%	65
	Session 2000	56,16%	60,30%	71
<b>MIAS 1</b>	Session 1997	27%	33%	50
	Session 2000	54%	59%	74
<b>MIAS 2</b>	Session 1997	36%	43%	60
	Session 2000	63%	64%	67
<b>SM/STPI 1</b>	Session 1997	33%	38,30%	49
	Session 2000	57%	62%	70,6
<b>SM 2</b>	Session 1997	58%	66%	78
	Session 2000	78%	81%	85
<b>STPI 2</b>	Session 1997	Non ouvert		
	Session 2000	74%	81%	85
<b>SVT</b>	Session 1997	58%	53%	73
	Session 2000	56,50%	60%	71,14
<b>SV2</b>	Session 1997	74%	77%	83
	Session 2000	71%	71%	77
<b>ST2</b>	Session 1997	73%	100%	100
	Session 2000	90%	90%	94,74

IA = Inscrits administratifs ; IP = Inscrits pédagogiques



## Évolution du taux de présence

	Présents/IA		Présents/IP		IP/IA	
	Session 1997	Session 2000	Session 1997	Session 2000	Session 1997	Session 2000
<b>MIAS 1</b>	50,85%	60,22%	61,97%	68%	82,05%	87,50%
<b>SM STPI 1</b>	64,70%	73%	75,40%	83%	85,70%	88%
<b>SVT</b>	71,24%	67,91%	92,58%	76,16%	86,26%	89%
<b>MIAS 2</b>	59,80%	82,85%	71,27%	94,50%	83,90%	98%
<b>SM 2</b>	74,50%	91,11%	84,04%	95,84%	88,67%	96%
<b>STPI 2</b>		85,71%		87,80%		97%
<b>SV 2</b>	89,23%	93%	92,55%	93%	96,41%	100%
<b>ST 2</b>	96,07%	95%	96,07%	95%	100%	100%

Présents = présents aux examens ; IA=Inscrits administratifs ; IP=Inscrits pédagogiques

Cette évolution est à analyser filière par filière :

- en sciences de la vie et de la terre, les taux de réussite sont pratiquement identiques entre 1997 et 2000 et ce, quelle que soit la référence : 71 % par rapport aux présents à l'examen en 2000, au lieu de 73 % en 1997. En considérant les différentes années d'études, on note une augmentation légère, mais réelle, en première année et une diminution symétrique en deuxième année de sciences de la vie. Le fort taux de réussite en ST2 ne se dément pas (proche de 100 %).

- en MIAS/SM par contre, les taux de réussite ont connu une très forte progression, passant en MIAS de 27 à 54 % des inscrits administratifs et de 50 à 74 % des présents à l'examen. En SM/STPI, la progression est comparable : de 33 % à 57 % des inscrits administratifs et de 49 % à 70,6 % des présents à l'examen. La plus forte progression est observée en MIAS première année (23 à 49 % des inscrits administratifs et 45 à 89% des présents aux examens).

Il faut noter également que le pourcentage de présents aux examens par rapport aux inscrits a sensiblement augmenté dans ces deux filières : de 50 % à 60 % en MIAS 1 et de 60 % à 73 % en SM. Il a par contre légèrement diminué en SVT (de 71 % à 68 %).

En conclusion, la situation est restée relativement stable en SVT, alors que les taux de réussite se sont bien améliorés en MIAS et SM. Cette heureuse évolution a sans doute un lien avec une prise de conscience des enseignants de ces filières. Ils ont été sensibilisés à la permanence des faibles taux de réussite depuis plusieurs années et à la chute des effectifs. Cela les a conduits à remettre en question leur enseignement et la liaison avec les programmes de l'enseignement secondaire pour faire en sorte d'améliorer l'intégration des nouveaux bacheliers dans le monde universitaire et de "casser" l'image élitiste que pouvaient donner certaines filières.

En deuxième cycle, l'évolution des taux de réussite n'est pas vraiment significative.

### Les axes de développement dans le second cycle

Deux filières ont été privilégiées : l'Informatique et la filière Physique et Applications. La Biologie a également étoffé ses formations.

L'informatique a été réellement développée alors qu'elle était pratiquement à l'état embryonnaire il y a cinq ans. En témoignent :

- l'évolution du nombre de postes statutaires (de 5 à 10 entre 1995 et 2001) ;
- la création d'un département Informatique, qui s'est autonomisé structurellement et financièrement par rapport aux Mathématiques.

Cela a permis d'étoffer l'enseignement de l'informatique en MIAS et de créer un deuxième cycle complet dans cette discipline.



La création d'un centre informatique sciences, dont l'objet est la mise à disposition de l'UFR des moyens nécessaires à l'enseignement de cette discipline proprement dite, mais aussi comme outil indispensable aux autres sciences (physique, biologie et chimie), a complété cet effort. Intégré au Centre multimédia (C2M) de l'université, il est doté de statuts et d'un budget propres, d'un demi-poste de secrétariat et de deux postes d'assistant-ingénieur. Il est en outre chargé de la mise à disposition des étudiants et enseignants des "NTIC" et pilote, à l'heure actuelle, la création d'un portail Sciences.

La filière Physique et Applications a été créée à moyens constants, en s'appuyant sur les compétences de l'équipe d'enseignants-chercheurs du département de Physique. Ses initiateurs ont souhaité lui donner une dimension internationale : les cours sont partiellement communs avec ceux du deuxième cycle de sciences physiques, mais avec une spécialisation dans le domaine du traitement du signal. L'enseignement de l'anglais y est privilégié (des cours de physique sont dispensés dans cette langue) et des accords sont passés avec des universités britanniques pour un échange d'étudiants et l'organisation de stages en entreprise au Royaume-Uni.

Enfin, les biologistes ont restructuré le deuxième cycle de biologie en dissociant de plus en plus nettement licence de Biologie générale et Sciences de la terre d'une part, et licence de Biologie des organismes et des populations d'autre part, renforçant l'enseignement de la géologie et de la biologie humaine dans l'une, et les biotechnologies et la biochimie dans l'autre. La maîtrise a, elle aussi, diversifié son offre dans ces deux mêmes directions, un stage (unité d'expérience professionnelle) étant en outre proposé en option aux étudiants.

Ce dispositif a été complété par la création d'une préparation au CAPES SVT, qui fait largement appel aux enseignants extérieurs et recrute une quinzaine d'étudiants.

### **L'offre de licences professionnelles**

Dans le cadre d'une convention avec l'IUT de Saint-Etienne, une licence professionnelle sur les techniques de l'Internet a été ouverte à la rentrée 2000. Les enseignements en formation initiale et en alternance sont assurés conjointement par des enseignants d'informatique de la faculté et de l'IUT, la gestion étant, pour cette première année, assurée par l'IUT.

Outre l'ouverture de cette licence professionnelle, un module de rapprochement du secteur industriel est prévu en SV2 ainsi que des stages professionnels en entreprise en second et troisième cycles.

Rappelons aussi qu'un module d'insertion professionnelle a été mis en place en SV2 pour sensibiliser les étudiants à l'entrée dans la vie active. Ouvert aux volontaires, sous la responsabilité d'un membre du SCUIO et avec la participation des enseignants de cette année d'études, il satisfait ses bénéficiaires. Les étudiants assidus et faisant preuve d'une participation suffisante reçoivent une bonification de 0,2 point à leur moyenne générale. Cette mesure a, en 2001, concerné 55 étudiants sur les 120 ayant passé leurs examens finaux.

### **Les orientations de l'offre de formation de troisième cycle<sup>8</sup>**

***Le DESS Informatique numérique et Calcul scientifique appliqué à la mécanique.*** Après 4 ans de fonctionnement avec un très faible effectif, allant de quatre à douze inscrits, l'université a décidé de fermer cette filière à la fin de l'année 2000-2001, en attendant de l'UFR des Sciences et Techniques une reformulation des objectifs pédagogiques, des options et des contenus de ce diplôme et son éventuel élargissement vers l'informatique.

<sup>8</sup> Cette analyse porte sur la situation existant lors de l'expertise de 2001 et ne peut tenir compte de la récente mise en place des structures "Licence-Maîtrise-Doctorat".

**Le DEA Analyse numérique, Équations aux dérivées partielles et Calcul scientifique.** Ce diplôme fonctionne sous l'égide de deux écoles doctorales : MATHIF (école thématique regroupant l'Université Claude Bernard de Lyon, l'École centrale de Lyon et l'École normale supérieure de Lyon) et école doctorale de Saint-Étienne (école de site pluridisciplinaire regroupant l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne et l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne). La participation de l'université stéphanoise dans les enseignements de ce diplôme se situe à la hauteur de 20% des cours optionnels et d'aucun cours du tronc obligatoire ; en revanche, sans compter les étudiants normaliens, l'UJM apporte 80% des inscrits de cette filière.

**Les DESS : leur recrutement et leurs relations avec le monde industriel.** Deux DESS fonctionnent directement sous la responsabilité de la faculté des Sciences : le DESS Instrumentation, Signaux optiques et Opto-électronique (ISOO) et le DESS Transformation des matières plastiques (TMP).

Que ce soit le DESS ISOO ou le DESS TMP, l'origine des candidatures et des étudiants retenus est largement nationale, l'Université Jean Monnet ne fournissant que 10 à 15 % des effectifs de ces formations.

Ces deux formations s'appuient sur des équipes constituées de longue date, sur des liens tissés depuis de nombreuses années avec le monde industriel, et dans des spécialités (instrumentation et photonique d'une part, matériaux polymères d'autre part) développées depuis de nombreuses années à l'UFR, tant en recherche qu'en enseignement.

Ceci n'empêche pas que le bassin de recrutement local soit étroit : l'UFR ne propose pas de deuxième cycle spécialisé en chimie (le DESS TMP s'appuie sur la MST TTMP) et le deuxième cycle de Physique et Applications n'a été ouvert que récemment, pour constituer à l'avenir un socle de recrutement au DESS ISOO. L'origine des étudiants est nationale, 70 à 80 % d'entre eux ne provenant pas de la région Rhône-Alpes.

Le lien avec le monde industriel est réel : il participe à la formation elle-même (de 10 à 20 % du volume d'enseignement) et fournit les terrains de stage indispensables à ces formations. Contrairement à l'origine des étudiants, ces derniers sont essentiellement situés en région Rhône-Alpes pour le DESS MTP, ce qui se justifie par la forte implantation de cette branche d'activité dans cette région. Elle est par contre plus largement nationale, voire internationale, pour le DESS ISOO.

On notera la présence de grandes entreprises dans l'environnement et dans les spécialités de ces formations.

### **Les préparations à des concours**

L'UFR compte trois préparations au CAPES : SVT, Mathématiques, Sciences physiques.

#### **CAPES SVT**

*Ouverture* : en 1999-2000.

*Localisation* : Faculté des Sciences de l'Université Jean Monnet.

*Effectifs* : entre 15 et 20 étudiants.

*Encadrement* : 80 % des enseignements sont assurés par des professeurs agrégés en poste à l'université, à l'École normale supérieure de Lyon, dans les classes préparatoires aux grandes écoles ou en lycée. Les 20 % restant sont dispensés par des universitaires très fortement impliqués dans l'année de préparation au CAPES.

**Résultats :**

- Session 2000 (promotion de 19 étudiants) : 5 admis au CPAES SVT ;
- Session 2001 (promotion de 15 étudiants), résultats partiels au 20 juin 2001 : 14 admissibles au CAPES SVT, 4 admissibles à l'agrégation SVT, 2 admis au CAPESA.

**CAPES Sciences physiques**

Cette préparation est assez récente (ouverture en 1996) et accueille un nombre limité d'étudiants. Elle est assurée, sous la responsabilité d'un professeur agrégé de l'enseignement secondaire, par les universitaires de la faculté. Un *numerus clausus* fixe à 20 le nombre maximal d'inscrits.

**Résultats :**

- Session 2000 (promotion de 20 étudiants) : 8 admis ;
- Session 2001 (promotion de 12 étudiants) : 5 admissibles (4 admis).

**CAPES Mathématiques**

Débouché traditionnel des licenciés en mathématiques, la pression y est forte, comme le montrent les résultats :

*Session 2000* (promotion de 55 étudiants) : 9 admissibles (4 admis) ;

*Session 2001* (promotion de 48 étudiants) : 22 admissibles (15 admis).

Les relations avec l'IUFM sont limitées à l'harmonisation des horaires, l'IUFM préparant à l'épreuve "professionnelle" de l'oral.

**L'apprentissage des langues vivantes**

Seul l'anglais est proposé à la faculté des Sciences. Dans chaque DEUG, et pour chaque année, un module de 25 heures est organisé. Un lecteur d'anglais participe à l'enseignement, soit en autonomie, soit en participant avec les enseignants d'anglais à certains cours. Une partie importante du cours est consacrée à une remise à niveau pour remédier à l'hétérogénéité des connaissances.

Un laboratoire de langues vient d'être mis en place à l'UFR : il est prévu de s'en servir dans le cadre des cours, mais aussi de proposer une utilisation en libre-service pour une auto-formation des étudiants et une application des connaissances en cours. L'Internet est également de plus en plus usité comme source de documentation.

Le poids de l'anglais est sensiblement équivalent dans toutes les formations non professionnalisantes (25 à 30 heures sur 550). Deux filières lui accordent une place plus importante :

- la filière professionnalisante : la MST Technologies et Transformation des matières plastiques (45 heures annuelles) et le DESS TMP (45 heures annuelles) ;

- le deuxième cycle Physique et Applications, qui privilégie l'ouverture internationale de la formation : 50 heures annuelles sont dispensées et certains cours sont donnés en anglais, y compris par des enseignants anglophones.

L'évaluation a lieu sous forme d'examen final écrit dans toutes les années d'études et sous forme de contrôle continu, qui permet de juger les capacités à l'oral de l'étudiant. À noter que le TOEFL est proposé en MST TTMP et en licence de Physique et Applications, et compte pour une part importante de la note finale.

## La recherche

Sans interférence avec les structures facultaires, qui sont essentiellement centrées sur l'enseignement, elle s'effectue au sein des laboratoires suivants :

Laboratoire d'arithmétique et d'algèbre (LARAL)	EA 769
Équipe d'analyse numérique	EA 3058
Équipe universitaire de recherche en informatique (EURISE)	JE 2256
Laboratoire traitement du signal et instrumentation (LTSI)	UMR-CNRS 5516
Dispositifs de l'instrumentation, opto-électronique et micro-ondes(DIOM)	EA
Laboratoire d'informatique graphique et d'ingénierie de la vision (LIGIV)	EA 3070
Transferts lithosphériques	UMR-CNRS 6524
Laboratoire de rhéologie des matières plastiques	FRE-CNRS 2396
Laboratoire chimie et environnement	PPF
Biotechnologies végétales aromatiques et médicinales	EA 3061
Laboratoire de biologie animale et appliquée	
Écophysiologie du petit fruitier	

Trois équipes ne bénéficient d'aucune reconnaissance et dans celle d'écophysiologie végétale, créée récemment, on comptait en 2001 trois enseignants-chercheurs et une doctorante qui accomplissait sa septième année de préparation de thèse... De même, au laboratoire Chimie et Environnement, les sept enseignants-chercheurs ont produit une thèse au cours des quatre dernières années.

En contrepartie de ces faiblesses, les trois formations labellisés UMR ou FRE font preuve d'un réel dynamisme scientifique. Le laboratoire de rhéologie des matières plastiques, expertisé en mai 2002 par le CNRS, a été considéré comme "occupant une position importante dans la rhéologie des polymères, à la fois sur le plan national (il fait partie des cinq ou six laboratoires leaders situés à Pau, Grenoble, Lyon, Sophia-Antipolis, Strasbourg) et international (publications de référence sur les questions de rhéologie inverse)...". Il s'est étoffé, depuis 1998, à la faveur de redéploiements universitaires qui lui ont permis de recruter six enseignants-chercheurs, dont un professeur, ce qui a doublé son effectif. Il pilote une MST et un DESS, est bien implanté dans les structures et les industries régionales, et devrait bénéficier bientôt d'une redistribution de locaux permettant le regroupement de chercheurs et d'équipements.

L'UMR intitulée Traitement du signal et Instrumentation a également été l'objet d'une récente (mars 2002) expertise très favorable, comme en témoigne le rapport établi par le président du comité d'experts, qui exprime le vœu que le CNRS puisse renforcer dans cette formation sa présence en personnels chercheurs et ITA.

Il faut souligner enfin que cette UMR a le projet de créer une antenne à Lyon sur le site de l'école CPE et doit, dès cette année, accueillir à Saint-Étienne, dans le contexte du prochain transfert sur le site Carnot du pôle Optique et Vision, une petite équipe de l'Institut d'optique théorique et appliquée d'Orsay. Les équipes intitulées LIGIV et DIOM accompagneront ce mouvement.

L'Université Jean Monnet a visiblement soutenu les recherches les plus actives de son UFR de Sciences et Techniques par des attributions de moyens humains, matériels, immobiliers. Le CNE approuve naturellement cette politique constructive et stimulante ; il encourage l'établissement à la poursuivre, lui suggérant, par exemple, d'instaurer un réel dispositif d'évaluation régulière des nombreuses équipes non soumises aux analyses d'instances nationales (OPUS pourrait être un instrument du dispositif).

À une exception près - à l'IUT de Roanne (cf. infra) - toutes les recherches significatives en sciences menées à l'Université Jean Monnet se rattachent aujourd'hui à des laboratoires de l'UFR, y compris celles hébergées à l'ISTASE ou à l'IUT de Saint-Étienne.

À l'ISTASE ou à l'IUT se développent seulement des actions spécifiques de valorisation industrielle et de transfert technologique.

### **3 - L'INSTITUT SUPÉRIEUR DES TECHNIQUES AVANCÉES DE SAINT-ÉTIENNE (ISTASE)**

Son historique, depuis sa création en 1991, figure au paragraphe intitulé "Formations professionnalisantes" dans le chapitre "Évaluation transversale" de ce rapport. L'université considère l'institut comme "le cœur du système de formation du pôle Optique et Vision, ... atout majeur du futur". L'ISTASE est représenté dans les instances universitaires par son directeur, son directeur des études, son directeur adjoint, ses responsables administratifs et de la scolarité. Plusieurs de ses enseignants-chercheurs y assument des responsabilités : depuis un an, la présidence de l'université, et d'autres fonctions, telles que la mission à la valorisation de la recherche et la représentation de l'université dans un organisme régional de gestion de l'apprentissage.

#### **Les personnels enseignants-chercheurs**

Au nombre de 20 en 2000-2001, ils assurent la formation initiale de 260 élèves. Ce taux d'encadrement se dégradera encore lorsque les 500 élèves prévus en 2004 seront présents, si les créations et les redéploiements de postes nécessaires n'interviennent pas à temps. Pour les demandes correspondantes, l'ISTASE passe par le canal de l'université, en mentionnant l'affichage d'affectation. Depuis cinq ans, l'institut a ainsi recruté cinq maîtres de conférences et deux professeurs d'université.

#### **Les personnels IATOS**

Au nombre de 6 en 2000-2001, ils devraient recevoir de l'université le renfort de nouvelles secrétaires et d'un ingénieur d'études ; mais les besoins croissants en ingénieurs et techniciens vont encore s'amplifier avec le futur développement de l'école sur le site Carnot (Pôle Optique et Vision).

#### **Les étudiants**

Dans les trois filières de formation initiale, leur recrutement se fait soit sur concours national suivi d'entretien pour les élèves des classes préparatoires, soit sur dossier associé à un entretien pour les candidats justifiant d'un cursus à bac + 2 ; il y a des admissions sur titre en deuxième année, et des admissions en formation continue et dans le cadre d'échanges internationaux. Dans la filière en apprentissage (Formation d'ingénieurs en partenariat, ou FIP), l'admission procède d'abord par présélection des candidats en concertation entre enseignants et maîtres d'apprentissage, suivie d'une étape de recherche d'entreprise d'accueil par les candidats eux-mêmes, conclue par une sélection finale dont le jury comporte, à parts égales, enseignants et industriels. La décision est alors associée au contrat d'apprentissage et implique l'engagement de l'entreprise à participer à la démarche de formation.

Il ne semble pas que des procédures régulières d'évaluation, par les étudiants, des enseignements qu'ils reçoivent soient à ce jour implantées à l'ISTASE : n'existent encore que des démarches individuelles de certains enseignants. La commission pédagogique et des réunions de bilan semestrielles permettent aussi aux élèves de s'exprimer.

#### **Les formations proposées**

Se déroulant sur trois années en ce qui concerne les formations initiales, celles-ci offrent les trois spécialités déjà évoquées : électronique et optique, télécommunications et réseaux, imagerie numérique et vision. La formation par apprentissage intitulée Optique et Vision industrielle répond à une demande exprimée par le syndicat métallurgique patronal de la Loire, membre de l'Union des industries métallurgiques et minières. Parallèlement aux enseignements techniques et scientifiques correspondants, les étudiants reçoivent une formation solide en langues vivantes : dans les trois filières, obligation d'étudier deux langues, dont l'anglais, avec exigence de résultat au moins égal à 550 au TOEFL ; il y a d'ailleurs des tests sévères de sélection dès le concours d'entrée à l'école. Ainsi, 40 % des élèves d'une promotion sortent aujourd'hui avec une expérience internationale acquise en formation ou en stage de fin d'études.

Dans la formation par apprentissage, seul l'anglais est obligatoire, mais avec la même exigence de résultat au TOEFL.

Des cours de droit, économie, gestion, sont aussi dispensés dans les trois filières et, depuis 2001, les étudiants de troisième année peuvent préparer un diplôme universitaire "Entrepreneuriat", co-organisé par l'IA, l'ISEAG et l'École supérieure de commerce de Saint-Étienne.

À souligner l'expérience EDEN 3 (Enseignement à distance en école d'ingénieurs 3<sup>e</sup> année), initiative de télé-enseignement novatrice ayant permis, pour la première fois en 2000-2001, à quatre élèves de poursuivre pendant neuf mois leur formation au sein d'une entreprise locale. Distinguée et soutenue financièrement aux plans local et national, cette expérience va s'étendre géographiquement et toucher un plus grand nombre d'étudiants. Elle contribuera à développer les relations des entreprises avec l'école et les laboratoires universitaires, ouvrant une voie de formation continue à distance, favorisant le recrutement des jeunes diplômés par les PME. Les autres contributions de l'école à la formation continue consistent essentiellement à accueillir, dans le cycle de formation initiale, des adultes disponibles bénéficiaires d'allocations de formation. L'ISTASE a reçu récemment l'habilitation à mettre en place une filière dite "Fontanet" adaptée à ce type de public. Les réseaux locaux d'écoles RZA (réseau Rhône-Alpes Auvergne) et EUDIMAC (Écoles universitaires d'ingénieurs du Massif central) fédèrent les activités et favorisent leur financement.

L'aide à l'insertion professionnelle et le suivi des diplômés semblent être principalement le fait de l'active Association des ingénieurs ISTASE, qui organise des manifestations et réalise des enquêtes régulières dans ce domaine. Il existe aussi une association jouant le rôle de Junior entreprise, qui répond à des sollicitations industrielles.

### **La recherche**

Les personnels enseignants-chercheurs de l'école l'effectuent dans les laboratoires de l'UFR des Sciences, particulièrement le LTSI, le laboratoire DIOM (Dispositif et Instrumentation en opto-électronique et micro-ondes), le LIGIV (Laboratoire d'informatique graphique et d'ingénierie de la vision). Comme on l'a souligné précédemment, l'école assure ses propres actions de valorisation, dont une majeure partie résulte de travaux contractuels associant des élèves ; des bourses "Aide aux jeunes pour l'innovation technologique" apportent une aide systématique de l'ANVAR à la réalisation de projets industriels de deuxième année.

À noter la mise en place très récente, à l'initiative d'enseignants-chercheurs de l'ISTASE et en partenariat avec les écoles lyonnaises INSA et CPE, d'une plate-forme technologique en électronique haute fréquence, destinée aussi bien à la formation d'élèves qu'à la caractérisation de dispositifs industriels.

## **4 - LES DÉPARTEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (SAINT-ÉTIENNE ET ROANNE)**

Il y en a quatre à Saint-Étienne (génie mécanique et productique ; génie électrique et informatique industrielle ; mesures physiques ; génie biologique et génie de l'environnement) et deux à Roanne (génie industriel et maintenance ; organisation et génie de la production). Ceux de Saint-Étienne sont anciens (35 ans) à l'exception du dernier datant du plan U 2000 ; ceux de Roanne, respectivement créés en 1991 et 1995, fonctionnent dans des locaux neufs et accueillants.

Ces départements conduisent leur propre politique de relations industrielles, de transfert technologique et de formation continue, parallèlement à celle de l'université. Les activités scientifiques de leurs enseignants-chercheurs ont aujourd'hui à peu près toutes été rapatriées dans les laboratoires de la faculté des Sciences, à la notable exception près de la vivante mais petite Équipe d'accueil intitulée LASPI, Laboratoire d'analyse des signaux et des processus industriels, installée à Roanne.

À Roanne, les effectifs de l'ensemble des deux départements technologiques sont, avec leurs 150 étudiants, de trois à quatre fois inférieurs à ceux des deux autres. La direction de l'IUT attribue cette infériorité numérique à

l'actuel manque d'attractivité, constaté au niveau national, des filières techniques et industrielles auprès des lycéens, et à la vive concurrence des sections de techniciens supérieurs ; elle souhaiterait, pour lutter contre une telle désaffection, que s'ouvrent une licence professionnelle (Science des applications industrielles) et un département orienté dans le domaine des réseaux informatiques ; il paraît difficile de prévoir les effets de ces développements sur Roanne à un moment où les départements technologiques de l'IUT stéphanois lui-même sont amenés à accepter pratiquement tous leurs candidats : l'offre de formation semble ici avoir dépassé la demande. La situation générale de l'enseignement supérieur à Roanne a déjà fait l'objet d'une discussion spécifique dans ce rapport, sur laquelle on ne reviendra que pour souligner à nouveau la fragilité d'un DEUG Sciences de la matière, dont l'ensemble des deux années accueille une quarantaine d'étudiants et reçoit environ les deux tiers d'entre eux à l'issue des examens, et dont les quatre maîtres de conférences doivent rejoindre un laboratoire stéphanois pour y mener leurs travaux de recherche.

## 5 - LE PÔLE OPTIQUE ET VISION

C'est un secteur "mixte" des sciences à l'Université Jean Monnet. Il associe UFR des Sciences, ISTASE et entreprises.

Il comporte deux composantes, l'une pédagogique, dont on a vu qu'elle s'identifie maintenant à des filières de l'ISTASE, depuis leur constitution à partir de l'IUP Vision, l'autre scientifique et technologique. Les aspects scientifiques se développent dans les laboratoires dont on a évoqué les implantations présentes et futures, les forces et certaines faiblesses. Les aspects technologiques sont traités sur un ensemble de plates-formes associant théoriquement de manière étroite des universitaires et des industriels, avec de solides soutiens financiers régionaux et nationaux. Cet ensemble voit son activité régulièrement évaluée (chaque année) par un comité scientifique constitué d'experts universitaires et d'industriels nationaux. La dernière réunion du comité a eu lieu en avril 2002. Son avis général sur l'évolution des sept plates-formes actuelles est très favorable compte tenu de la progression de la plupart d'entre elles. Les travaux paraissent le plus souvent de bonne qualité : "L'impact du pôle progresse. Il serait bon cependant que puisse s'accélérer l'interaction recherche publique entreprises. Pour traiter ce problème, un point a paru particulièrement important au Comité d'évaluation du pôle : plusieurs plates-formes s'appuient exclusivement sur les chercheurs du LTSI, qui ne peuvent consacrer qu'une faible partie de leur temps au transfert des technologies vers le secteur industriel. Des moyens humains ... manquent à l'interface LTSI-pôle. De même, deux plates-formes sont exclusivement animées par un industriel... L'implication de chercheurs de l'université est nécessaire..."

En conclusion, le comité estime que le pôle Optique et Vision... a incontestablement placé la région stéphanoise en bonne position comme pôle national incontournable concernant la diffusion des technologies optiques vers les PME... Il faut maintenant qu'il veuille à franchir un nouveau pas en incitant les industriels à s'impliquer encore plus fortement dans les opérations de collaboration avec la recherche publique. Enfin, l'existence de ce pôle a contribué à dynamiser et à orienter les activités de recherche du laboratoire TSI tout en lui permettant en partie de disposer d'outils technologiques modernes"...

L'une des importantes manifestations de reconnaissance nationale du pôle est l'attraction à Saint-Étienne d'une filière de l'École supérieure d'optique et d'enseignants-chercheurs de l'Institut d'optique théorique et appliquée (Orsay). Mais les indicateurs usuels de l'efficacité réelle dans la fertilisation mutuelle des mondes industriel et académique restent bien décevants : sur l'ensemble des plates-formes, les doctorants travaillant sous contrat CIFRE ou autre contrat industriel constituent des exceptions et le volume global d'activités contractuelles surprend par sa faiblesse. Les actions de valorisation (transferts technologiques, brevets, licences...) ne sont pas aujourd'hui à la hauteur des moyens investis dans la structure.

Il faut donc recommander que les plates-formes du pôle Optique et Vision, conçues pour qu'industriels et chercheurs y résolvent ensemble des problèmes communs, dotées de ressources conséquentes et bientôt de

bâtiments neufs, retrouvent les ambitions qui ont présidé à leur fondation. Pour y parvenir peut-être faut-il que l'université prête une plus grande attention aux analyses du Comité scientifique du pôle et en assure elle-même une évaluation régulière, notamment par la consultation des entreprises partenaires ? Pourquoi le visiting committee constitué par l'université ne se pencherait-il pas attentivement sur le fonctionnement de cette structure originale, bien visible, mais encore insuffisamment consciente de ses missions spécifiques ?



CONCLUSIONS  
ET  
RECOMMANDATIONS



Le rapport du CNE de 1989 soulignait, dans son introduction, la contradiction existant à Saint-Étienne, dans les années 1960, entre l'importance industrielle et économique de la ville et de son bassin d'emploi et la faiblesse de son enseignement supérieur, alors seulement représenté par l'École des mines et quelques enseignements artistiques.

Rappelant la création des premiers enseignements universitaires, il en soulignait les difficultés de développement.

En 2001, l'université n'avait pu surmonter toutes ces difficultés, devant à la fois répondre, comme beaucoup d'universités de province, à une demande sociale croissante d'enseignements supérieurs diversifiés et assurer, dans un contexte de concurrence, sa reconnaissance à partir d'éléments d'excellence, tant en termes d'enseignements avancés que de recherche de qualité. Trois caractéristiques doivent de plus être soulignées.

L'UJM est identifiée comme un établissement généraliste dans un espace géographique centré sur les départements de la Loire et de la Haute-Loire, ce qui limite son recrutement en premier cycle.

Simultanément et en contradiction apparente avec le point précédent, l'UJM agit dans l'espace régional de Rhône-Alpes, où sont localisés, dans les pôles de Lyon et de Grenoble, d'autres établissements plus développés et plus spécialisés, et se trouve donc confrontée à une vive concurrence.

L'UJM est, par sa situation, davantage liée au contexte socio-économique local que ne le sont les autres universités régionales, avec les contraintes que cela induit, sans en tirer les bénéfices qu'elle serait en droit d'attendre, parmi lesquels la résolution, par les collectivités, d'un certain nombre de ses problèmes de localisation.

C'est à partir de ce constat initial qu'a travaillé le Comité, en notant également plusieurs évolutions significatives dont les conséquences peuvent être importantes sur le devenir de l'université :

- une décroissance importante des effectifs de 1er cycle de l'UFR des Sciences ces dernières années et du centre universitaire de Roanne ;
- une baisse prévisible significative du nombre de bacheliers dans l'académie dans les années à venir, estimée à 15 % en 2009 ;
- un éclatement encore important de ses implantations, malgré les importantes réalisations du CPER, rendant plus difficile la conduite d'une politique d'établissement ;
- la difficulté pour l'université de mettre en oeuvre certains des points de son contrat d'établissement ;

Ces différents constats conduisent le Comité à formuler les recommandations suivantes :

### **EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET DE STRATÉGIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Il paraît nécessaire de poursuivre l'effort entrepris en matière de définition et de mise en oeuvre d'une politique d'établissement plus clairement affirmée. Celle-ci doit notamment conduire à un rapprochement significatif avec l'ENISE pour le meilleur bénéfice du bassin d'enseignement supérieur stéphanois ; elle doit également permettre une meilleure lisibilité des spécificités et des axes forts de l'UJM, pour lesquels elle dispose de réels potentiels et de vrais atouts. Une coopération renforcée avec les universités environnantes doit, par ailleurs, être recherchée.

### **EN RELATION AVEC LE CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT**

Si l'on se réfère à la fiche de synthèse publiée par le ministère de l'Éducation nationale relative à la vague contractuelle 1999-2002, et que l'on compare les grands axes de la politique, alors souhaitée par l'établissement, aux réalités telles que le CNE les a perçues en 2001, on constate :

- des évolutions extrêmement positives dans de nombreux domaines du fonctionnement de l'université, de la cohérence de la gouvernance, de l'évolution des formations et de leur structuration, mais également de la recherche, avec la création du pôle Vision, et de la valorisation de la recherche ;

- des décalages entre les intentions du contrat et sa réalisation. Sans reprendre chacun des points du contrat, nous retiendrons dans les trois axes qui le structurent :

### **1<sup>er</sup> axe : la recherche**

- la volonté de l'établissement est "*d'adapter les formations et la recherche aux besoins de l'économie locale, nationale, puis européenne*". Le CNE a observé qu'une politique de recherche se met en place, mais il recommande, d'une part, qu'elle soit définie plus clairement et connue de tous, d'autre part, qu'une réflexion plus approfondie soit conduite dans toutes les composantes sur le lien enseignement-recherche ;

- "*la recherche s'appuie...sur une structuration en 3 pôles forts...*". Un réel effort, que le CNE souligne, a permis la structuration du pôle Vision et le développement du pôle Exercices et Technologies médicales, le troisième pôle - Développement territorial - semblant avoir plus de difficulté à émerger. Pour les équipes non reconnues, il appartient à l'université de faire procéder à leur évaluation et de décider de leur avenir.

### **2<sup>e</sup> axe : la formation**

- "*étoffer et rationaliser les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles professionnalisants*". Le Comité estime que des résultats intéressants ont été obtenus ; l'effort doit être poursuivi dans plusieurs composantes ou disciplines qui, pour le moment, semblent éprouver des difficultés à participer à cette dynamique.

- "*développer la formation continue... la validation des acquis professionnels*". La superposition des structures se faisant parfois concurrence, l'absence d'analyse des coûts réels des actions, de comptabilité analytique, l'inadaptation des statuts, la faiblesse des moyens consacrés à la VAP, l'absence de définition d'une politique de FC par les instances de l'université, conduisent le CNE à recommander à l'université de faire de la mise à plat de ce dossier un chantier prioritaire.

### **3<sup>e</sup> axe : les conditions de travail des personnels et la vie étudiante**

- "*en matière patrimoniale, par une restructuration de site*". L'éclatement de l'université ne facilite pas la cohésion des personnels et la vie étudiante. La première partie des restructurations des sites prévue au CPER s'est normalement déroulée. Il appartient à l'université de veiller au bon achèvement des constructions prévues en 2<sup>e</sup> partie du CPER.

- "*pour les étudiants...favoriser les conditions d'une meilleure participation à la vie démocratique de l'établissement*". Les experts du CNE ont eu le sentiment que beaucoup restait à faire dans ce domaine.

## **AU SUJET DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE ROANNE**

Dans une ville particulièrement touchée par les restructurations industrielles et qui a vu sa population décroître notablement durant les trois dernières décennies, des enseignements supérieurs ont été créés à la demande de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Ville à partir de 1970. Ces créations ont été confiées à l'UJM, Lyon I et Lyon II, ou sont le résultat d'initiatives du secteur privé.

Si l'IUT fonctionne dans de bonnes conditions, la décroissance régulière et importante des effectifs du CUR conduit le CNE à s'interroger sur la pérennité de cette structure. Le Comité recommande qu'une réflexion soit engagée rapidement entre les responsables de l'établissement intervenant sur le site, les élus des collectivités concernées et les partenaires socio-économiques pour étudier les conditions de la pérennisation du CUR.

RÉPONSE  
DU  
PRÉSIDENT



L'évaluation opérée en 2001 a été l'occasion d'une démarche de concertation constructive globalement appréciée par l'ensemble des acteurs de l'établissement. L'Université Jean Monnet se félicite du jugement global positif porté par le Comité National d'Evaluation qui résulte des progrès accomplis par l'ensemble des équipes pédagogiques, administratives et de recherche de l'établissement et également de la continuité des efforts de structuration des activités par les précédentes équipes de direction. En particulier, l'appréciation positive portée sur les divers aspects de la gouvernance et de la gestion de l'établissement ne peut que recueillir son assentiment.

En dehors de quelques points sur lesquels nous apportons ci-dessous des réponses précises<sup>1</sup>, l'UJM n'exprime pas de désaccord majeur avec les conclusions du présent rapport mais souhaite moduler quelques éléments d'appréciation de l'évolution des activités et faire part de développements récents répondant aux recommandations du CNE.

Comme le souligne le comité, le contexte démographique, économique et social dans lequel évolue l'UJM reste difficile et encore largement défavorable au plein épanouissement d'un établissement jeune situé à la médiane même des universités françaises. Dans ce contexte, l'Université Jean Monnet tient à souligner qu'elle résiste plutôt bien en termes d'effectifs (au regard de la chute du nombre de bacheliers généraux dans le département) comme d'attractivité. Les derniers chiffres connus et qui n'ont pu être pris en compte par le comité démontrent en effet la poursuite de la progression significative des recrutements étudiants au niveau national en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles notamment pour les formations professionnalisantes, caractéristique forte de l'UJM. Dans le secteur scientifique, il convient de relativiser les baisses d'effectifs de la Faculté des Sciences par le développement de certaines licences professionnelles gérées par les IUT et par le fort développement de l'école universitaire d'ingénieurs (ISTASE) en cohérence avec la création, à Saint-Etienne, d'un pôle de reconversion économique des activités industrielles dans le domaine de l'optique et de la vision dont l'Université a été l'initiatrice.

L'action très volontariste de l'Université Jean Monnet pour la mise en œuvre de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue dès à présent un élément de réponse fort aux recommandations du comité. En effet, la refondation de l'offre de formation notamment au niveau des masters a permis un renforcement important des liens enseignement-recherche au niveau des thématiques et des équipes. Cette transformation en profondeur a également contribué à une plus forte affirmation de la politique scientifique de l'établissement qui trouve une traduction concrète dans un ensemble de dispositifs proposés dans le cadre du projet d'établissement pour le contrat quadriennal 2003-2006.

---

<sup>1</sup> - La mobilité des étudiants stéphanois, le service culturel (SCAS), la présence de laboratoires trop faibles en nombre excessif, l'Ecole doctorale et la politique d'attribution d'allocations de recherche, le développement territorial.

L'UJM constate avec satisfaction l'avis positif porté par le comité sur les trois pôles d'excellence identifiés de longue date par l'établissement et constamment soutenus en termes de moyens. En accord avec les recommandations du comité, le pôle « Optique et Vision » a amorcé la formulation de nouveaux objectifs scientifiques confortant notamment les partenariats au niveau régional. Le pôle « Exercice Sport et Santé » entre dans une phase déterminante de construction en lien avec l'évolution du GIP « Exercice ». La création récente d'une Equipe de Recherche Technologique (ERT) doit permettre la relance du processus de construction du pôle « Développement Territorial » qui fédérera un ensemble de centres de recherche de l'établissement dans le domaine des sciences humaines et sociales et des sciences économiques et de gestion.

La mise en place en 2002 d'un Service d'Activités Industrielles et Commerciales (SAIC), pour lequel l'UJM a joué un rôle pilote en France, doit également constituer l'élément structurant des activités de valorisation de ces trois pôles.

La formation continue, le comité a raison de le souligner, nécessite une réflexion approfondie sur son avenir pour tenir compte des nouveaux besoins socio-économiques en ce domaine ( la VAE en étant le futur pivot). Si une profonde restructuration du SUFC n'est pas à l'ordre du jour, l'université tiendra bien entendu compte des propositions du comité sans peut-être aller jusqu'à regrouper l'ensemble de ses activités de formation continue dans un service unique. En effet, le volume important de ces activités (8<sup>ème</sup> rang au niveau national) et la grande diversité des secteurs d'intervention conduiraient probablement à de réelles difficultés techniques et humaines pour un tel regroupement, sans engendrer pour autant avec certitude un gain d'efficacité : l'UJM devra par contre, suivant les recommandations du comité, rechercher une plus grande coordination de certains secteurs de ce domaine d'activités. Cette démarche est dès à présent engagée notamment à travers la mise en œuvre de la charte d'établissement concernant la VAE.

En ce qui concerne le renforcement préconisé des relations entre l'ENISE et l'UJM, cette dernière – qui le souhaite depuis longtemps - ne peut qu'acquiescer aux recommandations du comité en parfaite concordance avec celles du ministère : elle observe que les relations entre certaines équipes n'ont jamais cessé, ce qui devrait faciliter celles des institutions. D'ores et déjà, l'ENISE bénéficie de l'accès au réseau haut débit de l'enseignement supérieur stéphanois piloté par l'UJM et va prendre part à l'Ecole Doctorale érigée avec l'Ecole des Mines.

Enfin sur le devenir du CUR, l'UJM partage les interrogations du comité mais n'adhère pas aux conclusions suggérées. Si indubitablement les formations scientifiques au sein de cette antenne doivent faire l'objet d'une nouvelle analyse compte tenu de la forte baisse démographique dans ce domaine, leur adéquation aux formations stéphanoises a déjà permis d'accroître leur attractivité et de favoriser les poursuites d'études. Répondant aux sollicitations des institutions locales, l'UJM souhaite conserver une implantation roannaise au-delà de l'IUT et engagera une réflexion approfondie afin de rechercher les formules adaptées aux besoins locaux en cohérence avec les ressources de l'établissement. Le succès de l'IUT, qui développe en particulier une activité de recherche reconnue, est là pour attester qu'un enseignement universitaire de proximité reste crédible à condition qu'il s'appuie sur un établissement chef de file bien identifié.



## Commentaires sur quelques points particuliers :

1 - En matière de relations internationales, la mobilité des étudiants stéphanois n'est pas faible (p. 23), au contraire : avec respectivement 266 et 268 départs à l'étranger en 2000-2001 et 2001- 2002, elle atteint près de 2 % des effectifs ce qui est un pourcentage élevé. Ceci est dû à la politique menée par l'établissement et au soutien apporté de longue date par la Région Rhône-Alpes.


2 - Le « service culturel » (p. 43 et 47) évoqué dans le contrat quadriennal a bien été créé sous la forme du SCAS (Service d'Action Culturelle et Sociale). Il n'a pas paru souhaitable de créer un autre service spécialement dédié aux étudiants, dans la mesure où le SCAS réalise des opérations qui leurs sont largement ouvertes. Les initiatives spécifiques mises en œuvre par le Bureau de la Vie étudiante complètent ce dispositif à la satisfaction générale.

3 - Si quelques laboratoires de petite taille existent effectivement (p. 59), ils sont peu nombreux, correspondant soit au règlement de situations historiques, soit à des domaines très particuliers : ils ne sont en aucun cas « en nombre excessif » au regard des équipes reconnues. Par ailleurs, le fait que 37 % d'enseignants-chercheurs n'appartiennent pas à une formation de recherche labellisée de l'UJM s'explique précisément par le fait que, l'Université ayant fait des choix clairs, ces collègues sont amenés à s'inscrire dans des laboratoires lyonnais ou grenoblois qui mobilisent des moyens et compétences dont l'UJM ne dispose pas. Non seulement ce point ne nous paraît pas négatif, mais il témoigne au contraire de la volonté d'une université pluridisciplinaire comme la nôtre de jouer pleinement la carte de la coopération régionale dans des domaines où elle ne peut prétendre à l'excellence.

4 - La revendication d'un nombre plus élevé d'allocations de recherche par l'UJM (p. 62) est totalement justifiée au regard de tous les indicateurs disponibles en la matière (% habilités, % de doctorants soutenus etc.) et de la politique de rapprochement menée avec l'Ecole Nationale Supérieure des Mines. La critique portée aux modalités d'attribution des allocations (par discipline) nous paraît infondée dans la mesure où notre université, pluridisciplinaire, veille d'une part à sélectionner des axes forts, d'autre part à n'accorder ces allocations qu'aux équipes reconnues... Faut-il rappeler que l'université devait en outre, jusqu'en 2002, respecter les attributions par Directions Scientifiques (DS) données par la Direction de la Recherche du Ministère (M.S.U.).

5 - L'histoire du « Pôle de développement territorial » (p. 90) est effectivement complexe, mais le soutien que lui a apporté l'Université ne peut être contesté. Après diverses péripéties, l'UJM a dû finalement admettre, suite à un arbitrage de la Conférence Universitaire Rhône-Alpes, que l'engagement espéré des autres structures de recherche rhône-alpines concernées ne pouvait se concrétiser. La voie récemment choisie (voir ci-dessus) allie le pragmatisme à l'ambition raisonnable afin de continuer à structurer ce pôle important pour l'avenir de la recherche en Sciences Sociales à Saint-Etienne.

Le Président



**R. FOUQUET**

3



CNE

L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET - SAINT-ÉTIENNE

PUBLICATIONS DU  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉVALUATION



## ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

### Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'université du Havre, 1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994  
L'université Bordeaux II, 1994  
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994  
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994  
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994  
L'université Nancy II, 1994  
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994  
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995  
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995  
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995  
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle\*, 1997

L'université de technologie de Troyes\*, 1998

L'université de Bretagne-sud\*, 1999

L'université française du Pacifique\*, 1999

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

## Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986  
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988  
L'École normale supérieure, 1990  
L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991  
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
L'École française d'Athènes, 1991  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991  
L'École des Chartes, 1992  
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992  
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992  
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992  
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992  
Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993  
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993  
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994  
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994  
L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995  
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995  
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995  
Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996  
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996  
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996  
L'École centrale de Lyon\*, 1996  
L'École normale supérieure de Lyon\*, 1997  
Le Palais de la découverte\*, 1997  
La Casa de Velázquez\*, 1997  
L'École française d'Athènes\*, 1997  
L'École française de Rome\*, 1997  
L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998  
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours\*, 1999  
L'École nationale de formation agronomique\*, 1999  
L'Institut français d'archéologie orientale\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Paris\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Créteil\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Versailles\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Besançon\*, 1999  
L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000  
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000  
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000  
L'École supérieure du bois, 2000  
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000  
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000  
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000  
L'IUFM du Pacifique\*, 2000  
L'IUFM d'Aquitaine\*, 2000  
L'IUFM de l'académie de Toulouse\*, 2000  
L'IUFM d'Auvergne, 2000  
L'IUFM d'Aix-Marseille\*, 2000  
L'IUFM de Poitou-Charentes\*, 2001  
L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001  
L'IUFM des Pays de la Loire\*, 2001  
L'IUFM de Bretagne\*, 2001  
L'IUFM du Limousin\*, 2001  
L'IUFM de La Réunion\*, 2002  
L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002  
L'École centrale de Paris, 2002  
L'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne, 2002  
L'IUFM de Montpellier, 2003

## Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994  
L'université de Nantes, 1995  
L'École centrale de Nantes, 1995  
L'université Rennes I, 1995  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996  
L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996  
L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996  
L'université Lumière-Lyon II\*, 1997  
L'université de technologie de Compiègne\*, 1998  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen\*, 1998  
L'université de Rouen\*, 1998  
L'université du Havre\*, 1998  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement\*, 1998  
L'université de Caen\*, 1998  
L'Institut polytechnique de Sévenans\*, 1998

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

L'université de Reims - Champagne-Ardenne\*, 1999  
 L'université de Picardie - Jules Verne\*, 2000  
 L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse\*, 2001  
 L'université de Limoges\*, 2001  
 L'université de Savoie\*, 2002  
 L'université des Antilles et de la Guyane, 2002  
 L'université Grenoble I - Joseph Fourier, 2002  
 L'université Grenoble II - Pierre Mendès France et l'Institut d'études politiques de Grenoble\*, 2002  
 L'université Grenoble III - Stendhal, 2002  
 L'université de la Réunion, 2002  
 L'Institut national polytechnique de Grenoble\*, 2002  
 L'université Montpellier I, 2003\*  
 L'université Montpellier II et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 2003\*  
 L'université de Perpignan, 2003\*

## ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989  
 Les Sciences de l'information et de la communication, 1993  
 L'Odontologie dans les universités françaises, 1994  
 La formation des cadres de la Chimie en France, 1996  
 Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998  
 La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998  
 La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998  
 Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

## RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, Gallimard, 1987  
 Rapport au Président de la République, 1988  
 Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation française, 1989  
 Rapport au Président de la République, 1990  
 Universités : les chances de l'ouverture, La Documentation française, 1991  
 Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation française, 1993  
 Rapport au Président de la République, 1994  
 Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation française, 1995  
 Rapport au Président de la République, 1996  
 Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation française, 1997  
 Rapport au Président de la République, 1998  
 Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation française, 1999  
 Repères pour l'évaluation, La Documentation française, 2003

### Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard  
 L'enseignement supérieur de masse, 1990  
 Les enseignants du supérieur, 1993  
 Le devenir des diplômés des universités, 1995  
 Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995  
 Les magistères, 1995  
 Les universités nouvelles, 1996  
 Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997  
 Les universités de Normandie, 1999  
 La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999  
 Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999  
 Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants\*, 1999  
 Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000  
 Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001  
 Le site universitaire d'Aix-Marseille\*, 2001  
 Le site universitaire de Grenoble, 2002

**BULLETINS n° 1 à 36**

**PROFILS n° 1 à 62**

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil





CNE

L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET - SAINT-ÉTIENNE

COMPOSITION  
DU  
COMITÉ



Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Claire BAZY-MALAUURIE

Claude LAUGENIE

Michel BORNANCIN

Michel LEVASSEUR

Jean-Claude BOUVIER

Jean-Pierre NOUGIER

Charles DEMONS

Michel PINAUD

Claude GAUVARD

Marcel PINET

Pierre GILSON

Hélène RUIZ-FABRI

Rose KATZ

Jean-Louis WALTER

Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tél. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Gilles Bertrand  
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin